

Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation
Tome 1
Etat initial

#01



Approbation
12.02.2025

I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

II- JUSTIFICATIONS DES
DISPOSITIONS DU P.L.U

III-EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE
DU PLU

Le présent rapport a été rédigé par le bureau d'études Aptitudes Aménagement.

Celui-ci a été complété en 2025

- par ECOLOGIA (ajout en bleu)
- par OXYRIA
- par JD URBANISME

Sommaire

I – DIAGNOSTIC TERRITORIAL

PREAMBULE 2

1 – INTRODUCTION 4

1.1. Situation géographique et administrative	4
1.2. L'intercommunalité	5
1.3. L'histoire	13

2 – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 14

2.1 Contexte physique du territoire.....	14
2.1.1 Contexte topographique.....	14
2.1.2 Hydrographie et eau	15
2.1.3 Formations géologiques.....	16
2.1.4 Contexte climatique	17
2.1.5 Qualité de l'air	17
2.1.6 Sites et sols pollués	17
2.1.7 Occupation des sols.....	18
2.2 Perceptions paysagères.....	19
2.2.1 Impressions d'ensemble	19
2.2.2 Les différentes unités paysagères du territoire	20
2.2.3 Analyse et synthèse paysagère	25
2.3 Le patrimoine naturel.....	26
2.3.1 Les ZNIEFF	27
2.3.2 Natura 2000.....	29
2.3.3 La Réserve Naturelle Nationale « Val d'Allier »	45
2.3.4 Arrêté de protection de biotope « rivière Allier »	46
2.3.5 La trame verte et bleue	47
2.3.6 La faune et la flore.....	50
2.4 Risques et nuisances.....	53
2.4.1 Le risque inondation	53
2.4.2 Le risque de rupture de barrage	55
2.4.3 Les risques de mouvement de terrain	56
2.4.4 Le risque sismique	56
2.4.5 Le risque de transport de matières dangereuses	57
2.4.6 Les arrêtés de catastrophes naturelles	57
2.4.7 Les risques sanitaires.....	57
2.4.8 Les installations classées.....	57
2.4.9 Le bruit	58

3 – ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE 60

3.1 Démographie	60
3.1.1 Evolution de la population	60
3.1.2 Structure de la population	62
3.1.3 Les ménages	62
3.1.4 Population active.....	63
3.1.5 Les revenus fiscaux	63
3.2 Logement	64
3.2.1 Répartition du parc de logements	64
3.2.2 Age du parc de logements	64
3.2.3 Statut d'occupation des résidences principales	65
3.2.4 Taille des logements	65
3.2.5 Ancienneté d'emménagement des ménages.....	66
3.2.6 Rythme de construction et consommation foncière	66
3.2.7 Perspectives d'évolution démographique et besoins en logements	69
3.3 Activités économiques et équipements	71
3.3.1 Nombres d'établissements et emplois salariés	71
3.3.2 Caractéristiques du tissu économique	72
3.3.3 Commerces, services, artisanat et équipement	73
3.3.4 Les équipements publics et d'intérêt général	74
3.3.5 Vie associative et culturelle.....	75
3.3.6 Le tourisme	75
3.3.7 Etat des lieux de l'activité agricole	76
3.3.8 Les services publics	82
3.3.9 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication	84

4 – ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE 87


4-1 : Le patrimoine historique et bâti.....	87
4.1.1 Le patrimoine archéologique	87
4.1.2 Le patrimoine architectural	88
4-2 : La morphologie urbaine	91
4.2.1 Impression d'ensemble et structure de la commune	91
4.2.2 Le bourg, son développement et son fonctionnement	94
4.2.3 Les potentiels fonciers et dents creuses	102
4.2.4 Un développement important en lien avec la RD 2009	103
4.2.5 Les hameaux : Longvé et les Guenaudins	105
4.2.6 L'habitat dispersé	108
4.2.7 Le document d'urbanisme en vigueur avant sa révision	109
4-3 : Les déplacements	111
4.3.1 Réseau d'infrastructures de transport	111
4.3.2 Transports collectifs.....	112

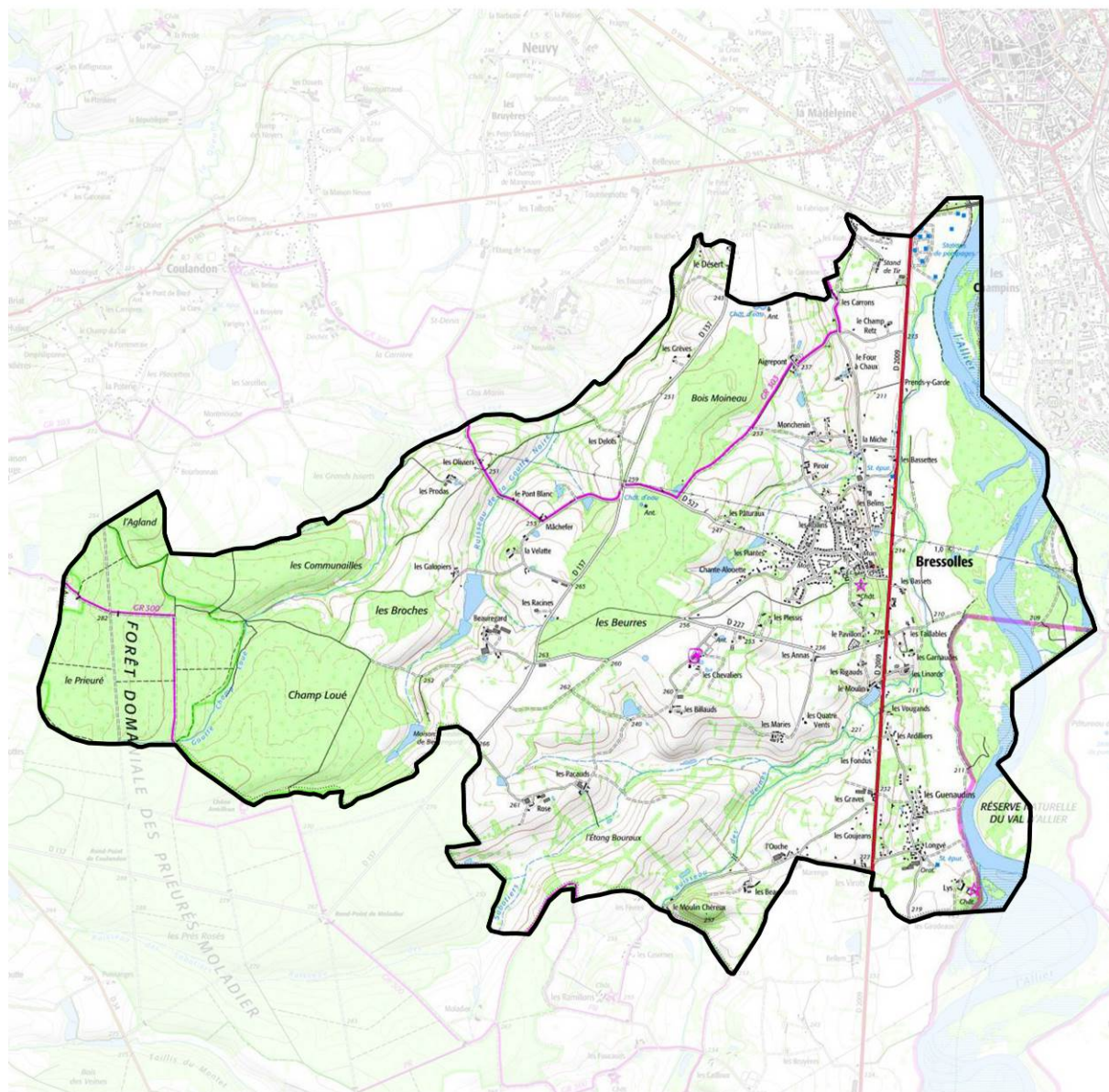
PREAMBULE

En date, du 10 septembre 2015 le Conseil municipal a décidé d'engager la révision de son P.L.U. Il s'agit notamment de rendre le PLU compatible avec le SCoT de Moulins Communauté et d'intégrer les dernières dispositions réglementaires.

L'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme fixe les **principes fondamentaux s'imposant au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)** :

- principe d'équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain et rural, et préservation des espaces agricoles et naturels ;
- principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale dans l'habitat ;
- principe du respect de l'environnement qui implique notamment une utilisation économe de l'espace, la préservation du milieu naturel, du patrimoine bâti et paysager.

NB : L'Etat Initial de l'Environnement a été mis à jour en avril 2025 par le bureau d'études Ecologia Conseils. Les ajouts et modifications apportés sont en **couleur bleue** et les cartes portent le logo  .



FICHE D'IDENTITE DE **BRESSOLLES**

REGION : **AUVERGNE RHONE-ALPES**

DEPARTEMENT : **ALLIER**

ARRONDISSEMENT : **MOULINS**

CANTON : **SOUVIGNY**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION:
MOULINS COMMUNAUTE

SCOT : **MOULINS COMMUNAUTE**

SUPERFICIE : **23.38 KM²**

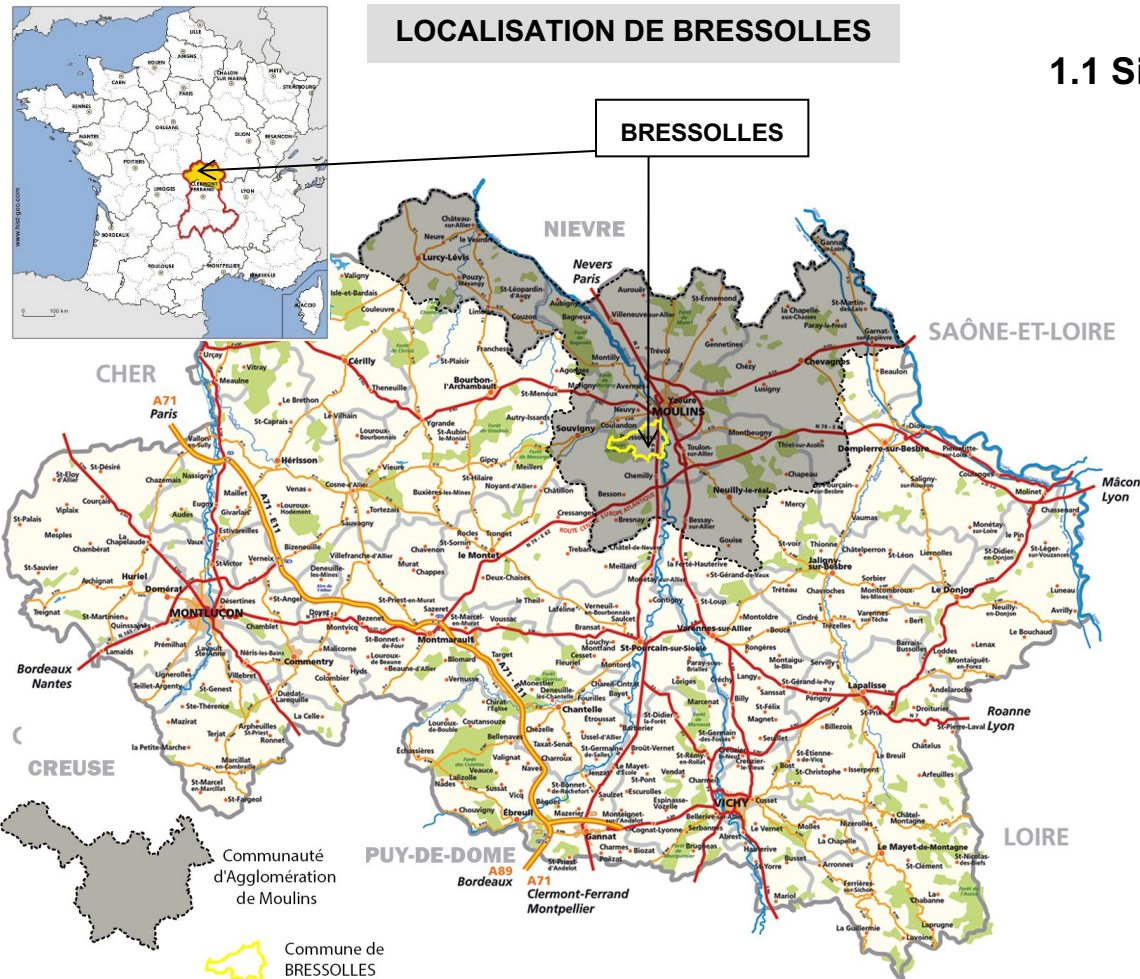
POPULATION EN 2015 : **1081 HABITANTS**

DENSITE AU KM²: **46,2 HAB/KM²**

ALTITUDE : **ENTRE 203 ET 292 M**

1. INTRODUCTION

LOCALISATION DE BRESSOLLES



1.1 Situation géographique et administrative

La commune de BRESSOLLES est une commune périurbaine, située au Nord de la région Auvergne Rhône-Alpes, dans le département de l'Allier.

Le territoire communal s'étend sur un vaste territoire de 2 338 hectares, composé, de forêts et de nombreux espaces à vocation agricole. Il s'étend sur 7,7km d'Est en Ouest et sur 5.7km de longueur. La commune compte au recensement de 2015, 1081 habitants (soit 46,2 habitants au km²).

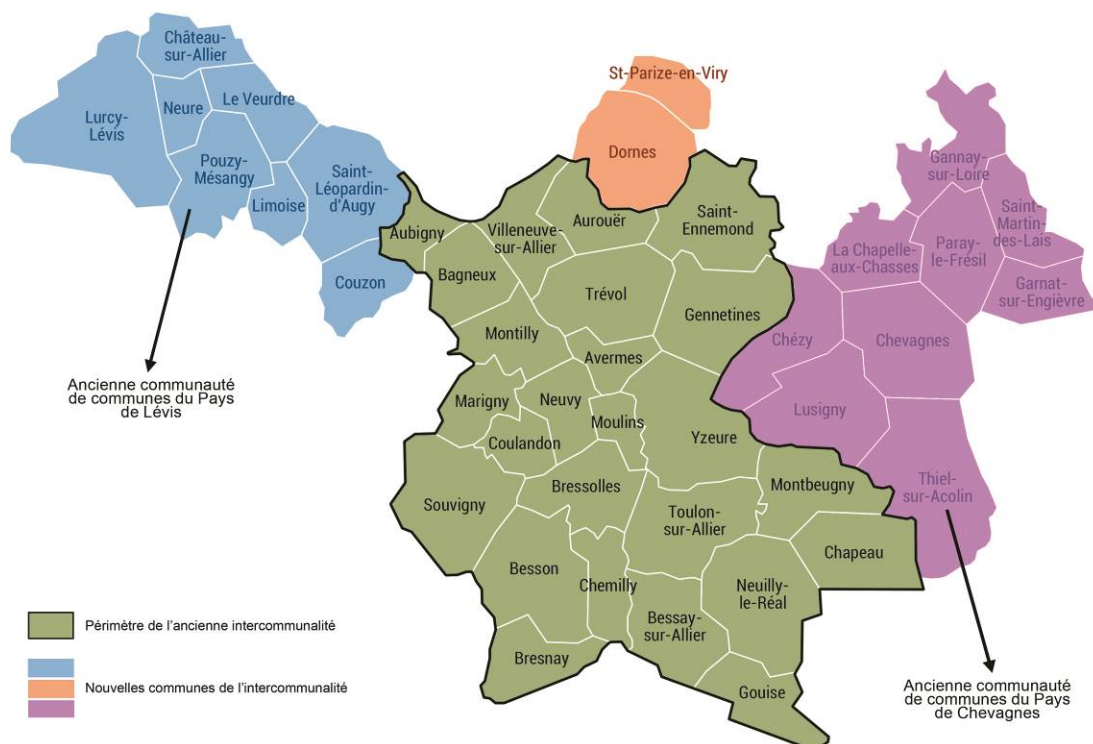
Le territoire comprend de nombreux éléments écologiques et de paysage à prendre en considération (l'Allier et ses abords, les forêts, les espaces agricoles et les espaces de plaine). Support d'un développement résidentiel important, dû en partie au desserrement de l'agglomération moulinoise, elle est considérée comme une commune périurbaine.

BRESSOLLES se situe à 5km de Moulins et est traversée par la passante D2009 qui lui permet de rejoindre très rapidement le centre de Moulins.

Elle est limitrophe des communes de Coulandon, Neuvy et Moulins au Nord, Souvigny à l'Ouest, Besson et Chemilly au Sud ainsi que Toulon-sur-Allier à l'Est.

1.2 L'intercommunalité

PERIMETRE DE MOULINS COMMUNAUTE



Située à 5km de Moulines, le territoire communal est traversé à l'Est, au pied du bourg, par la D2009 dans un sens Nord-Sud sur la totalité de la commune. Cet axe passant permet d'atteindre très rapidement Moulines située plus au Nord mais également la RCEA au Sud. Toutefois, aux heures de pointe le trafic est intense et pose de nombreux problèmes pour rejoindre Moulines de l'autre côté de l'Allier par le pont de Règemortes.

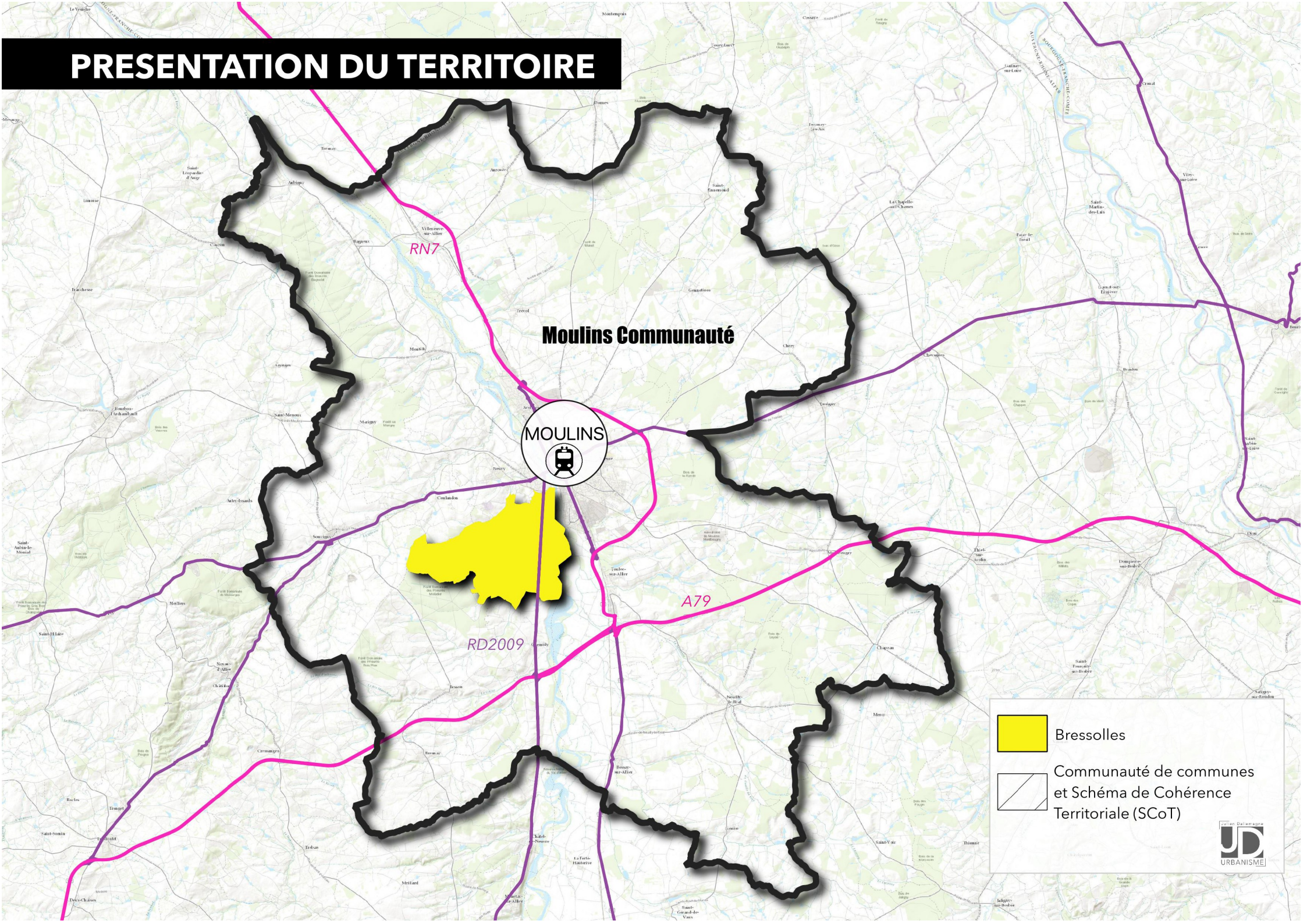
La communauté d'agglomération de Moulines

La communauté d'agglomération de Moulines a été créée le 31 décembre 2000. Elle compte vingt-trois communes lors de sa création et atteint 26 communes en 2003. Bressolles fait partie depuis le 1er janvier 2001 de la communauté d'agglomération de Moulines. Elle est rattachée au canton de Souvigny et à l'arrondissement de Moulines.

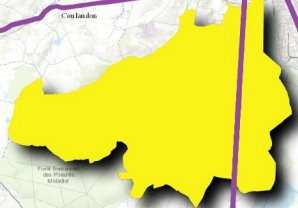
Depuis le 1^{er} Janvier 2017, le périmètre de l'intercommunalité a été élargi. Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de l'Allier a en effet prévu le remaniement de toutes les intercommunalités du département : la communauté d'agglomération de Moulines a désormais fusionné avec les communautés de communes du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise et du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais. Adopté en mars 2016, le SDCI maintient cette fusion en incluant également les communes nivernaises de Domes et Saint-Parize-en-Viry.

Moulines Communauté passe ainsi en 2017 de 26 à 44 communes et de 56 000 à 65 000 habitants. Cette nouvelle organisation territoriale lui permet de devenir une véritable porte d'entrée de l'Allier depuis le Nord du département. Le SCoT, approuvé le 16 Décembre 2011 et dont le périmètre correspondait à celui de l'ancienne intercommunalité est susceptible d'être réviser afin notamment d'adapter son projet.

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Moulines Communauté



 Bressolles

 Communauté de communes et Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



Urbanisme

Les compétences de l'intercommunalité :

Les compétences obligatoires	Les compétences optionnelles	Les compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique : Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ainsi que les actions de développement économique d'intérêt communautaire • Aménagement de l'espace communautaire : Schéma directeur et de secteur, création et réalisation de zones d'aménagement concertée (ZAC) d'intérêt communautaire, organisation des transports urbains • Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire : Programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire (y compris du logement social), actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire • Politique de la Ville : Dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux d'intérêt communautaire de prévention de la délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> • Assainissement • Protection et mise en valeur de l'environnement : Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores • Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement d'actions d'implantation et de développement de l'enseignement supérieur par le biais de conventions à conclure avec l'Etat et les autorités académiques

Le SCot de Moulins communauté

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), est un document d'urbanisme, qui constitue un cadre de référence pour l'ensemble des politiques sectorielles relatives à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux, aux loisirs, aux infrastructures, à la protection des paysages et à la prévention des risques.

Dès 2001, la Communauté d'agglomération a décidé de l'élaboration d'un SCot sur son territoire. **Il s'agit pour Moulins Communauté :**

- **de veiller au maintien de l'équilibre entre développement (urbain comme rural) et préservation des espaces,**
- **de garantir la mixité des fonctions urbaines,**
- **de mettre en œuvre le principe de protection c'est-à-dire, une consommation économe de l'espace, la maîtrise des déplacements, du bruit, de la qualité de l'air.**

Un SCoT comprend **trois documents** :

- **un rapport de présentation** qui intègre un diagnostic territorial et un état des lieux de l'environnement,
- **un PADD** qui exprime, formalise le projet politique, et répond aux enjeux du diagnostic territorial,
- **un Document d'Orientations Générales (DOG)** qui précise les objectifs du PADD.

Le tableau ci-après synthétise les objectifs du PADD et les orientations du DOG. **A noter que celui-ci est actuellement en cours de révision.**

Axe de développement du PADD	Objectifs du PADD	Orientations du DOG
<p align="center">Promouvoir un aménagement équilibré et solidaire du territoire autour d'un centre fort</p>	<p>Thème 1 : positionnement et partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le positionnement de Moulins Communauté dans des dynamiques de développement avec des territoires voisins sur des échelles territoriales plus larges - Conforter les relations à l'échelle des EPCI voisins - Positionner Moulins communauté dans la promotion et le développement de la formation supérieure 	<ul style="list-style-type: none"> → Créer les conditions nécessaires à la mise à 2x2 voies de la RCEA et de la RN 7 → Favoriser le développement des infrastructures ferroviaire → Affirmer le positionnement de Moulins communauté à l'échelle du Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais et au delà
	<p>Thème 2 : une attractivité renforcée du pôle central</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre en équipements structurants et en services - Diversifier le parc de logements dans un objectif de mixité social et d'anticipation des besoins - Améliorer le cadre de vie - Offrir des alternatives en termes de transports et de déplacements - Développer une stratégie foncière 	<ul style="list-style-type: none"> → Aménager et valoriser le centre ville de Moulins → Structurer le pôle d'échange intermodal de la gare de Moulins → Conforter le Centre National du costume de scène par la création d'un pôle de métiers d'art → Réhabiliter le parc des Isles et conforter le grand équipement sportif et de loisirs des rives d'Allier → Aménager et embellir les principales entrées de ville du pôle urbain central → Créer un nouveau pôle sportif et récréatif pour l'agglomération → Développer des pôles d'activités source d'attractivité
	<p>Thème 3 : complémentarité et solidarité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la complémentarité et la solidarité entre le cœur de l'agglomération, les communes périphériques du cœur, les pôles de proximité et les territoires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser un développement de l'habitat, sur la base des objectifs suivants et respectant les orientations décrites ci-après : sur les pôles de proximité de Souvigny...la création de logements sera favorisée → Diversifier et adapter l'offre en logement → Assurer un niveau d'équipements cohérent avec les orientations en matière d'habitat et de développement économiques

	<p>Thème 4 : accessibilité, transports, déplacements, desserte du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau les infrastructures (RCEA et RN 7), vecteur de développement de l'agglomération - Améliorer et diversifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération et promouvoir le développement d'une offre de transports alternative et complémentaire à la voiture - Améliorer la desserte en réseaux des pôles d'habitat et d'activités et mettre en place une réflexion stratégique, économique et respectueuse de l'environnement sur les principaux secteurs à équiper 	<ul style="list-style-type: none"> → Mise à 2x2 voies de la RCEA → Poursuite de l'aménagement de la RN 7 → Modernisation de la voie ferrée Nantes-Lyon → Conforter le réseau de transport en commun → Mettre en œuvre le plan de déplacements → Limiter les impacts du développement urbain sur les points névralgiques et anticiper les besoins futurs → Améliorer les liaisons piétonnes et cyclables → Créer un pôle d'échange intermodal autour de la gare de Moulins
<p align="center">Développer l'attractivité économique de Moulins communauté</p>	<p>Thème 1 : la nécessaire mise à niveau des infrastructures routières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le potentiel de développement économique lié aux infrastructures par la création et le développement de plusieurs sites d'accueil d'activités économiques notamment à destination d'activités fortement dépendantes du transport 	<ul style="list-style-type: none"> → Asseoir et renforcer le dynamisme économique de l'agglomération sur la base des axes prioritaires, en particulier la logistique, et répondre de manière adaptée aux besoins des entreprises
	<p>Thème 2 : l'organisation et la structuration du développement économique pour une agglomération durable</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un schéma directeur des espaces d'accueil des activités économiques industrielles et tertiaires - Inscrire la qualité au sein des activités économiques - Identifier et traiter les friches d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> → Organiser le développement économique sur la base d'un schéma directeur définissant la hiérarchie des espaces d'accueil d'activités économiques : parcs d'activités de rangs d'agglomération, parcs d'industrie légère ou artisanaux sur les pôles de proximité, zones d'activités communales, hors zones d'activités, dans les tissus urbains → Réaménager les sites d'activités centraux existants et traiter les « friches » d'activités économiques → Des parcs d'activités de qualité environnementale
	<p>Thème 3 : un tissu commercial à structurer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher un maillage adapté et optimisé du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> → les secteurs commerciaux actuels seront confortés et toute nouvelle implantation se fera sur le centre d'agglomération, les deux grandes zones commerciales (Avermes, Moulins-Yzeure), les pôles de proximités de Souvigny.....et les centres bourgs des autres communes
	<p>Thème 4 : pérennisation de l'agriculture et développement du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'activité agricole et valoriser la vocation économique des terres agricoles - Favoriser le développement du tourisme, et en particulier de nouveaux produits et formes alternatives de découverte du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> → les surfaces occupées par l'activité agricole seront préservées → Inciter les communes à se doter de documents d'urbanisme → Préserver et conforter les itinéraires de découverte → Préserver et développer le potentiel constitué par les activités de pleines nature (randonnée, VTT, équitation...) → Le repositionnement et le développement de l'offre hôtelière, ainsi que l'ouverture de nouvelles formes d'hébergement touristique pourront être envisagés

Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité	Thème 1 : Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité du territoire <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la ressource en eau - Maîtriser l'impact des carrières - Promouvoir une gestion agro-sylvo-pastorale durable - Garantir la préservation des écosystèmes sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> → Protéger et valoriser les écosystèmes sensibles → Protéger les dispositifs de captage d'eau potable → Gérer et valoriser les eaux pluviales → Préserver le bocage → Développer des pratiques agricoles et sylvicoles durables
	Thème 2 : Anticipation et maîtrise des pollutions et des nuisances <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les nuisances - Rationnaliser et optimiser la consommation d'énergie - Poursuivre la valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> → Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores → Limiter l'émission des gaz à effets de serre et améliorer la qualité de l'air → Diversifier et créer de nouvelles installations → Toute nouvelle construction et les opérations d'aménagement devront prendre en compte le tri et la collecte des déchets
	Thème 3 : Protection et valorisation des paysages, garant d'un cadre de vie de qualité <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la préservation et la valorisation des paysages sensibles - Organiser les extensions urbaines et favoriser leur intégration paysagère - Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures - Améliorer les rapports au paysage et à la nature - Améliorer les accès du public à la nature et au paysage 	<ul style="list-style-type: none"> → Etendre la démarche ZPPAUP à plusieurs sites autour de Souvigny (Coulandon, Marigny...) pour agir sur le développement urbain et valoriser les sites essentiels → Identifier le patrimoine rural présentant un fort intérêt et prévoir des mesures de protection (art. L.123-1-7 du CU dans les PLU) → Inciter et encadrer la rénovation du bâti ancien, en priorité les bâtiments inoccupés en permettant le changement d'usage
	Thème 4 : Prévention contre les risques naturels technologiques et industriels <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les risques pour mieux les appréhender - Protéger les personnes et les activités 	<ul style="list-style-type: none"> → Prévenir les risques naturels : prendre en compte les PPR → Prévenir les risques technologiques : les activités nouvelles générant un risque important pour la population devront être localisées à l'écart des zones urbanisées. Elles seront implantées en priorité sur le projet de zone d'activités de Montbeugny. → Maîtriser l'impact des carrières : le prélèvement des matériaux devra se conformer aux dispositions du schéma départemental des carrières. Les sites faisant l'objet d'une cessation d'activité devront être remis en état, réhabilités ou valorisés.
	Thème 5 : Sensibilisation de la population aux préoccupations environnementales	

Le PLH 2025-30 de Moulins communauté : Préambule :

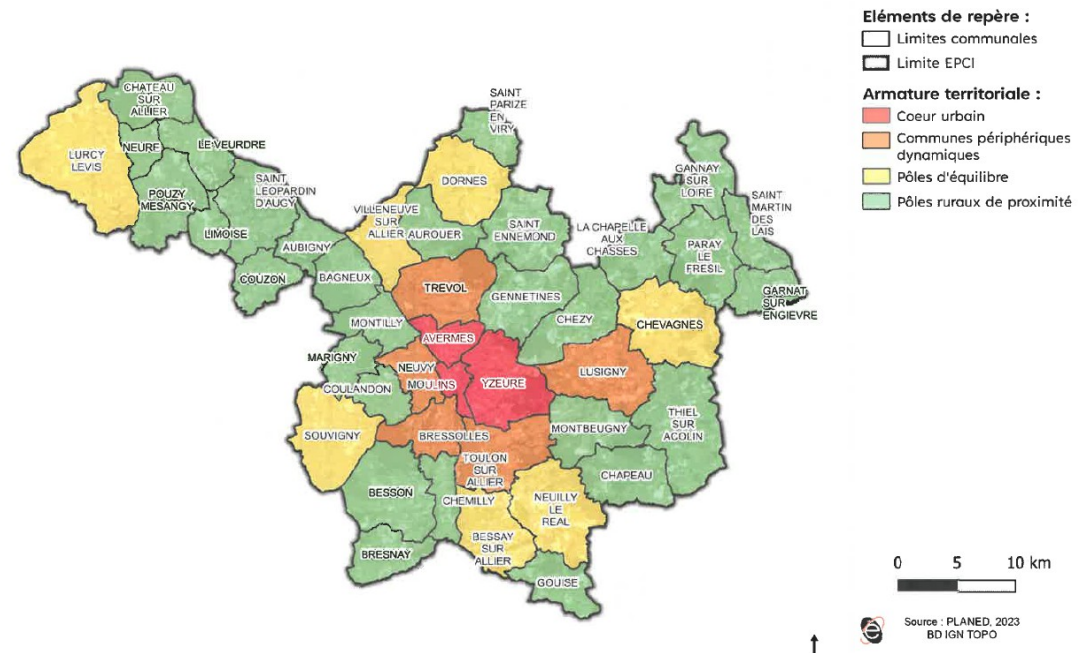
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil au service des communes ou des EPCI pour le développement de l'habitat. Le PLH doit se rendre compatible avec le SCOT de Moulins Communauté qui a été approuvé en décembre 2011. Il a entre autres objectifs celui de promouvoir un aménagement équilibré du territoire autour d'un centre fort. Le PLH 2025-30 fait suite à celui de 2013-2018 et prend en compte l'élargissement de Moulins communauté à 44 communes.

Afin de mieux correspondre au fonctionnement du territoire et aux principaux enjeux mis en avant par le diagnostic, les orientations et le programme d'actions s'appuieront sur les polarités définies dans le SCOT :

- ↳ **Le cœur urbain que sont les communes du cœur de l'agglomération : Moulins, Avermes et Yzeure**
- ↳ **Les communes périphériques dynamiques suivantes : Trévol, Neuvy, BRESSOLLES, Toulon-sur-Allier et Lusigny ;**
- ↳ Les pôles d'équilibre : Chevagnes, Dornes, Souvigny, Villeneuve-sur-Allier, Bessay-sur-Allier, Neuilly-le-Réal et Lurcy Lévis.
- ↳ Les territoires ruraux constitués par les 29 autres communes ;

Les enjeux issus du diagnostic :

- **Produire une offre de logements pour tous, répondant aux spécificités locales** afin de permettre la réalisation du parcours résidentiel sur le territoire et relancer la croissance démographique :
 - Développer la production des petits logements (studio -T1 et T2) pour les jeunes et seniors,
 - Diversifier l'offre vers des logements locatifs et des logements sociaux,
 - Répartir les logements selon l'armature territoriale et les spécificités locales (des logements abordables dans les 3 communes principales notamment),



- Suivre l'évolution des besoins et de l'offre dédiée aux publics spécifiques
- **Mettre en place des leviers d'intervention sur le parc existant :**
 - Revitaliser les centralités en s'appuyant sur la démarche RCVCB (lutte contre la vacance, transformation progressive de l'offre, etc) et le dispositif « Action Cœur de Ville » concernant la commune de Moulins,
 - Accompagner la réhabilitation des logements indignes et la rénovation énergétique, notamment les particuliers dans leur projet de rénovation,
 - Remobiliser les logements vacants,
 - Sensibiliser et communiquer sur les sujets d'habitat indigne et précarité énergétique.
- **Produire des logements neufs en s'inscrivant dans l'objectif ZAN :**
 - Conforter l'armature urbaine en renforçant le centre urbain (Moulins), en permettant aux pôles d'équilibre de pouvoir continuer à jouer leur rôle de structuration et d'irrigation du territoire et en maîtrisant le développement des communes d'équilibre
 - Maîtriser la ressource foncière et l'étalement urbain (privilégier les formes urbaines de qualité peu consommatrices d'espace).
 - Mettre en place des outils de maîtrise foncière relatifs à la construction neuve et au renouvellement urbain afin de répondre aux besoins des ménages locaux aux revenus modestes
 - Suivre les DIA
 - Accompagner les communes dans leurs interventions foncières avec une réflexion sur l'adhésion à l'EPF.
 - Promouvoir les opérations neuves exemplaires.
- **Assurer le suivi et la mise en œuvre du PLH**
 - Renforcer l'observation de l'habitat en la complétant par une observation du foncier
 - Réaliser des bilans annuels et triennaux du PLH pour suivre sa réalisation
 - Renforcer les partenariats.

Ces enjeux se sont traduits en 4 orientations et 11 actions définies ci-dessous.

Concernant Bressolles, les objectifs de logements et de mixité sociale évoquent 36 logements neufs dont 5 logements locatifs sociaux pour les 6 prochaines années.

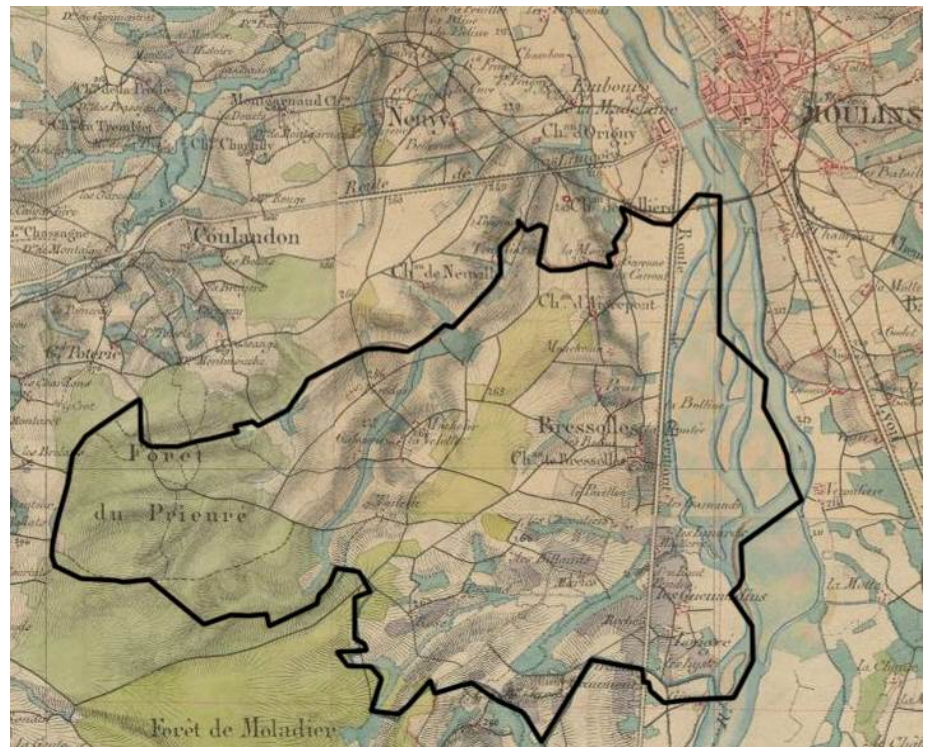


1.3 Histoire

Longtemps seigneurie de la famille de Bréchart (Breschard), qui en était baron, cette terre passa entre les mains de la maison de Thoury, à la suite du mariage de Catherine de BRESSOLLES (de Bréchart) avec Goussaut de Thoury.

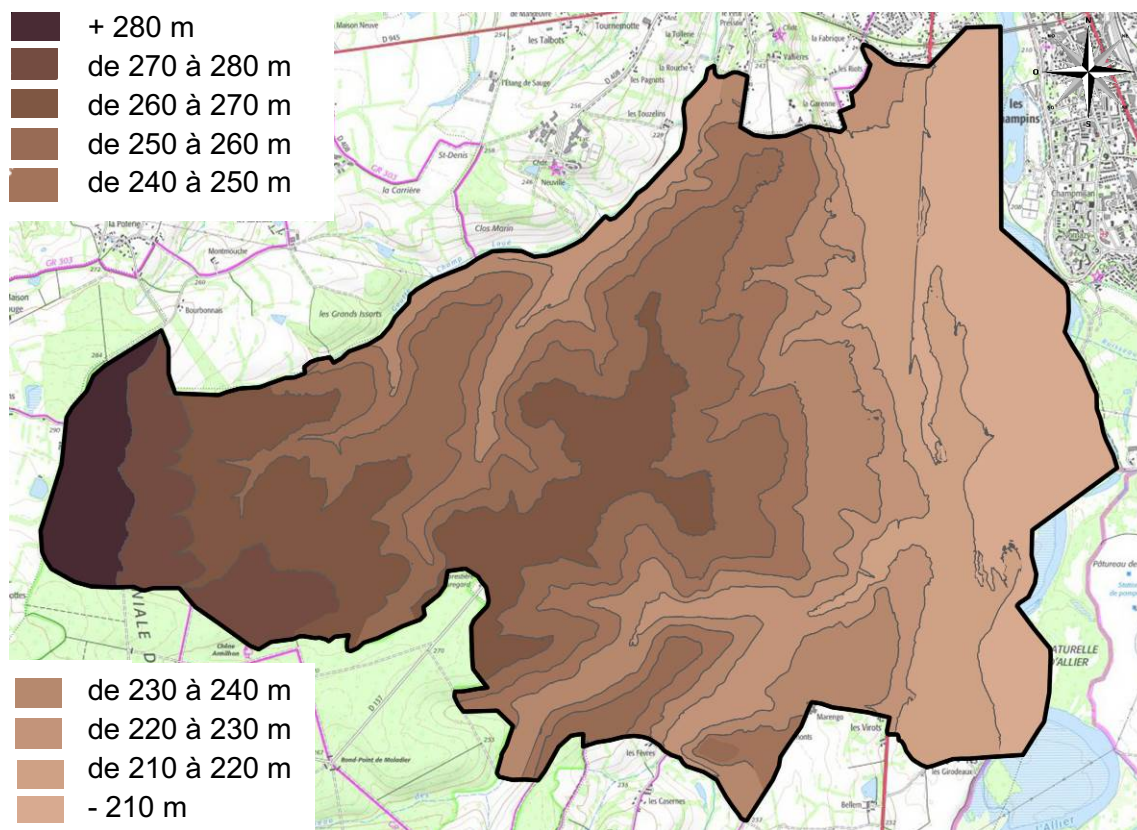
Les cartes de Cassini et d'Etat-Major ci-contre témoignent d'une histoire relativement ancienne de la commune de BRESSOLLES. En effet, l'axe actuel de la route départementale 2009 est un axe historique qui permettait de rejoindre Moulins, par l'Ouest de l'Allier. Cet axe a été le support d'un développement historique important : Longvé où se trouve un oratoire et les Guenaudins. Le centre historique de BRESSOLLES est également bien constitué, avec la présence d'un patrimoine bâti, du château et de l'Eglise.

L'église paroissiale primitive, dédiée au saint Sauveur, et dont rien ne subsiste, était la chapelle du château, citée dès 1095. Le nouvel édifice, conçu par un abbé originaire de Moulins, est construit dans un style néo-gothique. Construite sur un plan en croix grecque pourvue d'absidioles en hémicycle, l'église comprend initialement une flèche s'élevant au-dessus de la croisée, démolie en 1934.



2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CARTE TOPOGRAPHIQUE



Située en bordure d'Allier, une partie du territoire de BRESSOLLES présente un relief de plaine très peu marqué. Le paysage est ouvert sur la plaine alluviale de l'Allier, offrant des vues remarquables sur le grand paysage et sur Moulins, notamment depuis le bourg historique. Les coteaux qui s'étendent à l'Ouest du bourg offrent des paysages plus diversifiés et vallonnés. Ils ont été façonnés par des talwegs peu profonds. Les altitudes varient entre 203 mètres en bordure d'Allier et 292 mètres à l'extrême Ouest de la commune (dans la forêt des prieurés Moladier).

2.1 Contexte physique du territoire

2.1.1 Contexte topographique

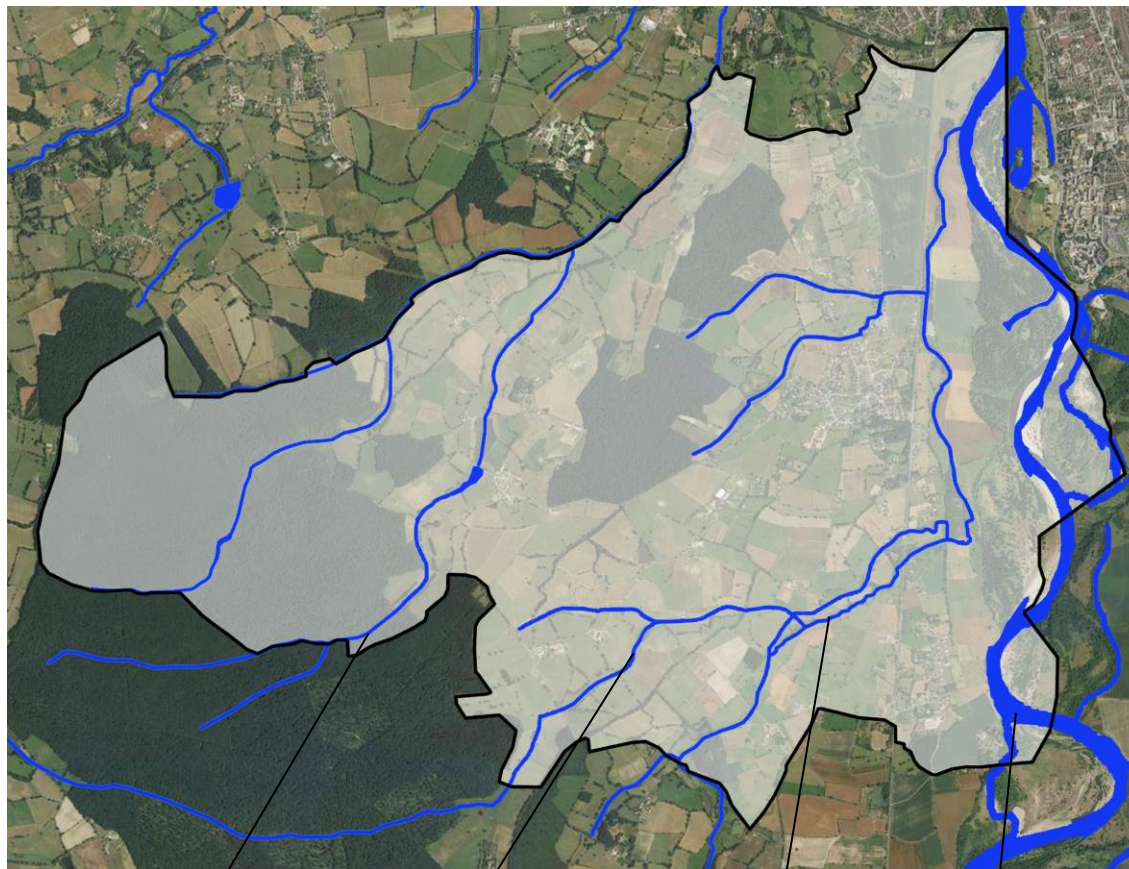
BRESSOLLES se situe en rive gauche à la limite entre le Val d'Allier, et le Bocage Bourbonnais, dont les nombreuses spécificités marquent son territoire. La commune s'inscrit ainsi entre ces deux grandes entités de paysage :

- **le Bocage Bourbonnais**, qui se caractérise par de grands massifs forestiers et des paysages structurés par un réseau de haies, liés en partie à une activité agricole essentiellement tournée vers l'élevage extensif.
- **Les côtes de l'Allier**, qui dominent la rive gauche de la rivière en aval de Moulins. L'enjeu réside ici dans la composition et la variété de ces paysages conditionnés par la topographie. Traversée par l'Allier, une partie de la commune de BRESSOLLES, à l'Est, est fortement marquée par ce paysage.



2.1.2. Hydrographie et eau

CARTE HYDROGRAPHIQUE



La Goutte Noire

Les Sabotiers

Le Ruisseau des Veines

L'ALLIER

L'hydrographie a une importance majeure à BRESSOLLES et conditionne fortement l'occupation des sols ainsi que l'organisation de son territoire. **La présence de l'Allier dans un axe Nord-Sud forme un paysage de plaine peu marqué. Plus on progresse vers l'Ouest, plus les paysages sont vallonnés avec un relief doux. Ils sont entaillés par des cours d'eau relativement perpendiculaires à l'axe de l'Allier** : les ruisseaux de la Goutte Noire, des Sabotiers et des Veines qui prennent leur source dans la forêt de Moladier.

BRESSOLLES appartient au bassin versant de l'Allier, qui s'inscrit dans le bassin versant de la Loire. L'Allier est souvent considéré comme "l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe". Elle s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 km depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier. Relativement peu aménagé par l'homme comparé aux autres grands cours d'eau, l'Allier possède en effet une dynamique fluviale encore active à l'origine d'une divagation incessante de son lit et d'une grande richesse écologique. Néanmoins, l'impact cumulé des anciennes gravières et des protections de berges est significatif sur la dynamique fluviale de la rivière.

L'Allier possède un régime hydrologique de type pluvial avec des hautes eaux hivernales et des minimas en été. Le débit médian de l'Allier à la station de Châtel de Neuve est de 120m³/s avec un débit maximal enregistré de 1440m³/s en période de crue. Globalement, la qualité physico-chimique de l'eau de la rivière Allier est bonne à passable. Enfin, l'Allier et sa nappe alluviale sont très importantes pour l'alimentation en eau potable du département.

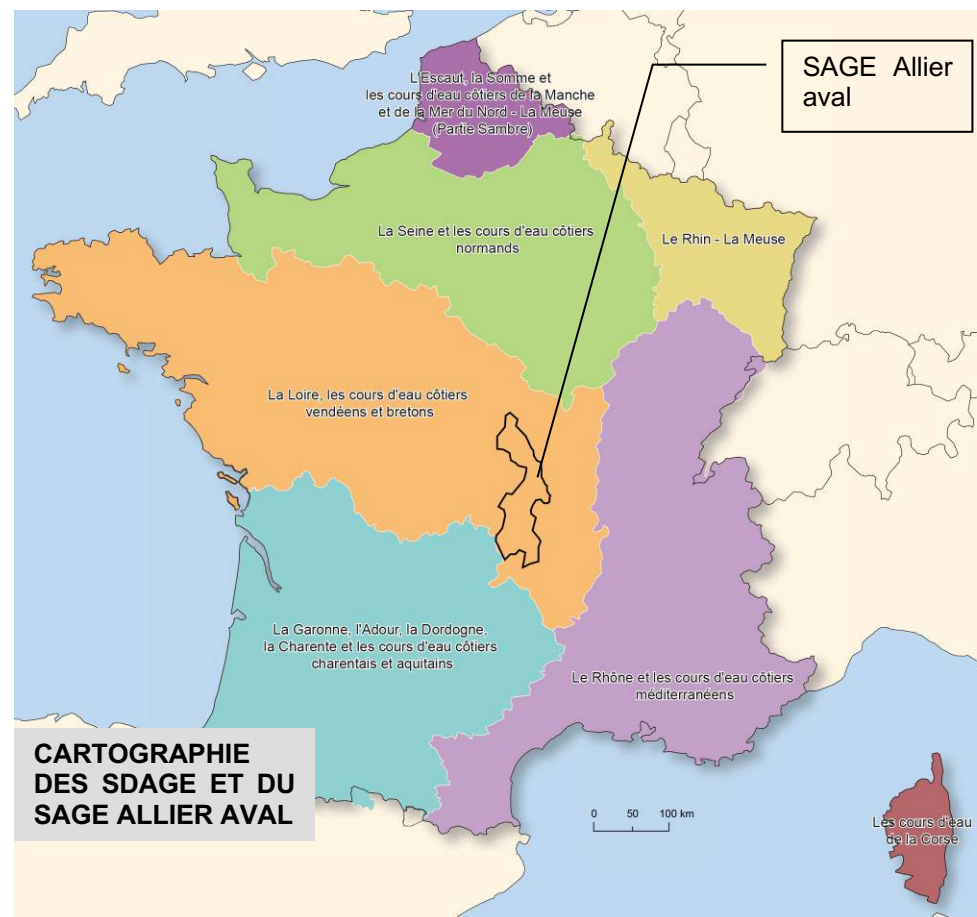
SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Allier aval

Dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Loire-Bretagne, la commune fait partie du SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) **Allier Aval.**

Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027

Le SDAGE Loire Bretagne a été adopté par le comité le 03 mars 2022, approuvé et arrêté par la préfète coordinatrice du bassin le 18 mars 2022. Les orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne sont les suivantes :

1. Repenser les aménagements de cours d'eau dans leur bassin versant
2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
8. Préserver et restaurer les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges



**CARTOGRAPHIE
DES SDAGE ET DU
SAGE ALLIER AVAL**

SDAGE ET SAGE quelle complémentarité ?

Le SDAGE fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, eaux souterraines,... Il détermine les grands axes de travail et les actions devant être conduites localement.

Le SAGE décline concrètement les axes de travail du SDAGE en les adaptant au contexte local et en les complétant si nécessaire.

Le PLU doit être compatible avec les SDAGE et SAGE.

Le SAGE Allier aval

Le SAGE Allier aval a été approuvé en juillet 2015.

Le diagnostic établi sur le territoire du bassin versant « Allier aval » a permis d'identifier 8 enjeux liés à l'aménagement et à la gestion de l'eau, en lien avec 4 thématiques :

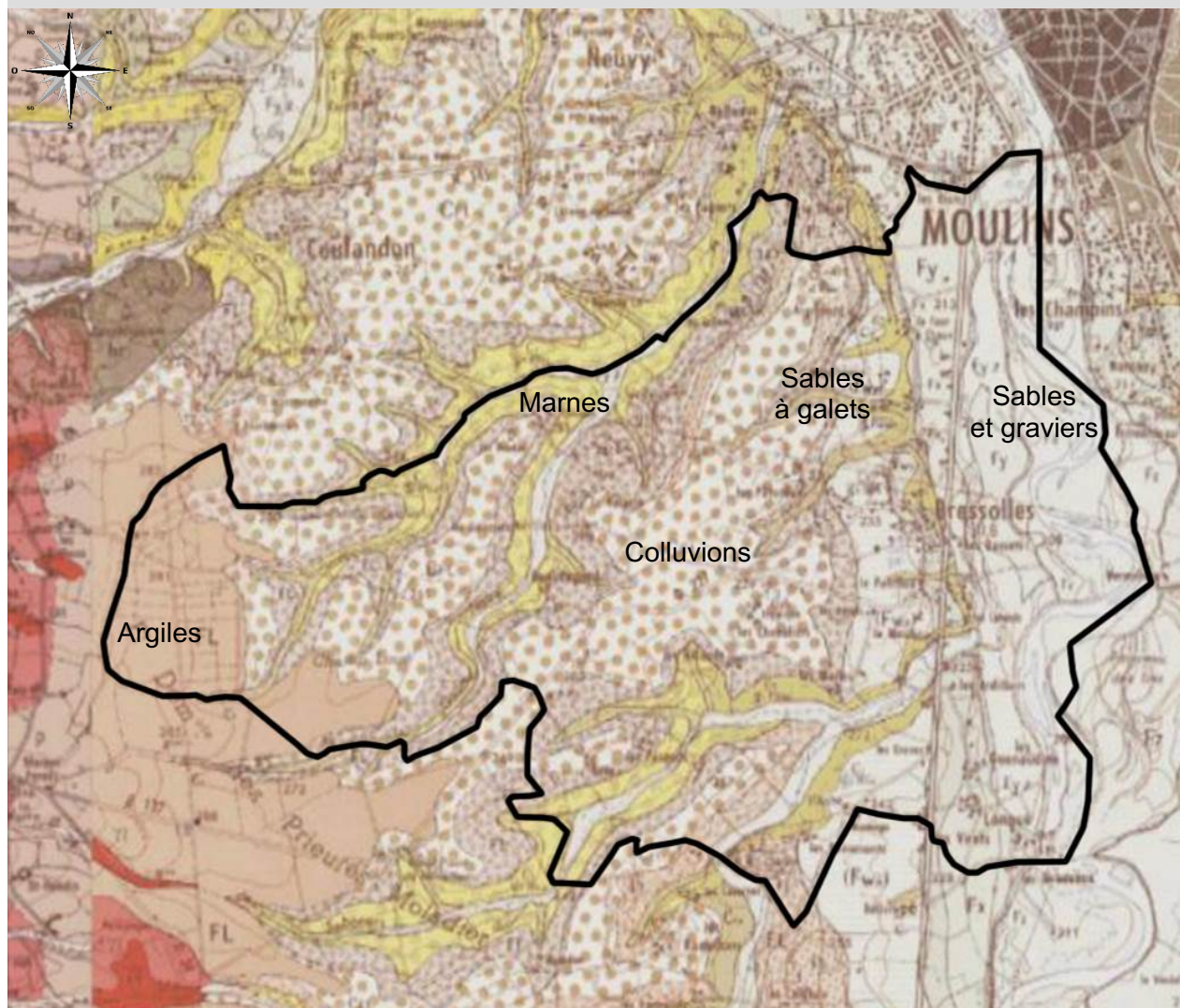
Thématiques	Enjeux	Niveau de priorité défini dans le diagnostic du SAGE Allier Aval par les acteurs
Gestion quantitative	Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse	Enjeu essentiel
	Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	Enjeu particulièrement essentiel
	Vivre avec/à côté de la rivière	Enjeu moins essentiel
Gestion qualitative	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	Enjeu particulièrement essentiel
	Restaurer les milieux aquatiques dégradés afin de tendre vers le bon état DCE	Enjeu essentiel
	Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	Enjeu moins essentiel
Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques	Maintenir les biotopes et la biodiversité	Enjeu essentiel
Dynamique fluviale	Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	Enjeu particulièrement essentiel

On peut également souligner la politique **Loire Grandeur Nature**, qui dans son programme Auvergne, vise 4 objectifs :

- La sécurité des populations face aux crues ;
- L'amélioration de la gestion de la ressource en eau ;
- La restauration des milieux naturels et des espaces ruraux
- La mise en valeur du patrimoine paysager, naturel et touristique.

CARTE GEOLOGIQUE

Source : source géoportail



2.1.3 Formations géologiques

La **constitution géologique des sols** de la commune de BRESSOLLES, liée à l'écoulement de l'Allier en bordure de la commune et dominée par la présence de dépôts alluvionnaires, appartient à l'entité géologique du **massif granitique du Bourbonnais**.

Une différenciation peut être observée au niveau des surfaces, entre les constitutions plutôt argileuses ou sableuses et la présence de galets ou non.

Le territoire communal est principalement constitué de **formations alluviales et de dépôts quaternaires associés**. Les nappes alluviales ont été bien conservées ; un épisode fluvial a fortement érodé les formations tertiaires et quaternaires anciennes. Cette entaille est visible depuis le Sud de Chemilly jusqu'à BRESSOLLES, en rive gauche de l'Allier.

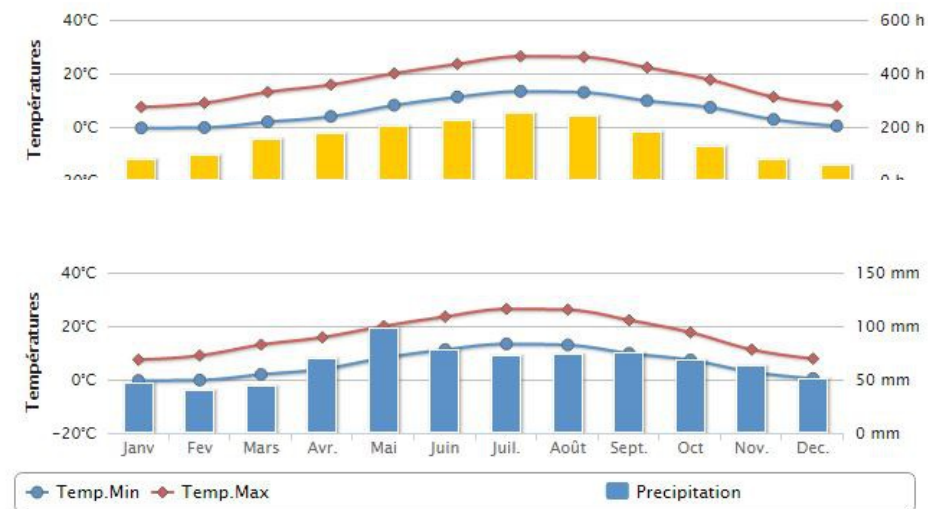
Les entités géologiques sont caractérisées par la **présence de colluvions et alluvions indifférenciés, tels qu'argiles, sables et graviers**.

Il s'agit également de colluvions divers de bas de versants ou de fonds de vallons, généralement assez hétérogènes (argiles sables et galets noyés dans une matrice argilo-sableuse).

2.1.4 Contexte climatique

La station météorologique la plus proche est celle de Vichy. BRESSOLLES est soumise à un climat tempéré influencé par les caractéristiques océaniques qui se traduisent par :

- Des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 779,5mm : Le régime pluviométrique est marqué par un étalement des pluies sur l'année avec un maximum au mois de mai (98.2 mm ou l/m²) et au mois de juin (78.2 mm ou l/m²). Les pluies d'été présentent généralement un caractère orageux.
- 1859 heures d'ensoleillement par an ;
- Des températures moyennes annuelles de 10,5°C : 3.5° C au mois de janvier et 24 °C en juillet – août.
- Les vents atlantiques sont dominants mais restent faibles, qu'ils soient d'Ouest, Nord-Ouest, ou Sud-Ouest.



A noter que, la Région Auvergne et le Département de l'Allier se sont dotés respectivement en 2009 et 2013 d'un PCET (Plan Climat-Energie Territorial). [Initié par le Syndicat départemental de l'énergie de l'Allier, l'ensemble des EPCI du département dont Moulins agglomération se sont dotés d'un PCAET \(Plan Climat Air Energie Territorial\) depuis fin 2021.](#)

2.1.5 Qualité de l'air

L'État et la Région Auvergne ont approuvé le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de l'Auvergne le 20 juillet 2012. Selon la base de données OHRANE (Observatoire Régional Harmonisé Auvergne Rhône Alpes des Nuisances Environnementales) la commune se situe majoritairement en zone très peu altérée concernant les nuisances liées au bruit et à la dégradation de la qualité de l'air. Seuls les secteurs situés en bordure de la RD2009 sont en zones altérées ou dégradées.

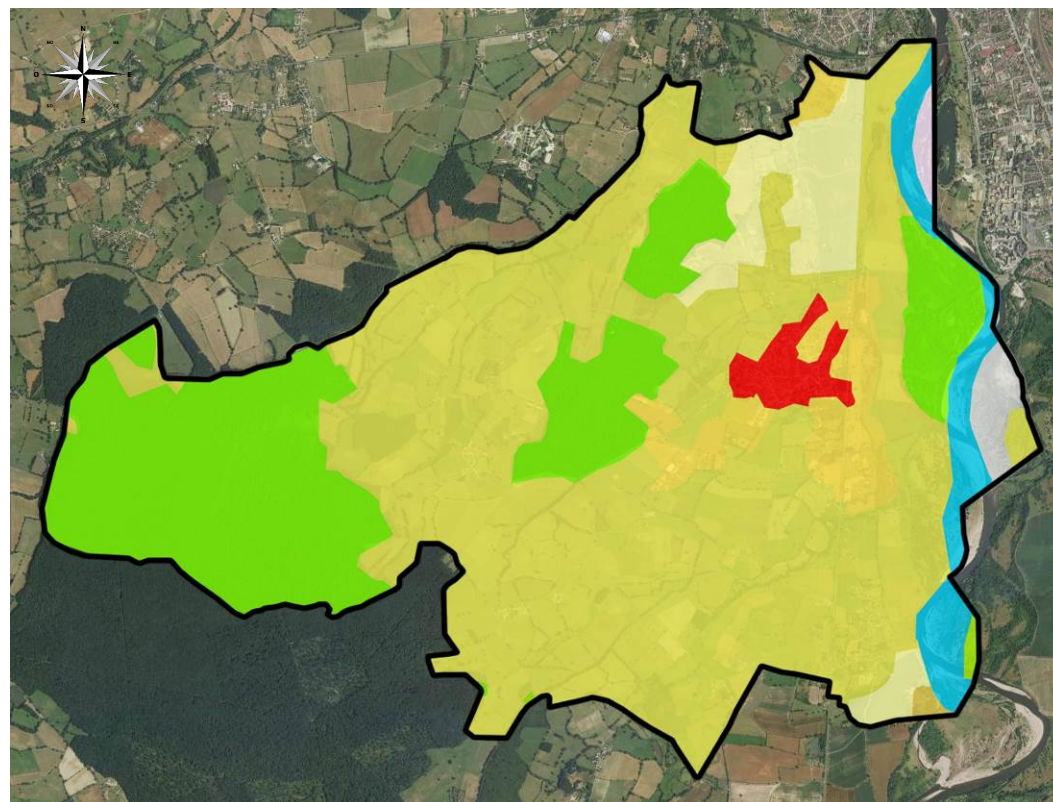
2.1.6 Sites et sols pollués

BRESSOLLES compte trois sites répertoriés dans l'inventaire historique des sites industriels et activités de service :

- Etablissement Michel, atelier de construction métallique. En activité de 1967 à 1980. Localisation : Chemin des Ardilliers, les Guenaudins.
- Ancienne carrière d'argile et ancien four à chaux. En activité de 1950 à 1970. Localisation : Four à chaux, le prends y garde.
- Chaudronnerie industrielle Bussy, ancienne scierie. Toujours en activité. Localisation : 6 chemin Longvé.

(Source : Basias, inventaire historique de sites industriels et activités de service)

2.1.7 Occupation des sols



	Tissu urbain discontinu
	Equipements sportifs et loisirs
	Terres arables hors périmètres d'irrigation
	Prairies
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes
	Essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
	Forêts de feuillus
	Forêt et végétation arbustive en mutation
	Plages, dunes, sable
	Cours et voies d'eau

CARTE D'OCCUPATION DES SOLS
(Corine Land Cover 2012)

Code CLC	Libellé	Surface en ha	% de la commune
112	Tissu urbain discontinu	44,9	1,9
142	Equipements sportifs et loisirs	12,9	0,5
Total espaces anthropisés		57,8	2,5
211	Terres arables hors périmètres d'irrigation	132,8	5,6
231	Prairies	1306,5	55,5
242	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	130,8	5,6
243	Essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	6,8	0,3
Total espaces agricoles		1576,9	66,9
311	Forêts de feuillus	588,6	24,9
324	Forêt et végétation arbustive en mutation	6,5	0,3
Total espaces boisés		595,1	25,3
331	Plages, dunes, sable	29,4	1,2
511	Cours et voies d'eau	96,8	4,1
Total des espaces liés à la rivière		126,2	5,4
TOTAL		2356	100

Les espaces anthropisés : Ils représentent une partie peu importante du territoire, celle du bourg de BRESSOLLES et des extensions résidentielles qui se sont développées plus récemment autour. Toutefois, d'autres espaces anthropisés existent sur la commune, et notamment le secteur des *Guénaudins* au Sud Est de la commune, ainsi qu'un habitat dispersé assez conséquent notamment le long de la RD2009.

Les espaces agricoles : l'activité agricole est une composante majeure de la commune et son emprise sur le territoire est très importante. Les prairies à BRESSOLLES représentent plus de la moitié du territoire. L'ensemble des espaces agricoles représente presque les trois quarts du territoire communal, et se situent principalement entre la plaine de l'Allier et les espaces boisés.

Les espaces boisés : Ils couvrent l'extrême Ouest du territoire et représentent un quart de la commune. Ils se trouvent à l'écart des espaces urbanisés et des lieux de polarité et de passage.

Les espaces liés à la rivière Allier : l'Allier a une place importante sur le territoire, le traversant du Nord au Sud à l'extrémité Est. Son emprise est importante et sa présence entraîne autour des plages de sable.

2.2 Perceptions paysagères

2.2.1 Impressions d'ensemble

Comme évoqué plus haut, **le territoire se situe entre deux entités géographiques**, le Val d'Allier et le Bocage Bourbonnais, qui marquent fortement le territoire de BRESSOLLES.

Le Val d'Allier : dont le trait marquant du **paysage physique de la vallée est sa platitude** qui se retrouve sur l'ensemble de la partie Est du territoire de BRESSOLLES. Sa pente très faible sur tout son cours est en moyenne de 0,1%. Cette caractéristique physique a pour conséquence une lenteur de l'écoulement des eaux et une faible force de creusement et de charriage, à l'exception des crues. La faiblesse de la pente crée donc une situation dans laquelle elle ne peut entailler un lit profond et rectiligne, mais sinue entre bancs de sable et gravières, dessinant ainsi de larges méandres qui évoluent au gré du courant et des crues.

Le Bocage Bourbonnais : s'étend entre Moulins et Montluçon. Ce territoire d'élevage constitue **un ensemble homogène fait de prairies délimitées par un maillage de haies bocagères** plus ou moins denses et au relief vallonné.

A l'échelle communale, les caractéristiques topographiques et hydrographiques de BRESSOLLES forment des entités paysagères bien distinctes et ayant des caractéristiques singulières :

- **La plaine alluviale de l'Allier**
- **Le coteau urbanisé**
- **Le bocage Bourbonnais**
- **Les espaces boisés et de forêts.**



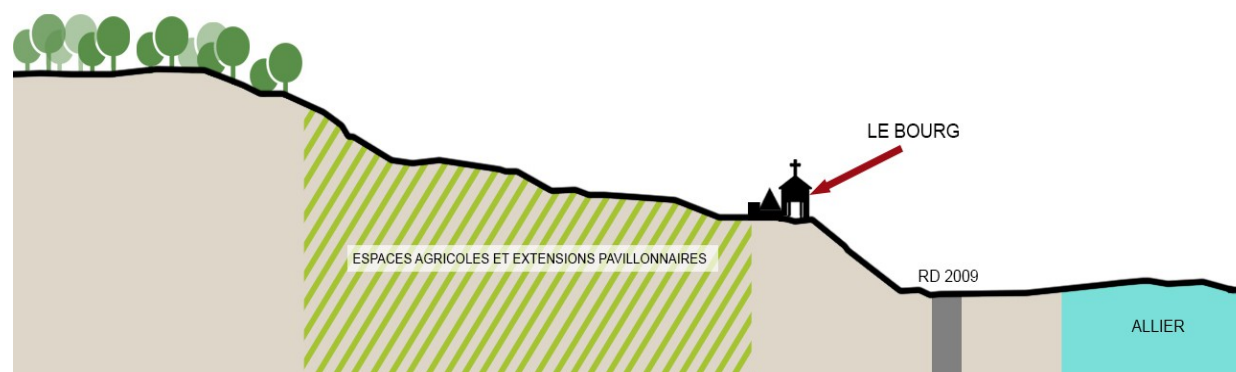
Vue sur le bocage de Bressolles



Espaces agricoles vaste et peu en relief

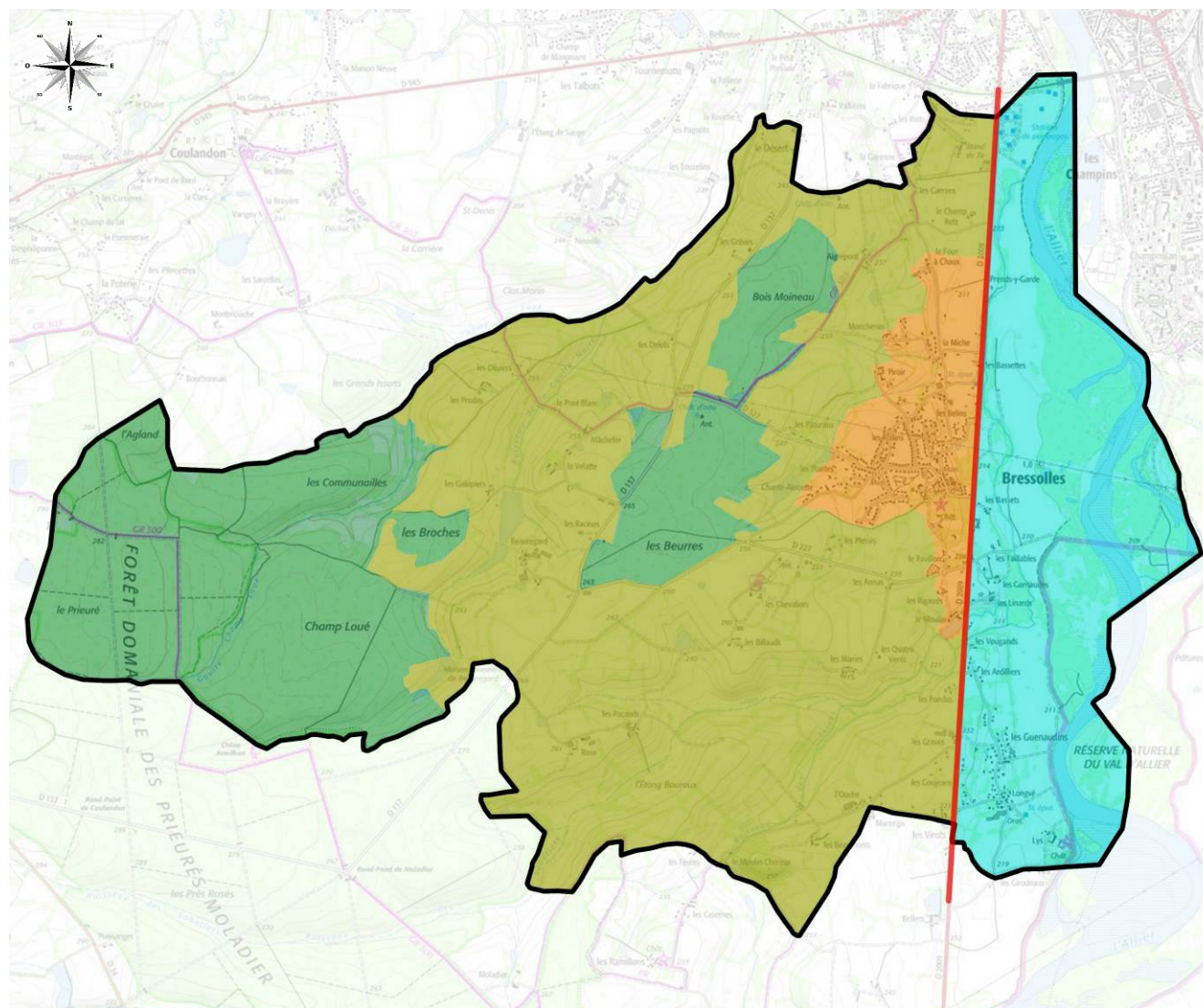


Espaces agricoles et bocage, paysage riche



Coupe Est/Ouest de la commune et de son organisation


CARTE DES ENTITES PAYSAGERES DE LA COMMUNE



2.2.2 Les différentes unités paysagères du territoire

La présence de l'Allier mais également de cours d'eau structurant le territoire et sa topographie, la situation géographique particulière ainsi que l'urbanisation récente autour du bourg historique forment des unités paysagères distinctes et clairement appréhendables à BRESSOLLES. Elles offrent ainsi une diversité de paysage et d'aménités au territoire communal.

Quatre unités paysagères se distinguent :

-  La plaine alluviale de l'Allier
-  Le coteau urbanisé
-  Le bocage bourbonnais
-  Les forêts et espaces boisés

La plaine alluviale de l'Allier

Elle s'étend du Nord au Sud, à l'Est de la commune et est délimitée par la RD 2009. **Possédant de nombreuses terres fertiles, la plaine alluviale est utilisée pour la culture. De nombreuses jachères s'insèrent également dans ce paysage relativement plan, créant des espaces plus sauvages** en lien avec l'épaisse ripisylve des bords de l'Allier. Cette dernière est accessible principalement à pied, par le biais de chemins, et n'est visible que ponctuellement. **Cette entité connaît une urbanisation ancienne, avec la présence de bâtis historique patrimonial, à laquelle s'est greffé un développement pavillonnaire récent** (en lien avec la proximité de la RD 2009).





Vue sur Moulins en arrière-plan depuis le Nord du coteau urbanisé



Lotissement récent sur le coteau



Vue lointaine depuis l'arrière de la Mairie



Vue depuis la rue principale sur le tissu historique

Le coteau urbanisé

Surplombant la plaine de l'Allier, la **topographie est fortement marquée dans cet espace, en rupture avec le relief quasi absent et les paysages plus sauvages de la plaine de l'Allier**. Cette écart relativement marqué et soudain entre les deux entités permet d'avoir **des points de vue et des panoramas lointains, notamment depuis le centre bourg historique, sur Moulins et l'Allier**.

La transition entre le coteau et le bocage bourbonnais (support principal de l'activité agricole) se fait plus en douceur, avec un relief continu entre les deux et une urbanisation qui se diffuse progressivement pour laisser place aux espaces agricoles.

Le coteau est le support du centre ancien, tissu historique dense au sein duquel se trouve le château. Il est également support de l'urbanisation résidentielle pavillonnaire récente qui s'est fortement étirée au Nord et à l'Ouest du cœur de bourg, sur les terres agricoles du bocage bourbonnais. Ainsi, **une urbanisation en rupture avec le centre historique et fortement consommatrice d'espace marque cette entité**. Des terres agricoles se trouvent aujourd'hui enclavées au sein de ces espaces urbanisés.

Le bocage Bourbonnais

Ce paysage vallonné est relativement ouvert et interrompu à certains endroits par le relief et les haies qui structurent cette entité. Elle s'étend sur une majeure partie du territoire de BRESSOLLES, de la fin du coteau urbanisé à la forêt des Moladiers à l'Ouest.

La taille des parcelles est relativement variable, avec des parcelles de petites tailles autour du bourg et le long de la RD 2009, alors que des espaces de pâtures plus vastes structurent l'Ouest et le Sud, plus on progresse vers les boisements.

Son relief est également structuré par les nombreux cours d'eau qui traversent cette entité et qui apportent une diversité et une qualité paysagère notable.

La présence végétale au sein de cette entité est fortement diversifiée. On retrouve des arbres isolés, tels que des chênes, des fragments boisés, ainsi que des haies bocagères, composées de diverses espèces et support de biodiversité. De manière générale, le Bourbonnais fait face à un vieillissement de son bocage. Malgré cela, les haies sont encore remarquablement entretenues à BRESSOLLES et participent fortement à la qualité des paysages.

L'urbanisation y est peu présente. On retrouve des bâtiments isolés, majoritairement à caractère historique, ainsi que des ensembles bâtis liés à l'activité agricole. Quelques constructions récentes sont également présentes à proximité du bourg. **Il est nécessaire de veiller à ce que cette urbanisation résidentielle diffuse ne progresse pas davantage dans ces espaces et soit contenue sur le coteau déjà urbanisé.**





Vue sur les massifs boisés au sein du bocage depuis la route de Chante Alouette



Nord de la commune, vue depuis la D137



Route dans la forêt domaniale des Prieuré Moladiers

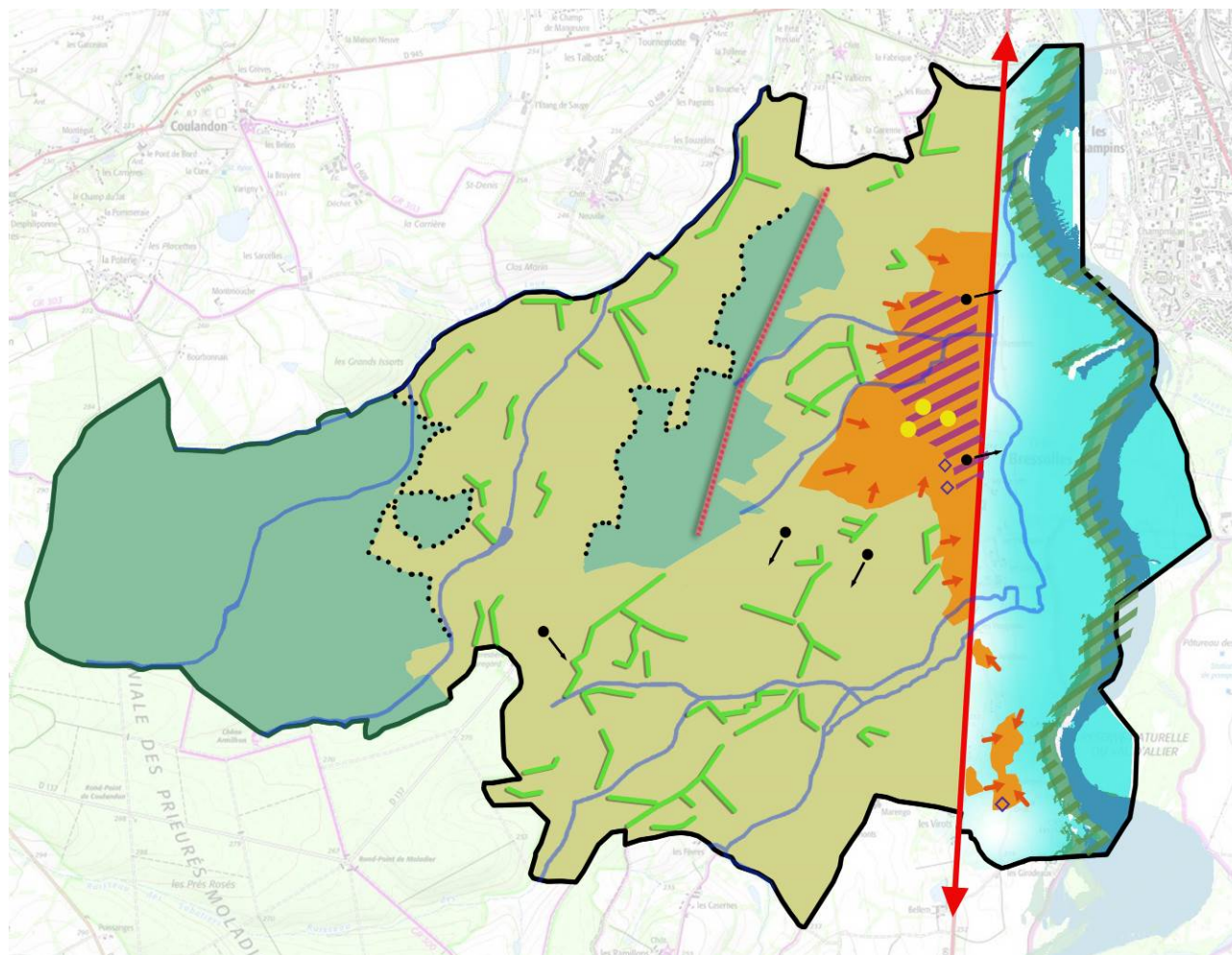
Les forêts et espaces boisés

Le territoire communal de BRESSOLLES est composé de trois ensembles boisés dont la forêt Domaniale des Prieurés Moladier, rattachée à un massif plus important et qui couvre tout l'extrême Ouest de la commune. Les deux autres massifs boisés sont celui des Bois Moineau et celui des Beurres. Ils sont situés en crête entre deux cours d'eau et tendent à se rejoindre.

Ces forêts composent le territoire de BRESSOLLES et présentent un intérêt patrimonial naturel important pour la commune, mais également à l'échelle du département. De plus, elles structurent le paysage de la commune. Elles créent une alternance entre paysage fermé et vues lointaines. Lorsque l'on se situe dans le bocage leur lisière est fortement marquée, créant un rideau opaque. **Ce sont des forêts épaisses et denses essentiellement composées de feuillus, hêtres et chênes pour la majorité.** A l'intérieur la lumière passe très peu, et l'on se retrouve au sein d'un espace clos qui ne permet aucune visibilité sur le bourg et le grand paysage.

La présence de certains résineux, notamment entre les deux petits ensembles boisés, ont un impact peu qualitatif sur le paysage. De même, les boisements à la parcelle dans le bocage et les peupleraies créent une rupture avec leur environnement proche.

CARTE D'ANALYSE PAYSAGERE

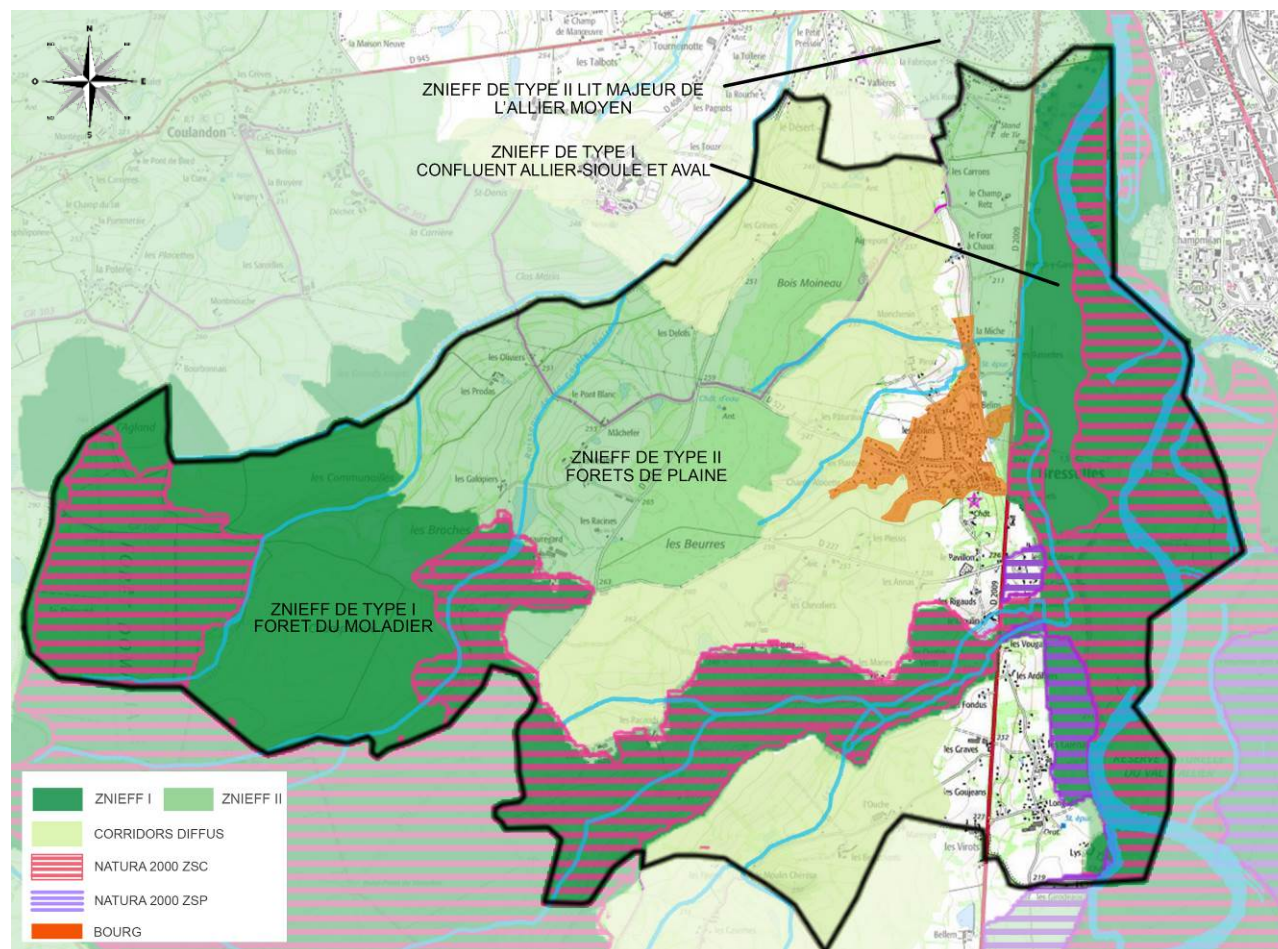


2.2.3 Analyse et synthèse paysagère

Tant par son patrimoine naturel que par son patrimoine bâti, la commune de BRESSOLLES possède de nombreuses richesses. Il est aujourd'hui nécessaire de protéger et mettre en valeur ces richesses notamment face à une urbanisation qui s'est fortement diffusée sur la

-  Bords d'Allier - Plaine alluviale
-  Bocage Bourbonnais
-  Forêts et espaces boisés
-  Coteau urbanisé
-  Ripisylve en lien avec l'Allier
-  Haies - structuration et qualité paysagère
-  Points de vue et vues lointaines
-  Paysage fermé
-  Ligne de crête
-  Espace urbanisé en pente - Nécessité d'adaptation du bâti à la pente
-  RD 2009 - Rupture et support de développement
-  Espaces de « dents creuses » au sein du tissu urbanisé
-  Nécessité de contenir l'urbanisation à l'enveloppe existante
-  Elements de patrimoine

CARTE DES MILIEUX NATURELS ET LEUR LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE



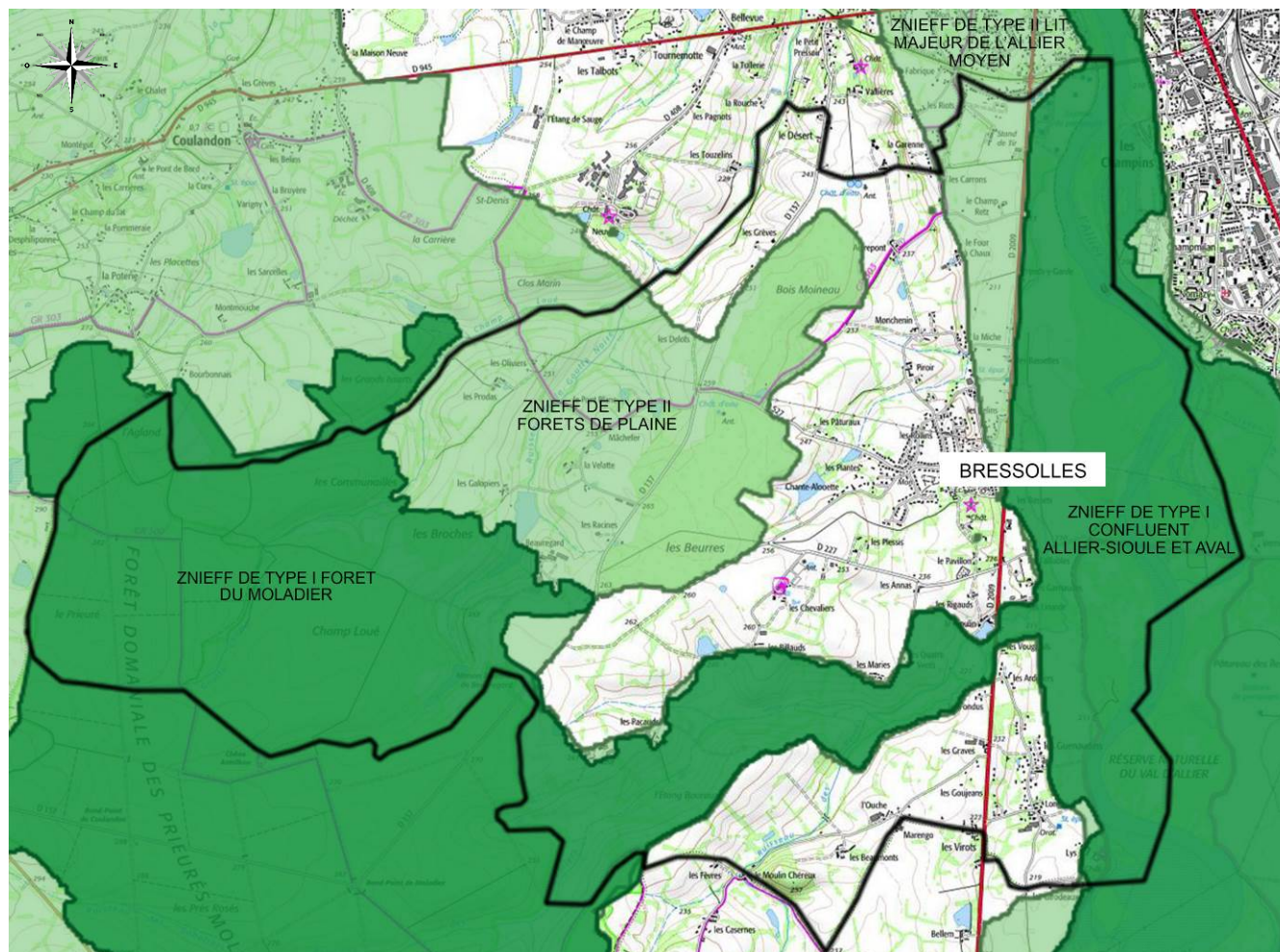
Il convient aussi de rappeler que le reste du territoire campagne « ordinaire », prairie et culture, constitue le support d'une diversité écologique importante. Le maintien du bocage paraît également un enjeu écologique important. Les haies composées d'un nombre assez important d'espèces arbustives, sont également un «garde-manger» important pour de nombreuses espèces animales. Elles sont également le lieu de nidification de nombreux passereaux, de même que les arbres de la haie, ou les alignements d'arbres après disparition de la haie basse, servent de perchoir aux rapaces. Elles constituent une voie de communication pour beaucoup d'animaux. Sur ce plan, la continuité du réseau et donc du maillage bocager est très importante. Enfin, le réseau hydrologique et les zones humides associées constituent des milieux naturels et des corridors écologiques, qu'il convient de protéger.

2.3 Le patrimoine naturel

La commune de BRESSOLLES possède un patrimoine naturel intéressant, comme en témoigne la présence sur le territoire de nombreux zonage « nature ». En effet, elle est composée de nombreuses forêts et sites naturels présentant un intérêt majeur :

- La commune s'inscrit tout d'abord sur la ZNIEFF de type II « Forêts de Plaine », qui s'étend sur 27 communes actuellement du département de l'Allier ainsi que sur la ZNIEFF de type II « Lit majeur de l'Allier moyen »
- BRESSOLLES fait également partie de deux ZNIEFF de type I : celle de la « Forêt de Moladier » ainsi que celle du « Confluent Allier sioule et aval ».
- Une partie du territoire est également concernée par des zones Natura 2000, celle du Massif forestier des Prieurés : Moladier, Baignolet et Messarges. Ces trois noyaux discontinus composent une partie de la forêt domaniale des Prieurés. La commune de BRESSOLLES se situe sur la portion de la Forêt Domaniale des Prieurés Moladier.
- Deux autres zones Natura 2000 s'étendent également à BRESSOLLES : la ZPS du Val d'Allier Bourbonnais ainsi que la ZSC du Val d'Allier Nord.

2.3.1 Les Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques



ZNIEFF SUR LA COMMUNE

Type de zonage	Désignation	surface
ZNIEFF 1	Forêt du Moladier et Confluent Allier Sioule et aval	1081.1 hectares
ZNIEFF 2	Lit majeur de l'Allier moyen et Forêts de plaine	1604.7 hectares

L'inventaire ZNIEFF a été lancé à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement en 1982, avec l'appui du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN). Il a pour objectif de recenser les zones importantes de patrimoine naturel national, régional ou local. Les ZNIEFF sont de deux types :

- ZNIEFF de type I : ce sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces, ou bien de milieux rares remarquables ou caractéristiques des patrimoines national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à la réalisation d'équipements ou à des transformations même limitées.

- ZNIEFF de type II : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, et qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones il importe de respecter les grands équilibres écologiques.

Les ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de ces zones. Toutefois, En tant qu'inventaire de référence, elles doivent cependant être prises en compte au même titre que d'autres inventaires ou information sur le patrimoine naturel dans les documents d'aménagement comme le prévoient diverses réglementations (loi " Protection de la Nature " du 10/7/76, loi " répartition des compétences collectivités-Etat " du 7/1/83, loi " définition des principes d'Aménagement " du 18/7/85, loi " Eau " du 3/1/1992, loi " Paysage " du 8/1/93, loi "Barnier".

ZNIEFF de type I « Forêt de Moladier » (00020005)

La forêt de Moladier fait partie des trois noyaux constitutifs de la forêt domaniale des Prieurés. **Sa superficie est de 1248ha répartie sur cinq communes, dont BRESSOLLES qui en détient une partie notable à l'extrême Ouest de son territoire.** Il s'agit d'une forêt ancienne, qui constitue un cadre de vie pour de nombreuses espèces de chauve-souris (Murin de Bechstein, Barbastelle...) ou d'oiseaux (le Pic noir, le faucon hobereau ou l'aigle botté...) dont certaines sont d'intérêt communautaire.

ZNIEFF de type I « Confluent Allier Sioule et aval »

Ce site du Val d'Allier s'étend sur 13 communes entre le pont de Chazeuil et le sud de l'agglomération moulinoise, soit sur 6000 ha environ. **A BRESSOLLES, le périmètre de cette ZNIEFF concerne la quasi-totalité de la plaine alluviale de l'Allier.** Elle est délimitée au Nord par la RD 2009 et au Sud par les hameaux qui sont développés le long de cet axe.

La dynamique fluviale de la rivière Allier et sa divagation, entretiennent un complexe de méandres et de bras morts à divers stades. En conséquence, les milieux sont multiples avec de nombreux habitats d'intérêt communautaire (forêts alluviales, pelouses sèches, eaux dormantes...), et la flore et la faune présentent une grande richesse.

On recense ainsi près de 300 espèces de plantes supérieures et de nombreuses espèces protégées, comme l'Orme pédonculé, l'Epervière ligérienne, le Souchet de Micheli, et 250 espèces d'oiseaux sur ce secteur. Par ailleurs, des poissons d'intérêt communautaire, tel que le Saumon atlantique ou la Lamproie marine fréquentent encore la rivière à cet endroit. Cette partie de l'Allier est aussi un habitat très important pour quelques invertébrés (comme le gomphe serpentifère ou l'agrion de Mercure) et mammifères (pour la loutre et le castor d'Europe). Parmi les sites fluviaux, celui-ci est un des plus remarquables d'Europe occidentale, motivant ainsi la création d'une Réserve Naturelle.

ZNIEFF de type II « Forêts de Plaine » (00020000)

Elle s'étend sur 27 communes du département de l'Allier et sur une superficie de 272,5 km². La ZNIEFF « Forêts de Plaine » s'étend plus au Nord de la commune de BRESSOLLES, dans la continuité de la ZNIEFF de type I de la « Forêt des Moladiers ». Cette ZNIEFF recouvre une partie importante de l'entité paysagère dit du Bocage Bourbonnais et vient également toucher la Sologne Bourbonnaise.

ZNIEFF de type II « Lit majeur de l'Allier moyen »

La dynamique fluviale de l'Allier est créatrice de milieux très diversifiés : forêt alluviale ou ripisylve, vasières, grèves, plages sableuses, pelouses sèches, boires et reculs. On retrouve dans ces espaces de nombreux habitats et espèces naturels à protéger. **L'enjeu est donc de maintenir la dynamique fluviale et de protéger les espaces naturels environnants, afin de préserver l'ensemble de la plaine alluviale**



Le bord d'Allier



Forêt des Moladiers



Castor



Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (plus connue comme directive habitat, faune, flore), du 21 mai 1992. Encore en cours de constitution, il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

La politique européenne pour mettre en place ce réseau s'appuie sur l'application des **directives Oiseaux et Habitats**, adoptées respectivement en 1979 et 1992 pour donner aux États membres de l'Union européenne un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels. C'est donc la réunion des deux directives qui doit permettre la création du réseau. Deux types de sites interviennent dans le réseau Natura 2000 : les ZPS et les ZSC.

Zone de protection spéciale (ZPS)

La directive Oiseaux de 1979 demandait aux États membres de l'Union européenne de mettre en place des ZPS ou zones de protection spéciale sur les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie afin d'assurer un bon état de conservation des espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Ces ZPS sont directement issues des anciennes ZICO (« zone importante pour la conservation des oiseaux »). Ce sont des zones jugées particulièrement importantes pour la conservation des oiseaux au sein de l'Union, que ce soit pour leur reproduction, leur alimentation ou simplement leur migration.

Zone spéciale de conservation (ZSC)

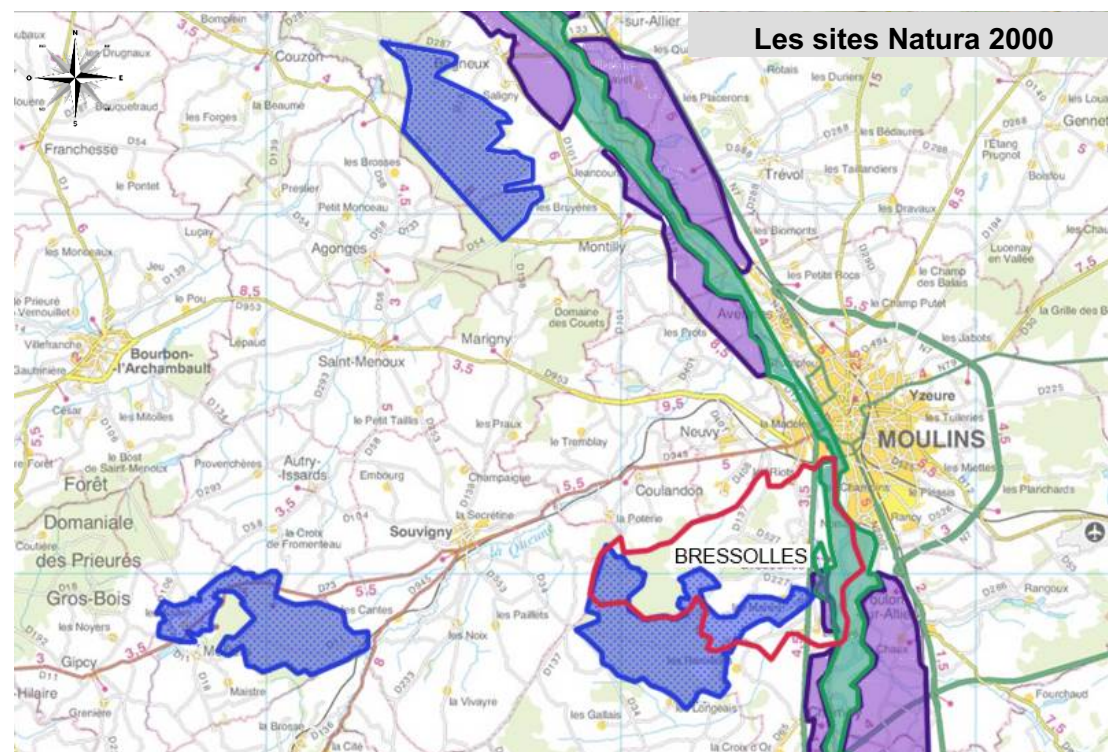
Les zones spéciales de conservation, instaurées par la directive Habitats en 1992, ont pour objectif la conservation de sites écologiques présentant soit :

- des habitats naturels ou semi-naturels d'intérêt communautaire, de par leur rareté, ou le rôle écologique primordial qu'ils jouent ;
- des espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, là aussi pour leur rareté, leur valeur symbolique, le rôle essentiel qu'ils tiennent dans l'écosystème.

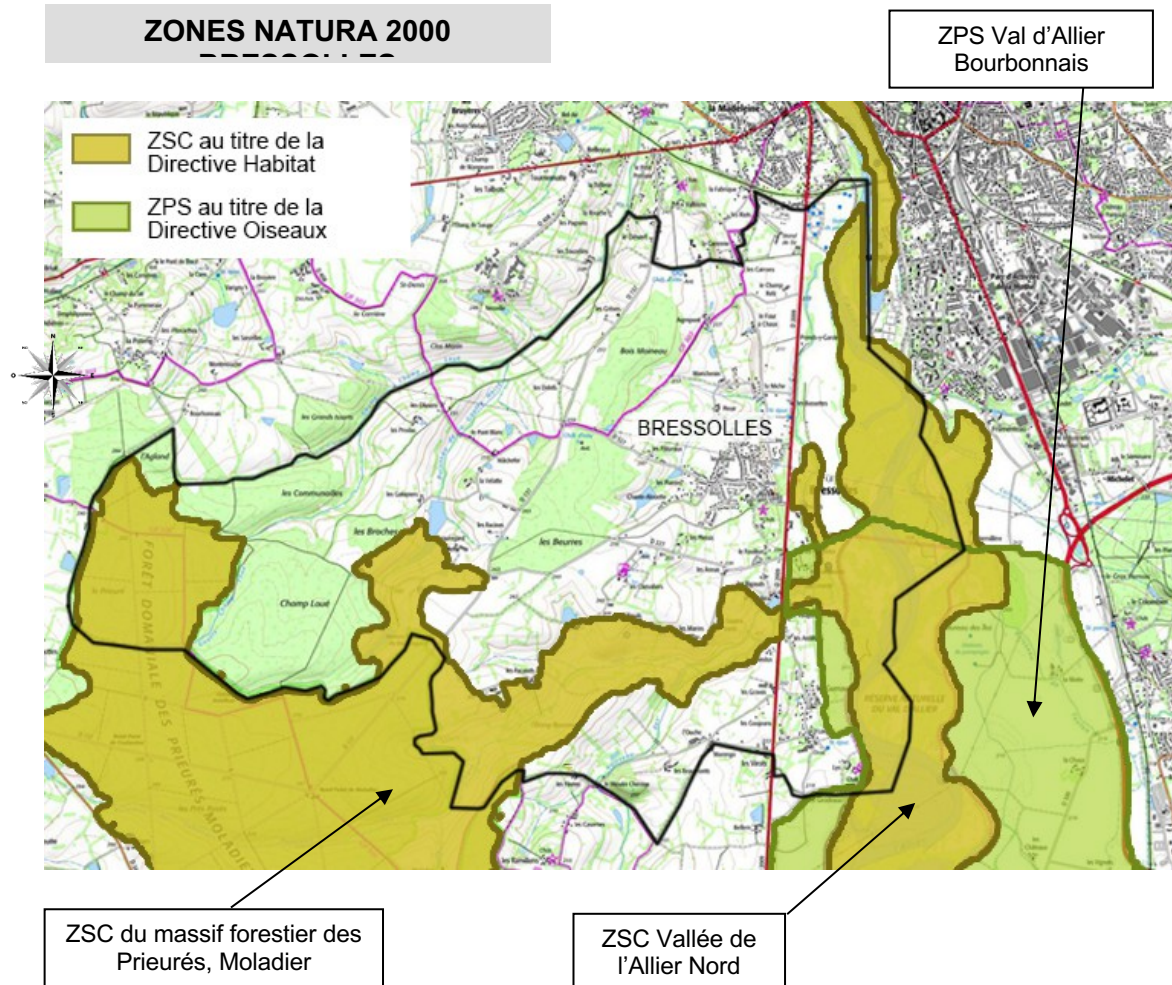
2.3.2 Natura 2000

La commune de BRESSOLLES est concernée par trois sites Natura 2000 :

- **La ZSC du massif forestier des Prieurés** : Elle est constituée par trois noyaux disjoints classés en ZNIEFF I (Bagnolet, **Messarges** et **Moladier**), qui composent une partie de la forêt domaniale des Prieurés. Ils couvrent aujourd'hui 2827 ha et est l'un des sites les plus étendus du département.
- **La ZSC du Val d'Allier Nord** : elle s'étend de Varennes-sur-Allier à Château-sur-Allier, sur environ 4 600 ha. Il concerne 26 communes qui sont situées dans le département de l'Allier (23 com.) et de la Nièvre (3 com.).
- **La ZPS du Val d'Allier Bourbonnais** : il s'étend quant à lui de Charmeil à Château sur Allier, sur environ 17 900 hectares et concerne 32 communes situées dans le département de l'Allier (29 com.) et de la Nièvre (3 com.).



ZONES NATURA 2000



La ZSC « Massif forestier des Prieurés » est caractérisée par des massifs de forêts anciennes, gérés à très long terme. Elle abrite de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, dont une population importante de Dicrane vert (mousse).

Principaux objectifs et stratégies de gestion de la ZSC « Massif forestier des Prieurés », il s'agit de :

- **Conserver la biodiversité forestière**

Il faut poursuivre la gestion en futaie régulière avec régénération naturelle et mise en place d'îlots de vieillissement, afin d'assurer sur le long terme la conservation de la forêt et de sa diversité biologique globale, notamment concernant les populations de Dicrane vert. L'accent devra également être mis sur le maintien des connexions entre la forêt et le bocage, la conservation des vieux arbres, des haies et des mares bocagères, et sur le maintien de la qualité des eaux des ruisseaux, afin d'assurer la continuité des corridors écologiques.

- **Limiter la progression des labours**

Le contexte agricole local, dans lequel on observe une forte progression des surfaces labourées destinées à la céréaliculture (notamment au maïs), au détriment des surfaces toujours en herbe, risque d'entraîner la régression du bocage et donc de la biodiversité globale du site. Il convient ici de maintenir l'élevage bovin et ovin dans un contexte très bocager.

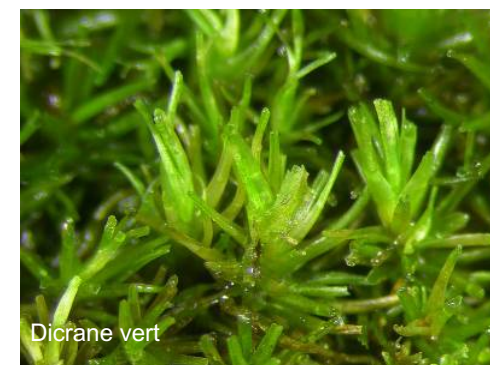
Type de zonage	Désignation	surface
ZPS	Val d'Allier Bourbonnais	153.1 hectares
ZSC	Massif Forestier des Prieurés et Val d'Allier Nord	690.6 hectares

Habitats naturels d'intérêt communautaire	SR ¹	Espèces animales d'intérêt communautaire	PR ²	Espèce végétale d'intérêt communautaire	PR
Forêts alluviales résiduelles (91EO)	C	Loutre	C	Dicrane vert (mousse)	B
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes (3130)	C	Petit Rhinolophe (chauve-souris)	D		
Landes sèches européennes (4030)	nr ³	Murin de Bechstein (chauve-souris)	nr		
Pelouses sèches semi-naturelles (6210)	nr	Barbastelle (chauve-souris)	C		
Mégaphorbiaies eutrophes (6430)	nr	Chabot (poisson)	C		
Prairies maigres de fauche (6510)	C	Triton crêté (batracien)	D		
Hêtraies acidiphiles atlantiques à Houx (9120)	C	Sonneur à ventre jaune (batracien)	C		
Hêtraies à Aspérule (9130)	Nr	Cistude d'Europe (tortue)	C		
Chênaie pédonculée au chênaie-charmaie (9160)	nr	Gomphe serpent (libellule)	D		
Forêt mixte bordant les grands fleuves (91F0)	nr	Agrion de Mercure (libellule)	C		
		Lucarne cerf-volant (coléoptère)	C		
		Grand capricorne (coléoptère)	C		

¹) Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

²) Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

³) non renseigné



Dicrane vert

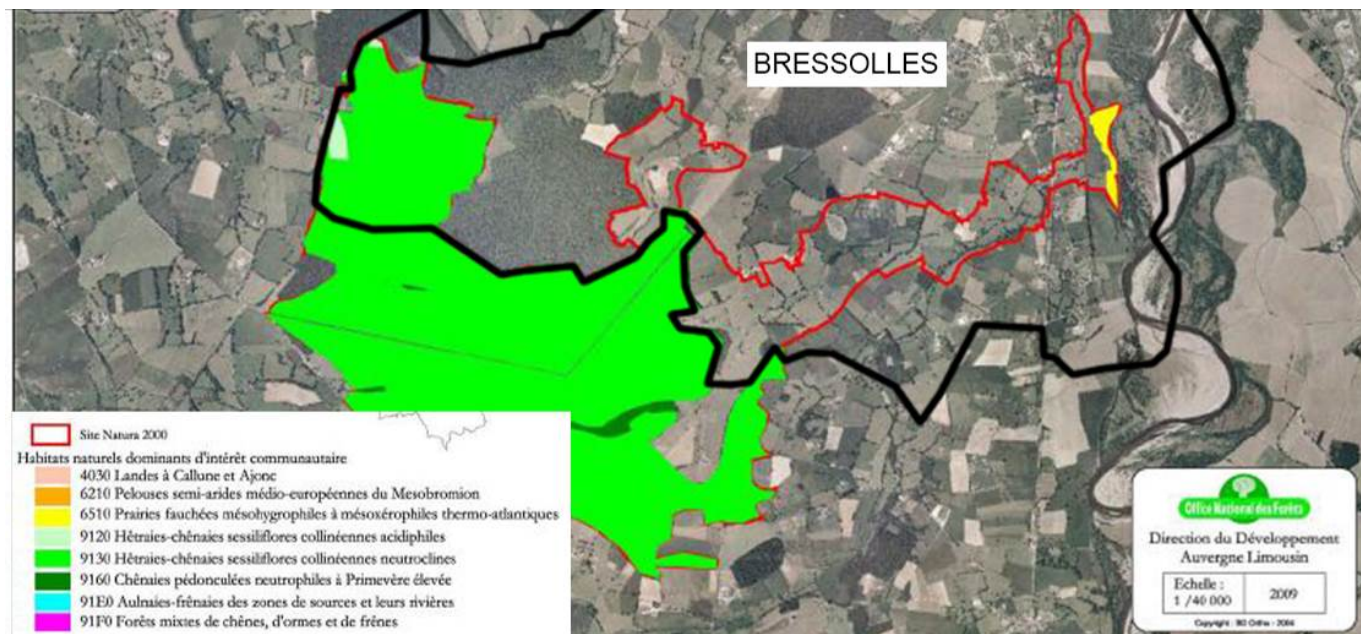


Forêt des Moladier

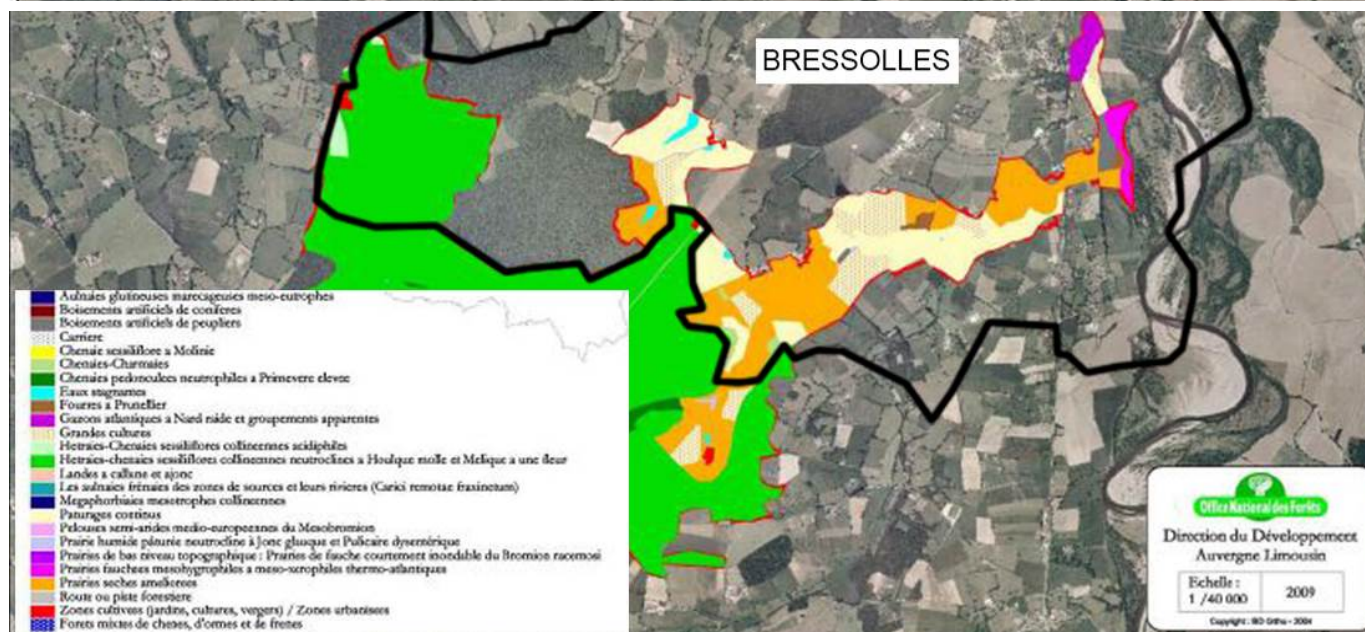


Sonneur à ventre jaune

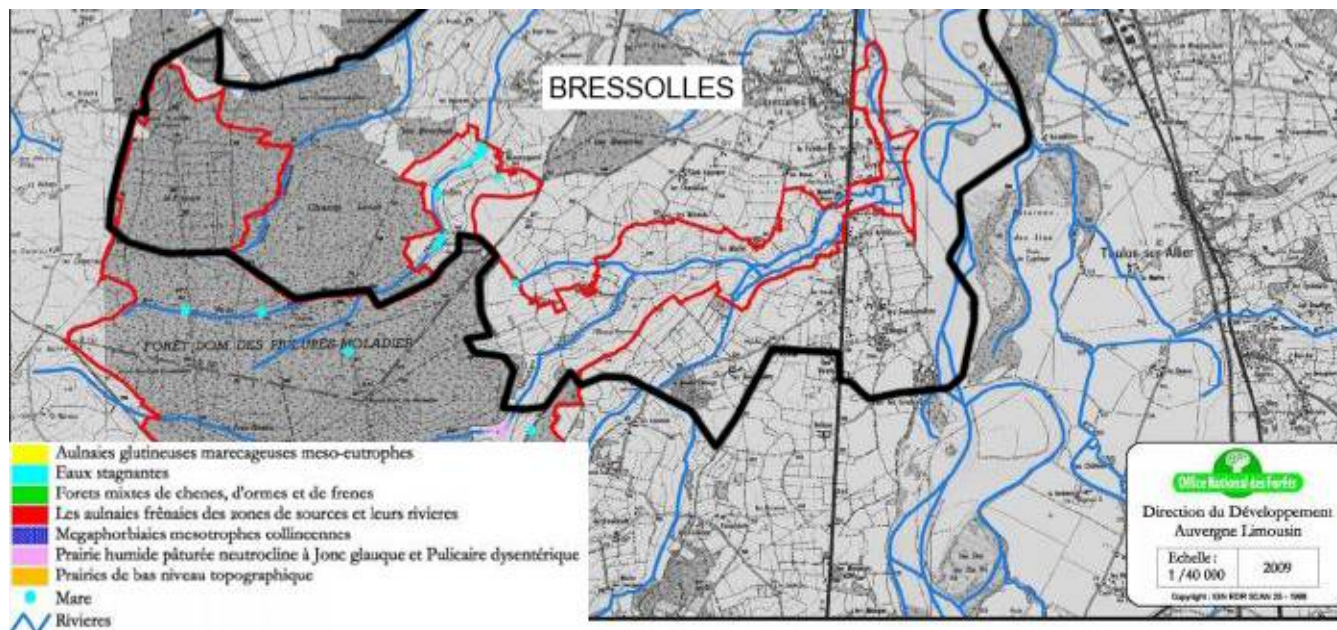
Atlas cartographique de la Zone Spéciale de Conservation, massif des Moladier, commune de Bressolles



Localisation des habitats d'intérêt communautaire



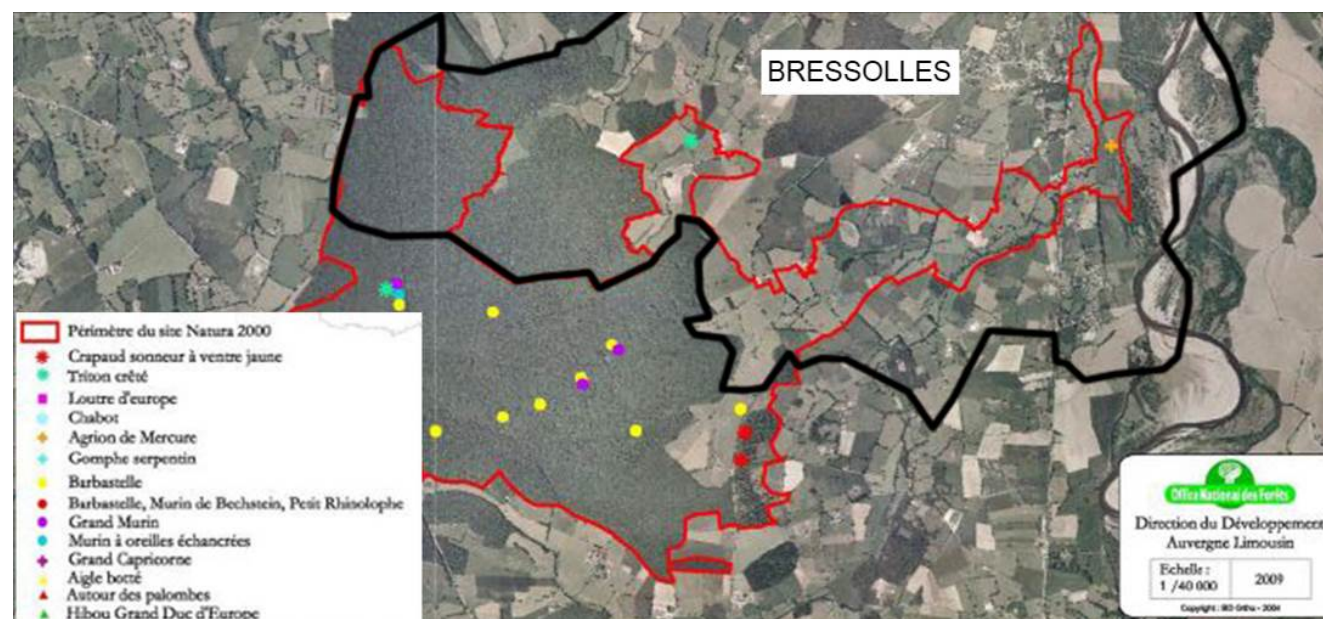
Cartographie des habitats naturels dominants



Atlas cartographique de la Zone Spéciale de Conservation, massif des Moladier, commune de Bressolles

Cartographie des zones humides et cours d'eau du site Natura 2000

La commune de BRESSOLLES faisant partie de la Zone Natura 2000 du massif des Moladier, son patrimoine naturel est riche et porteur d'un intérêt écologique fort. Ainsi, des espèces animales d'intérêt communautaire se trouvent sur son territoire.



Localisation des espèces animales d'intérêt communautaire

NATURA 2000 « VAL D'ALLIER 03 »

La ZSC « Val d'Allier Nord »

Le site “Val d'Allier Nord” s'étend le long de la rivière depuis Château-sur-Allier au Nord jusqu'à Varennes-sur-Allier. Il est prolongé par les 45 km du site “Val d'Allier Sud” qui va jusqu'à Mariol en limite du Puy-de-Dôme.

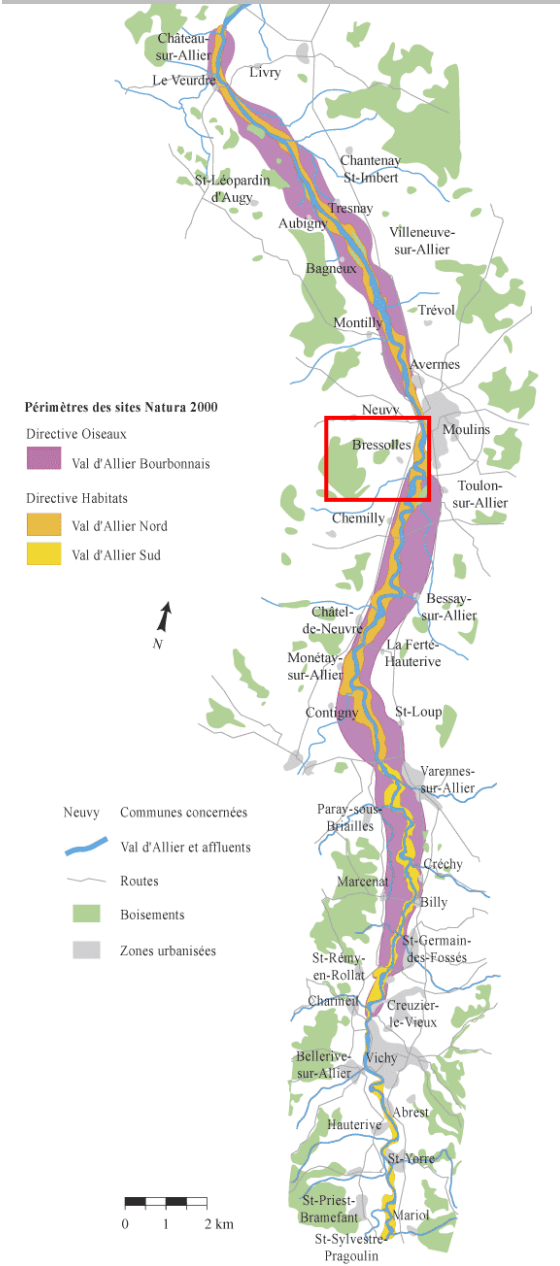
La dynamique fluviale entraîne la création permanente de milieux très diversifiés. Le site comprend la réserve naturelle du val d'Allier, de Bressolles à Contigny (1450 ha), et plusieurs arrêtés de protection de biotope visant entre autres à protection des sternes. Les activités agricoles se partagent entre l'élevage bovin et les grandes cultures céréalières. La rivière est bordée par les agglomérations de Moulins et Vichy.

Cette zone couvre le territoire de BRESSOLLES sur 250 hectares.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Sur les sites Natura 2000 Vallée de l'Allier Nord et Vallée de l'Allier Sud, on dénombre :

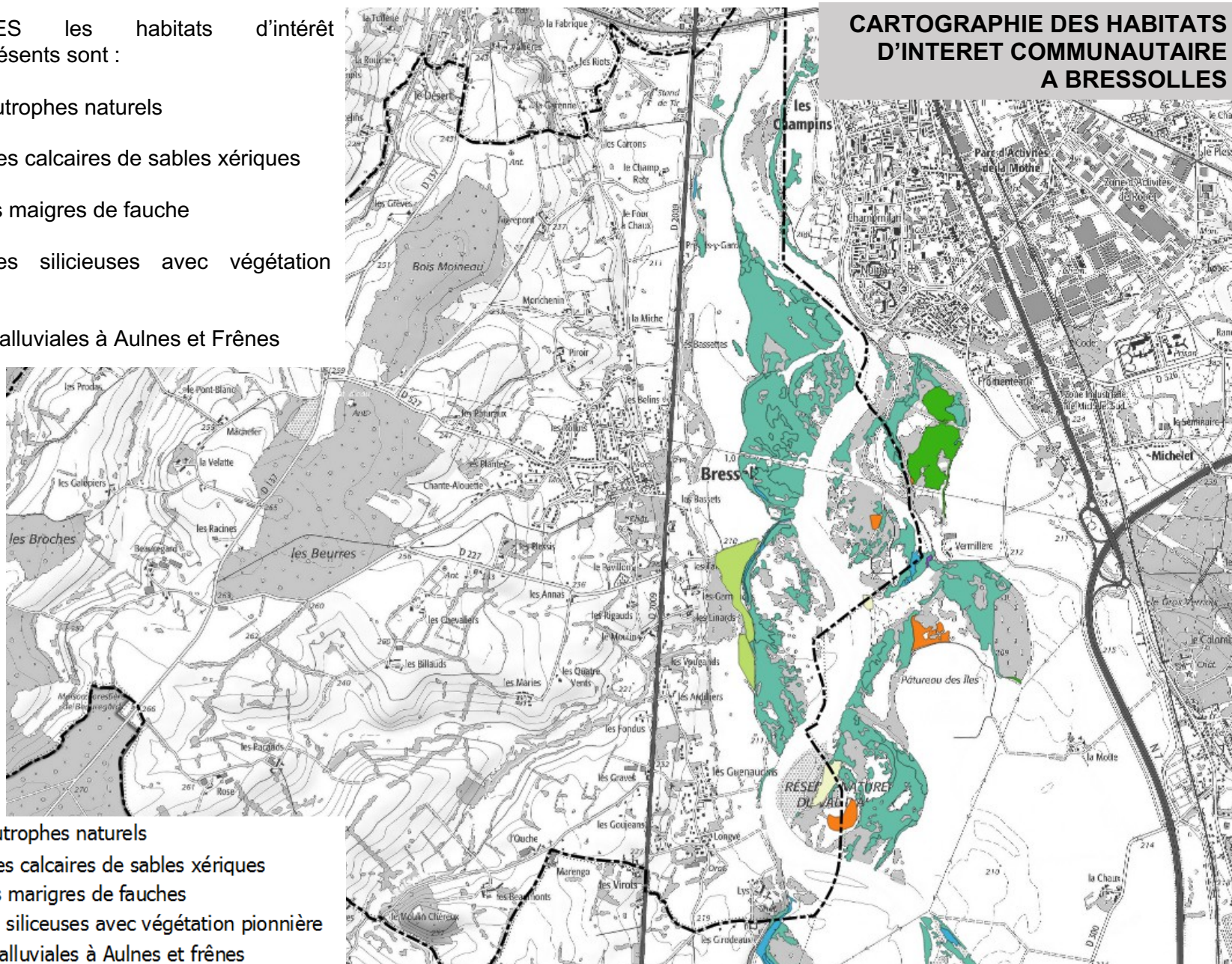
- **11 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires :**
 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes
 - Lacs eutrophes naturels (forêts alluviales à aulnes et frênes et des pelouses calcaires de sables xériques)
 - Rivières des étages planitiaire à montagnard
 - Rivières avec berges vaseuses
 - Pelouses calcaires de sables xériques : **habitat prioritaire**
 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles
 - Mégaphorbaies eutrophes
 - Prairies maigres de fauche de basse altitude
 - Roches siliceuses avec végétation pionnière
 - Forêts alluviales à Aulnes et Frênes : **habitat prioritaire**
 - Forêts mixtes à chênes, ormes et frênes des grands fleuves



A BRESSOLLES les habitats d'intérêt communautaire présents sont :

- 3150 : Lacs eutrophes naturels
- 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et Frênes

CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE A BRESSOLLES



- 3150 : Lacs eutrophes naturels
- 6120 : Pelouses calcaires de sables xériques
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière
- 91E0 : Forêts alluviales à Aulnes et frênes

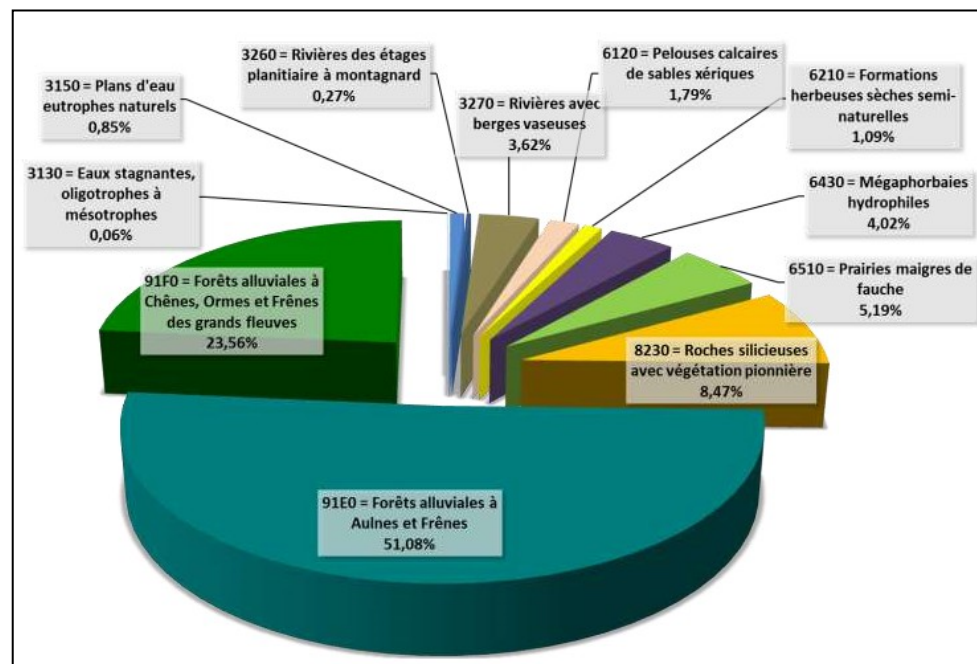
- **25 espèces d'intérêt communautaire** (hors oiseaux)

Le Val d'Allier accueille une biodiversité hors du commun avec à ce jour plus de 600 espèces de plantes, 200 espèces de champignons, 266 espèces d'oiseaux, 45 espèces de mammifères, 40 espèces de poissons, 12 espèces d'amphibiens, 9 espèces de reptiles, 80 mollusques et crustacés et plus de 1000 espèces d'insectes et d'arachnides (dont 900 coléoptères, 50 espèces de libellules et 50 espèces de papillons). Parmi cette multitude d'espèces, certaines sont identifiées comme rares et menacées en France et au niveau européen :

Espèces d'intérêt communautaire (hors oiseaux)

Nom commun de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire à l'échelle des sites Natura 2000
Reptiles & Amphibiens	
Cistude d'Europe (tortue)	Altéré
Triton crêté	Dégradé
Insectes	
Pique prune (scarabée)	Dégradé
Taupin violacé (coléoptère)	Dégradé
Grand capricorne (coléoptère)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Lucarne cerfvolant (coléoptère)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Cuivré des marais (papillon)	Dégradé
Agrion de mercure (libellule)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Gomphe serpentín (libellule)	Bon sur VAN altéré sur VAS
Cordulie à corps fin (libellule)	Indéterminé

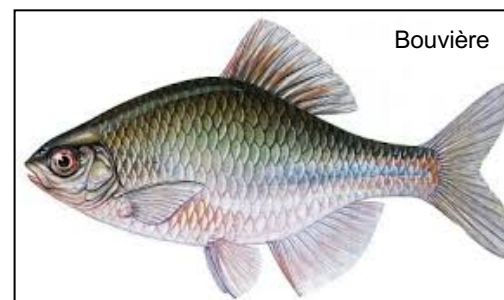
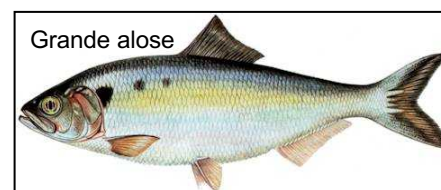
Pourcentage des habitats d'intérêt communautaire en Val d'Allier



Mammifères	
Barbastelle (chauve-souris)	Indéterminé
Murin de Bechstein (chauve-souris)	Indéterminé
Grand Murin (chauve-souris)	Indéterminé
Grand Rhinolphe (chauve-souris)	Indéterminé
Petit Rhinolphe (chauve-souris)	Indéterminé
Castor d'Europe	Bon
Loutre	Altéré

Mollusque et poissons	
Mulette épaisse	Dégradé
Grande alose (poisson)	Altéré
Chabot (poisson)	Altéré
Lamproie de Planer (poisson)	Altéré
Lamproie Marine (poisson)	Dégradé
Bouvière (poisson)	Bon
Saumon (poisson)	Altéré

Flore	
Marsilée à quatre feuilles	Dégradé



- **35 espèces (avifaune) d'intérêt communautaire** régulières sont recensées sur le site Val d'Allier Bourbonnais, dont 17 espèces nicheuses, 10 espèces hivernantes et 22 espèces migratrices :

Oiseaux d'intérêt communautaire

Nom commun de l'espèce	Statut de conservation sur le site Natura 2000	Nicheur	Hivernant	Migrateur
Alouette lulu	Assez favorable			
Bihoreau gris	Assez favorable (mais population assez vulnérable)			



Milan royal



Oedicnème criard



Sterne pierregarin



Aigrette garzette



Chevalier guignette

Les objectifs et enjeux de gestion du site Natura 2000 Val d'Allier 03 :

Les objectifs généraux validés dans le cadre des précédents Docob sont confirmés :

- Favoriser le maintien voire la restauration d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité
- Favoriser le maintien ou le retour d'activités humaines adaptées
- Informer, sensibiliser à la préservation de ce patrimoine naturel

Chevalier guignette	Altéré			
Cigogne blanche	Favorable (en augmentation)			
Faucon crécelle	Favorable			
Faucon hobereau	Altéré			
Guêpier d'Europe	Favorable			
Hirondelle des rivages	Favorable			
Martin-pêcheur d'Europe	Favorable			
Milan noir	Favorable (en augmentation)			
Oedicnème criard	Altéré à très défavorable			
Petit gravelot	Favorable			
Pic noir	Altéré			
Sterne naine	Altéré			
Sterne pierregarin	Altéré			
Busard cendré	Défavorable			
Busard Saint-Martin	Défavorable			
Courlis cendré	Défavorable			
Faucon émerillon	Altéré			
Faucon Pèlerin	Altéré			
Grande aigrette	Assez favorable			
Grue cendrée	Favorable			
Aigle botté	Défavorable			
Balbusard pêcheur	Altéré			
Bondrée apivore	Assez favorable			
Busard des roseaux	Défavorable			
Cigogne noire	Favorable			
Combattant varié	Favorable			
Crabier chevelu	Défavorable			
Héron pourpré	Altéré			
Milan royal	Altéré			
Pic cendré	Défavorable			
Pie grièche à tête rousse	Défavorable			
Pie grièche écorcheur	Favorable			

Les objectifs et enjeux détaillés sont repris dans le tableau ci-après :

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
A. Préserver voire restaurer une dynamique fluviale active et un espace de mobilité	1. Prendre en compte la dynamique fluviale dans les projets d'aménagement du territoire en cours et à venir	Veiller à la préservation et la restauration de l'espace de mobilité optimal dans les projets et outils d'aménagement du territoire Rendre compatible la présence des zones de captages d'eau potable avec la dynamique fluviale	Tous	Toutes
	2. Limiter les entraves à la dynamique fluviale et préserver l'espace de mobilité optimal, au regard des enjeux socio économiques du territoire	Proposer un système d'indemnisation pour les propriétaires par acquisition amiable des parcelles situées dans l'espace de mobilité Soustraire les grandes cultures de l'érosion en mettant en place un système d'échange de parcelle Réduire le risque de capture des anciennes gravières par la rivière		
	3. Communiquer autour des enjeux de préservation de la dynamique fluviale	Sensibiliser, informer sur les enjeux de préservation de la dynamique fluviale		
	4. Accroître les connaissances sur la dynamique fluviale	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de la rivière Allier		

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées
B. Préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces et les espèces d'intérêt communautaire	1. Maintenir voire restaurer une trame herbacée (landes, prairies, pelouses) et contenir la fermeture des milieux (hors forêts alluviales)	Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux agro-pastoraux sur le DPF	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude	Cistude d'Europe, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, piegrièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré
		Maintenir, adapter voire restaurer l'entretien des milieux ouverts agropastoraux dans la plaine, hors DPF		
		Faciliter l'information, la sensibilisation, le partage d'expérience avec les agriculteurs		
		Améliorer les connaissances sur les impacts positifs et/ou négatifs du pâturage en zone alluviale	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, triton crêté, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, piegrièche écorcheur, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe

		Etudier l'impact des populations de lapins sur la végétation, définir les conditions d'une éventuelle réintroduction sur le DPF	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière	Barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, alouette lulu, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré
	2. Maintenir voire restaurer une trame forestière	Gérer/restaurer des habitats forestiers à enjeux	91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0-3 : Forêt mixte à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves	Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cordulie à corps fin, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, loutre, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, balbuzard pêcheur, pic noir, pic cendré
	3. Maintenir des corridors écologiques	Maintenir voire restaurer des éléments du paysages servant de zones refuges et/ou corridors biologiques (haies, arbres isolés, mares, zones humides, ...)	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes	Cistude d'Europe, triton crêté, piqueprune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe Tous les oiseaux d'IC
		Améliorer la circulation piscicole	3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard	Grande alose, lamproie de Planer, lamproie marine, saumon atlantique
4. Suivre et adapter les usages pour la préservation d'espèces et/ou de milieux d'intérêt communautaire	Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (zone prairiale ou de culture) par rapport à des enjeux ponctuels	6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbeuses sèches semi-naturelles 6430-4, 6430-6 et 6430-7 : Megaphorbaies eutrophes 6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière 3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à	Cistude d'Europe, pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerfvolant, cuivré des marais, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, pie-grièche à tête rousse, pie-grièche écorcheur, œdicnème criard, courlis cendré, faucon crécelle, faucon hoberau, faucon émerillon, faucon pèlerin, busard cendré, busard saint-martin, busard des roseaux.	

		<p>mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses</p>	
	<p>Mettre en défens et/ou adapter des pratiques en zones sensibles (Forêts alluviales) par rapport à des enjeux ponctuels</p>	<p>91E0-1, 91E0-3 et 91E0-8 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 91F0-3 Forêt mixte à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>, ou <i>fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves</p>	<p>Pique-prune, taupin violacé, grand capricorne, lucane cerf-volant, barbastelle, murin de Bechstein, grand murin, grand rhinolophe, petit rhinolophe, castor d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, cigogne blanche, cigogne noire, milan noir, milan royal, pic noir, pic cendré</p>
	<p>Eviter les impacts sur les habitats sensibles lors de la mise en place de prises d'eau</p>	<p>3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses</p>	<p>Cistude d'Europe, triton crêté, bouvière, bihoreau gris, aigrette garzette, grande aigrette</p>
<p>5. Préserver la quiétude et la capacité d'accueil des grèves et îles pour les oiseaux nichant au sol</p>	<p>Identifier les zones de nidification effectives des oiseaux nichant sur les grèves et îles / mettre en place des mises en défens temporaires et/ou une signalisation sur les zones sensibles identifiées</p>		<p>Chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin</p>
	<p>Mettre à jour de l'APPB « Oiseaux nichant au sol »</p>		
	<p>Entretien des bancs alluvionnaires sur des secteurs à faible dynamique fluviale</p>	<p>6120-1* : Pelouses calcaires de sables xériques 6210-3 : Formations herbues sèches semi-naturelles 8230-4 : Roches siliceuses avec végétation pionnière</p>	<p>Gomphe serpent, chevalier guignette, petit gravelot, œdicnème criard, courlis cendré, combattant varié, sterne naine, sterne pierregarin</p>

	6. Surveiller l'installation et le développement des espèces exotiques envahissantes animales et végétales (EEE)	Mener une veille des nouvelles zones d'expansions d'espèces exotiques envahissantes et mener une lutte adaptée	Toutes	Tous
--	--	--	--------	------

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées (DO/DHFF)
C. Restaurer les milieux naturels dégradés	1. Réhabiliter des milieux	Mener/encadrer le réaménagement écologique des gravières	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Cistude d'Europe, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris, hirondelle de rivage, martin-pêcheur d'Europe, guépier d'Europe, milan noir, milan royal
		Gérer / restaurer des annexes hydrauliques	3130-3 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3150-1, 3150-2 et 3150-3 : Lacs eutrophes naturels 3260-4 et 3260-5 : Rivières des étages planitiaire à montagnard 3270-1 et 3270-2 : Rivières avec berges vaseuses	Castor d'Europe, loutre, mulette épaisse, bouvière, aigrette garzette, grande aigrette, bihoreau gris.
		Gérer/restaurer des habitats favorables aux espèces d'Intérêt Communautaire	Tous	Toutes

La ZPS « Val d'Allier Bourbonnais »

Le site occupe dans le lit majeur une bande large de 200 à 5 000 mètres comprenant les milieux naturels et semi-naturels riverains de l'Allier (grèves, plages sableuses, annexes hydrauliques, forêts alluviales, ...) qui constituent la zone "noyau" également inventoriée au titre de la Directive habitats, mais également de vastes superficies exploitées par l'agriculture (prairies ou pâturages) ponctuées de hameaux et de fermes isolées.

Cette section du Val d'Allier est donc le siège de nombreuses activités humaines. La plaine de l'Allier est ainsi largement dominée par l'activité agricole qui se partage, suivant les secteurs, entre cultures (dominées par le maïs) ou élevage bovin (viande majoritairement et lait). Quelques espaces en bordure immédiate de l'Allier, " les francs bords ", sont pâturés par des bovins. La rivière est également bordée, sur une partie de son cours, par l'agglomération de Moulins (la communauté d'agglomérations, qui rassemble 44 communes, compte 65 000 habitants environ), une partie de l'agglomération de Vichy (60 000 habitants environ), et de grandes infrastructures (RN7, RN9, voie ferrée, ...).

Cette ZPS est légitimée par la présence de 56 espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001, désignant les types d'habitats naturels et les espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000. **Les oiseaux d'intérêt communautaire recensés sur le site ont été classés en trois catégories : les espèces nicheuses, les espèces migratrices et les espèces hivernantes.**

Parmi, ces espèces on peut citer l'aigrette garzette, le balbuzard pêcheur, le crabier chevelu, l'engoulevent d'Europe, le faucon pèlerin, la guifette moustac, le milan royal, l'oedicnème criard, le pic mar, le râle des genêts, la sterne pierregarin... Par ailleurs, 77 autres espèces d'oiseaux migrateurs (l'autour des palombes, le bécasseau minute, le canard chipeau, le faucon hobereau, le goéland argenté, le héron cendré, la mouette rieuse, la nette rousse, l'oie cendrée, la pie grièche à tête rousse, le râle d'eau, la sarcelle d'été, le torcol fourmilier, le vanneau huppé...) fréquentent et justifient la désignation de ce site en tant que ZPS.

A BRESSOLLES elle s'étend sur 153.1 hectares du territoire communal. Elle recouvre le sud de la commune, des bords d'Allier jusqu'aux hameaux de Longvé et des Guenaudins. Son périmètre se superpose aux nombreux autres zonages nature qui recouvrent BRESSOLLES et ses bords d'Allier.



Crabier chevelu



Milan royal



Guifette moustac

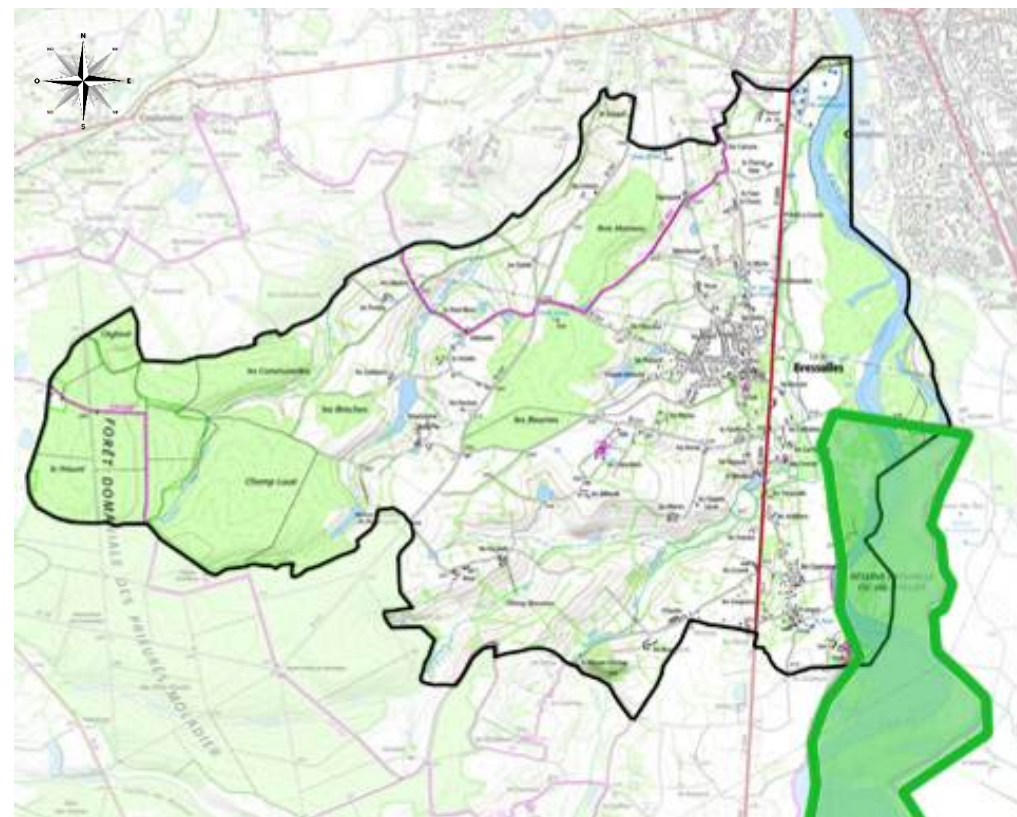
2.3.3 La Réserve Naturelle Nationale « Val d'Allier » (RNN 119)

La Réserve Naturelle du Val d'Allier a été créée par décret ministériel du 25 mars 1994. Elle occupe le lit moyen de la rivière sur les deux tiers nord de son parcours entre Vichy et Moulins. **D'une superficie totale de 1 450 hectares**, elle est comprise entre le pont de chemin de fer de la commune de Saint-Loup, au sud, et le chemin des Taillables (Bressolles) au Nord, de manière à protéger la totalité de l'espace de divagation de l'Allier qui est encore presque totalement libre sur le tronçon. D'une longueur totale de 21 km, sa largeur varie de 200 à 1 500 m et elle est gérée par l'ONF (Office National des Forêts) et la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). **A BRESSOLLES, elle s'étend au Sud du territoire et recouvre 88.73 hectares du territoire communal.**

Les milieux rencontrés sont très variés : bancs de graviers, plages de sable, bras morts, talus boisés, prairies, landes et forêts riveraines. Cette richesse se traduit par une forte diversité faunistique, plus de 260 espèces d'oiseaux ont été recensées dont plus de 100 sont nicheuses. Pour les mammifères, le val d'Allier compte 45 espèces dont 9 espèces de chauves-souris et la présence du castor, de la loutre d'Europe et du chat forestier. Douze espèces de batraciens sont connues sur la réserve naturelle, ainsi que 49 espèces de libellules et plus de 1000 espèces de coléoptères. La flore n'est pas en reste de cette diversité et regroupe plus de 600 espèces. Si la pêche est autorisée dans la réserve, la chasse est interdite sur tout le territoire. Un plan de gestion a été élaboré afin de définir les actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour assurer la préservation de cette zone tampon naturelle entre le chenal actif et le lit majeur cultivé.

Les principaux objectifs retenus concernent :

- la connaissance du patrimoine (inventaire de la faune et de la flore, suivis scientifiques, ...)
- la préservation du patrimoine naturel (gestion des milieux) et culturel (archéologique notamment)
- l'accueil du public (aménagements ponctuels, sentiers de découverte, ...)



Périmètre de la réserve naturelle

RESERVE NATURELLE

Une réserve naturelle est une zone délimitée et protégée juridiquement en vue de préserver des espèces dont l'existence est menacée.

Elle concerne tout ou partie d'écosystème terrestre ou aquatique bénéficiant d'un statut de protection partielle ou totale.

La réserve naturelle fait l'objet d'une réglementation spécifique (**articles L. 332-1 à 332-27 du Code de l'environnement**), portant soit sur la globalité du milieu naturel, soit plus précisément sur une ou plusieurs de ses composantes (faune, flore, sol, eaux, ...).

2.3.4 Arrêté préfectoral de protection de biotope « rivière Allier »

La rivière Allier, réservoir de biodiversité

L'arrêté porte protection sur une surface de 2873 ha (150ha environ à BRESSOLLES) entièrement naturelle ce qui génère une zone de protection très large. Pas moins de 32 communes traversées par la rivière sont concernées par cet APPB. La rivière recèle une importante richesse botanique et ornithologique avec notamment un rôle important en ce qui concerne l'alimentation et la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Etant un habitat indispensable pour les espèces y vivant, les actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique doivent être encadrées et réglementées.

Des espèces animales font partie de la liste des espèces protégées au niveau nationale : c'est le cas de l'Édicnème criard ou encore du Campagnol amphibie. D'autres espèces animales sont présentes sur ce site que ce soient des oiseaux nicheurs, des reptiles ou encore des chiroptères : le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette, le Milan noir, le Chevalier guignette, la Plaque, la Pipistrelle commune ou encore la Pipistrelle de Kuhl.

Raison d'un arrêté de protection de biotope sur la rivière Allier

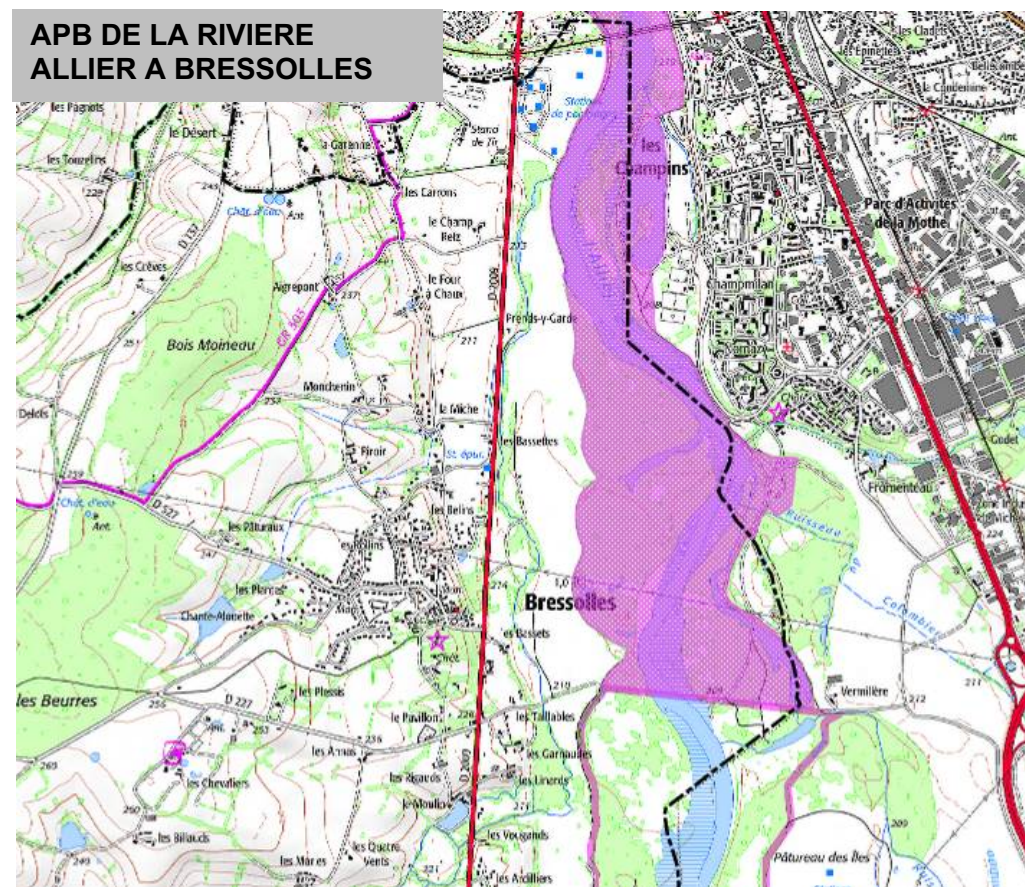
Afin de prévenir la disparition d'espèces protégées, le préfet, peut sous la forme d'un arrêté de protection, fixer des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes définis comme des milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. L'arrêté de biotope a pour finalité :

- la protection d'un environnement remarquable, nécessaire à l'alimentation, à la reproduction et au repos des oiseaux d'eau nicheurs. Il permet, par l'adoption de mesures adaptées aux espèces et à leur milieu spécifique, de lutter contre la disparition de celles-ci ;
- la préservation contre des atteintes futures : destruction, altération ou dégradation du milieu.

Réglementation

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune sauvage, les activités suivantes sont interdites sur le site :

- le retournement des sols, le sur-semis et la mise en culture,
- tout traitement phytosanitaire,
- les dépôts de gravats, déchets végétaux et autres déchets,
- toutes plantations forestières d'essences non autochtones,
- les comblements des dépressions, bras morts et zones humides.



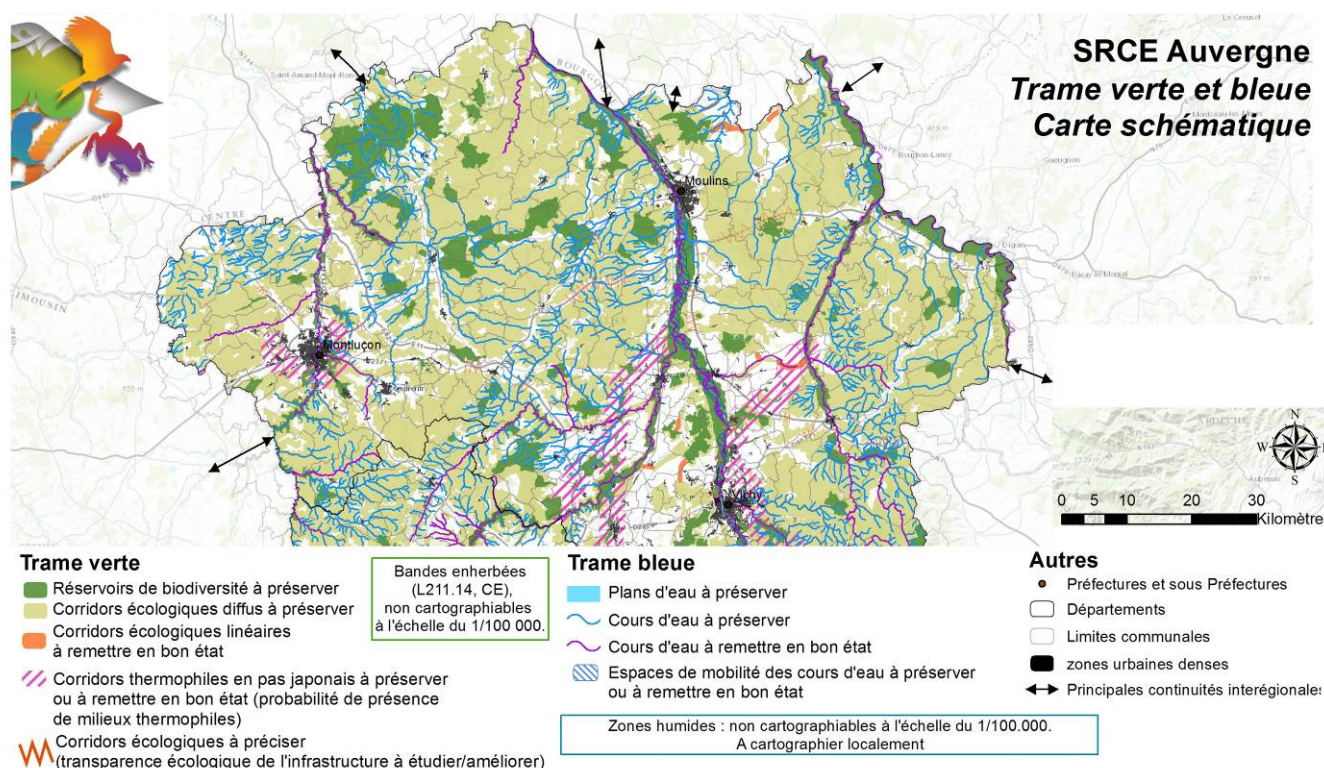
La Trame Verte et Bleue (TVB) a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. La déclinaison législative du concept a été réalisée par les lois Grenelle. La trame verte et bleue vise ainsi à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes en limitant la fragmentation de ces derniers, en résorbant les freins et barrières aux échanges entre « réservoirs de biodiversité ».

Les objectifs poursuivis sont:

- conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces de faune et de flore sauvages ;
- accompagner les évolutions du climat en permettant à une majorité d'espèces et d'habitats de s'adapter aux variations climatiques ;
- favoriser des activités durables, notamment agricoles et forestières ;
- maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et améliorer la perméabilité des infrastructures existantes.

La TVB constitue donc un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Ces deux composantes forment un tout indissociable qui trouve son expression dans les zones d'interface (zones humides et végétation de bords de cours d'eau notamment). Les lois Grenelle définissent la trame Verte et Bleue comme composée de deux grands types d'éléments : les « réservoirs de biodiversité » et les « corridors écologiques »

2.3.5 La trame verte et bleue



Le rôle du SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique est le **document cadre à l'échelle régionale** de mise en œuvre de la trame verte et bleue.

L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces. **Le PLU se doit alors d'affiner à l'échelle communale l'identification et la préservation des corridors écologiques.**

Les corridors écologiques

Il existe deux grands types de corridors écologiques (zone ou voie de transfert pour les organismes vivants sur le territoire) :

- **les corridors terrestres** situés au niveau des boisements et des réseaux de haies. Ils permettent le passage de la grande et de la petite faune ;

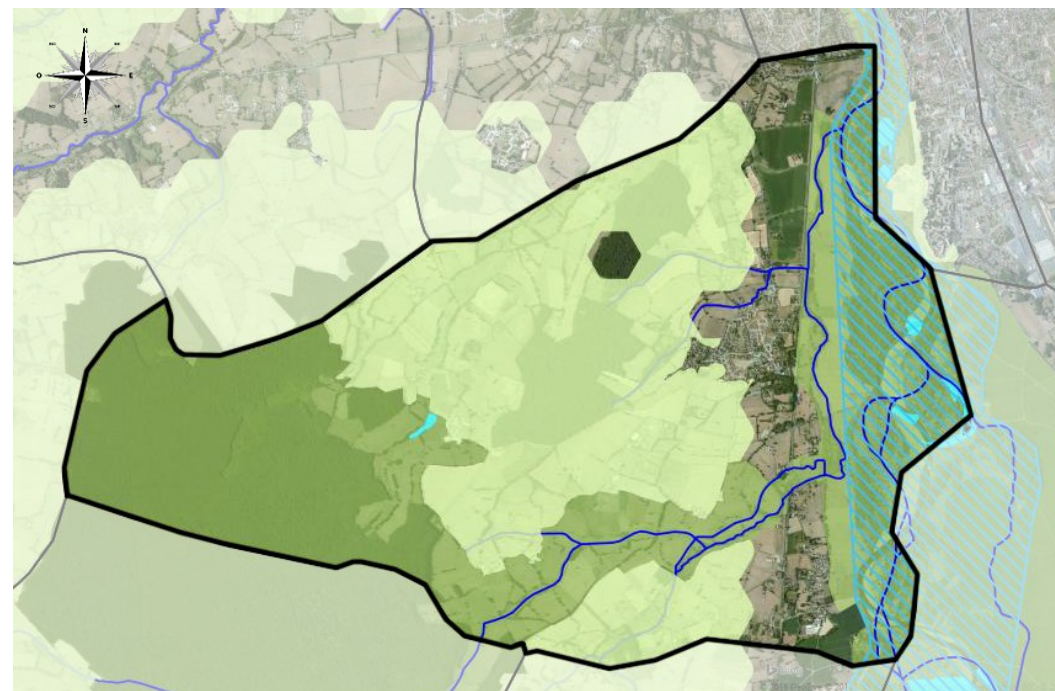
- **les corridors aquatiques** se situés au niveau des cours d'eau et zones humides. Ils permettent le déplacement d'espèces aquatiques et d'espèces terrestres liées au milieu aquatique.

Ici, la trame verte occupe une grande partie du territoire de BRESSOLLES. Elle s'étend sur **la forêt domaniale** de la commune et crée également une continuité écologique jusqu'au corridor des bords d'Allier. Un **corridor écologique diffus** se superpose à ce réservoir de biodiversité, il correspond à la ZNIEFF de type II établie sur la commune, et dépasse les contours de ce périmètre. Ainsi, il permet d'englober **les nombreuses zones bocagères de la commune, ayant un intérêt écologique important, qui s'étendent jusqu'au coteau urbanisé.**


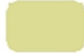

A noter **qu'une partie des hameaux (Longvé et Guenaudins) ainsi que les ensembles agricoles se situent sur des zones présentant un intérêt écologique.** Il est nécessaire de veiller particulièrement à l'évolution de ces zones.

LA TRAME VERTE ET BLEUE A BRESSOLLES




(Données SIG)



TRAME VERTE

-  Réservoir de biodiversité à préserver
-  Corridors écologiques diffus à préserver
-  Corridors écologiques à préciser (transparence écologique de l'infrastructure à étudier/améliorer)

TRAME BLEUE

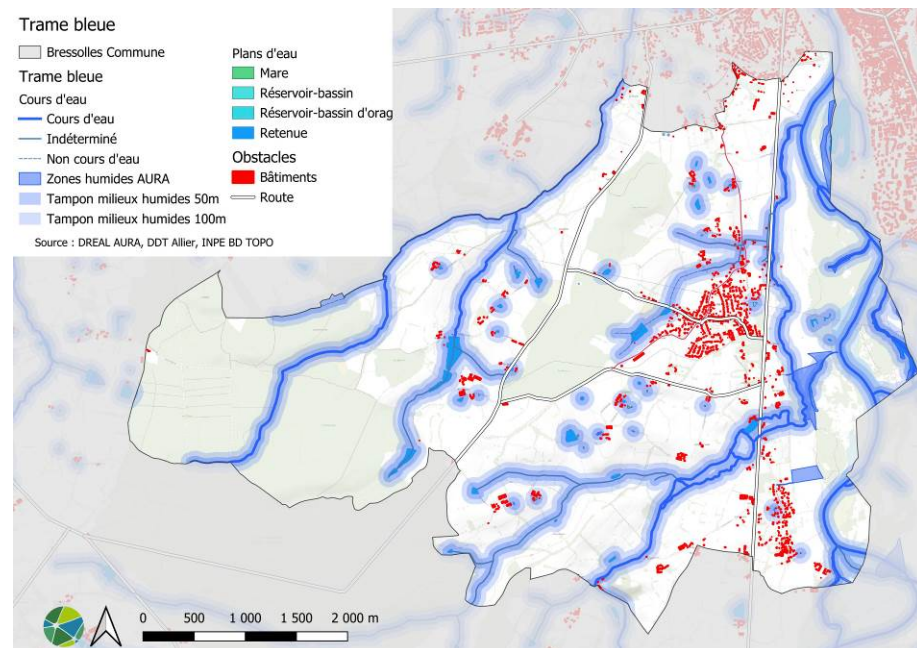
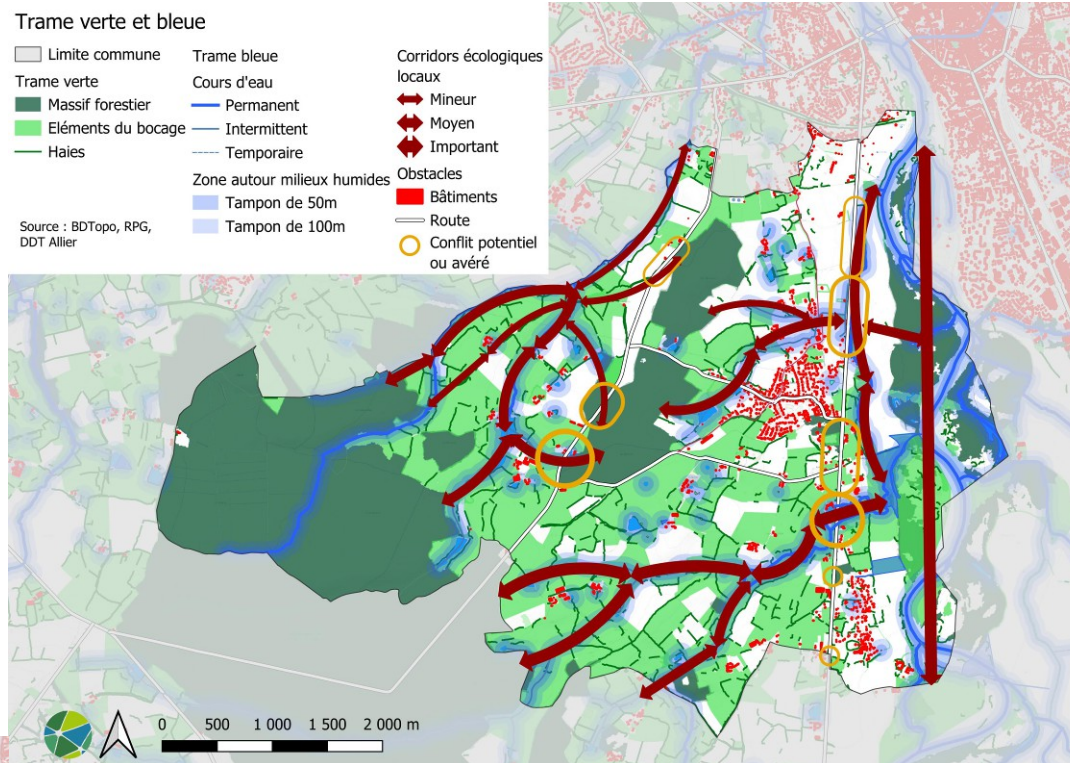
-  Plans d'eau à préserver
-  Cours d'eau à préserver
-  Cours d'eau à remettre en bon état
-  Espaces de mobilité des cours d'eau à préserver ou à remettre en bon état

Les trames verte et bleue et les corridors peuvent également être visualisés en extrapolant les déplacements des animaux entre les grands ensembles écologiques de la vallée de l'Allier et du massif des Prieurés en analysant l'occupation des sols.

Des axes de déplacements privilégiés le long des réseaux de haies et dans les vallons se dessinent permettant d'identifier les potentiels zones de conflit au niveau des route D2009 et D137.

La zone urbanisée du bourg et ses alentours, où les continuités écologiques sont rompues, sont facilement identifiables. Elle s'étend dans un axe Nord-Sud sur le coteau, le long de la RD2009. Cette dernière est également **un axe majeur de communication**, créant des ruptures physiques relativement importantes. Les échanges entre ces corridors sont donc plus contraints et risquent d'être amoindris.

A noter qu'une partie des hameaux (Longvé et Guenaudins) ainsi que les ensembles agricoles se situent sur des zones présentant un intérêt écologique. Il est nécessaire de veiller particulièrement à l'évolution de ces zones.



La trame bleue a une emprise importante sur le territoire. Elle le traverse tout l'extrême Est de la commune, avec le passage de l'Allier, réservoir écologique majeur à l'échelle du département. **Le réseau hydrographique à l'intérieur de la commune est également prégnant, avec la présence de nombreux ruisseaux et cours d'eau sur le territoire.**

2.3.6 La faune et la flore

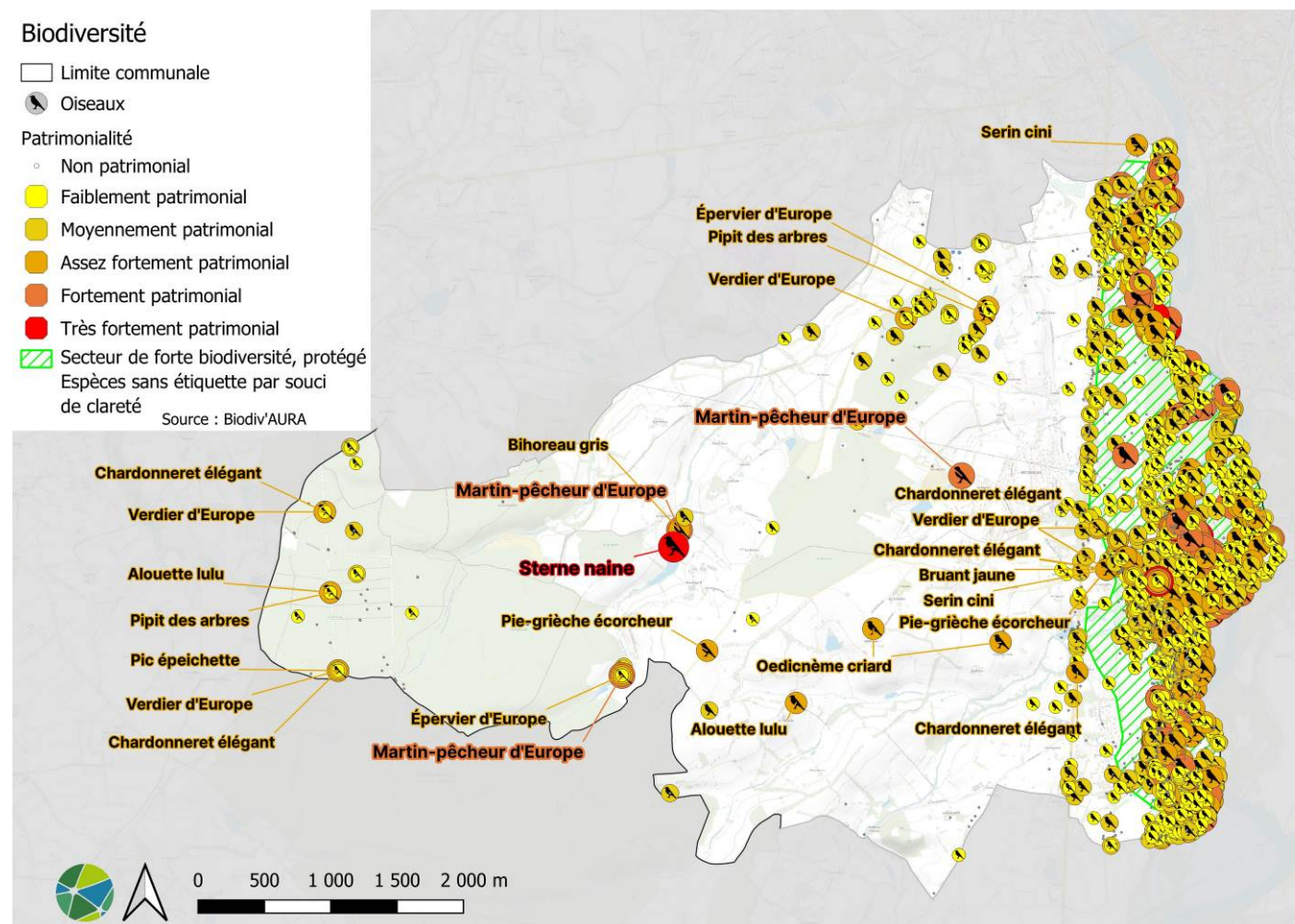
La consultation et l'analyse de la base de données Biodiv'AURA relative à la commune de Bressolles fait ressortir une **très bonne connaissance globale de la commune avec plus de 22000 données concernant près de 1800 espèces**. Cette connaissance est toutefois très concentrée sur le val d'Allier qui fait l'objet d'une forte pression d'observations naturalistes en raison de ses divers statuts (Réserve, site Natura 2000, Arrêté de Protection de Biotope).

Oiseaux : hors val d'Allier, l'intérêt de la commune porte sur les oiseaux du bocage comme la Pie-grièche écorcheur, des parcs et jardins comme le Verdier, le Serin cini et le Chardonneret et des massifs forestiers comme le pic épeichette. Les cours d'eaux et les étangs sont complémentaires de l'Allier et sont favorables à l'alimentation de la sterne naine ou du Bihoreau gris et à la reproduction du Martin-pêcheur.

	Groupes	Nombre espèces
Flore	Plantes à fleur	500
	Fougères	8
	Mousses et hépatiques	73
Faune	Oiseaux	156
	Mammifères	20
	Reptiles	5
	Tortues	2
	Amphibiens	9
	Poissons	10
	Lépidoptères	457
	Coléoptères	456
	Libellules	47
	Criquets et Sauterelles	20
	Autres insectes	14
	Arachnides	1
	Crustacés	2
	Mollusques	23
	Total	

Biodiversité

- Limite communale
 - 📍 Oiseaux
 - Patrimoine
 - Non patrimonial
 - Faiblement patrimonial
 - Moyennement patrimonial
 - Assez fortement patrimonial
 - Fortement patrimonial
 - Très fortement patrimonial
 - ▨ Secteur de forte biodiversité, protégé
- Espèces sans étiquette par souci de clarté
- Source : Biodiv'AURA



Mammifères : hors val d'Allier avec le Castor et la Loutre qui sont tout de même susceptibles de fréquenter les cours d'eau de la commune, les enjeux liés aux mammifères se résument à la présence du Hérisson et de l'Écureuil, deux espèces qui payent un lourd tribut en raison de la circulation routière. Aucune observation de chauves-souris n'a été répertoriée, des espèces anthropophiles (liées aux bâtiments) comme les Pipistrelles, la Sérotine... ainsi que des espèces arboricoles (Murins de petites taille, Noctule...) sont très certainement présentes.

Amphibiens : les mares et les étangs ainsi que la proximité des massifs forestiers confèrent une grande richesse à la commune en amphibiens avec la présence du Sonneur à ventre jaune et de la Rainette verte. La présence du Triton crêté est également signalée dans le DocOb du massif forestier des Prieurés.



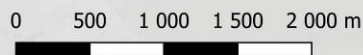
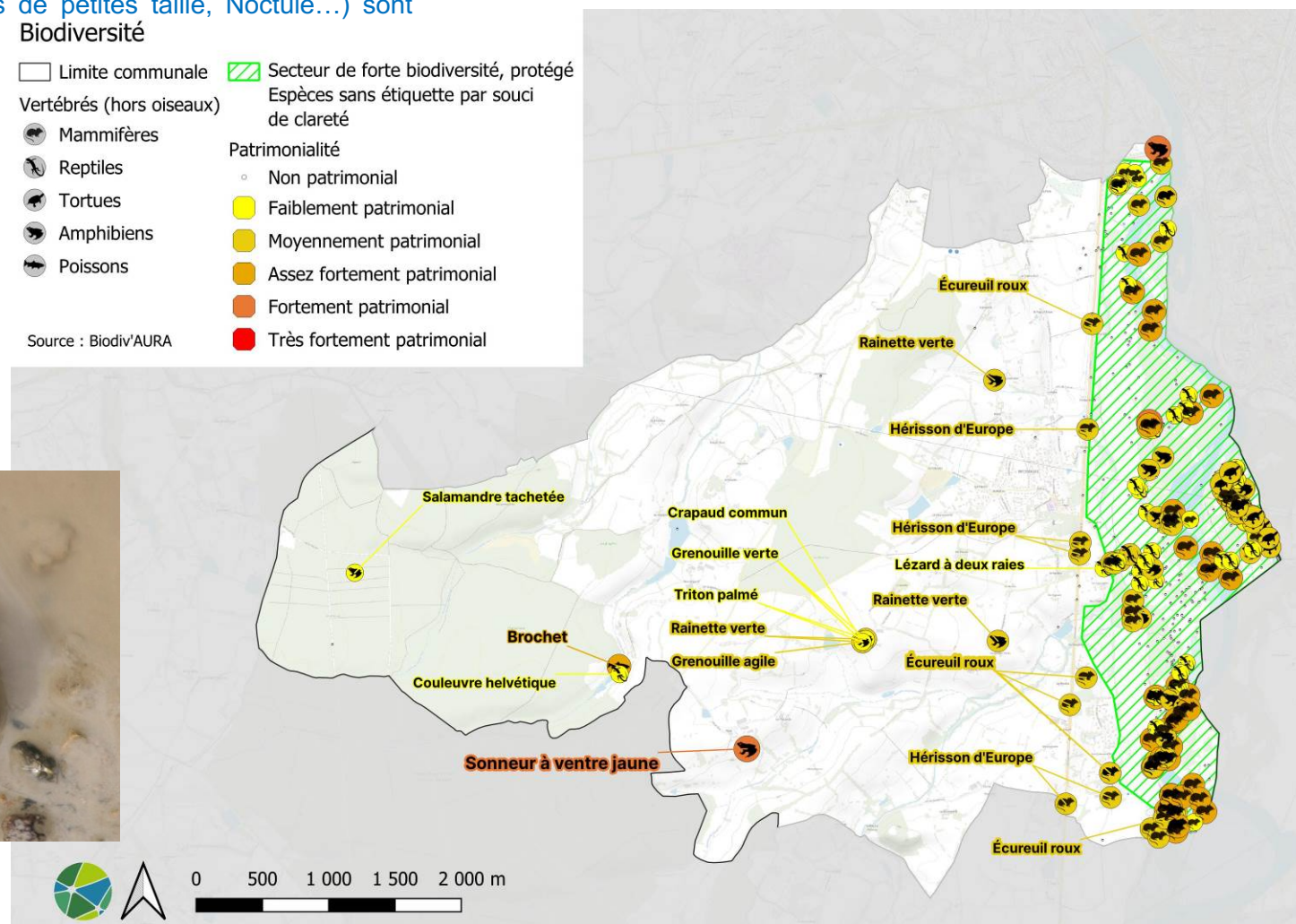
Sonneur à ventre jaune

Reptiles, tortues : la Cistude n'est connue que des boires de l'Allier mais pourrait trouver des milieux favorables sur les étangs et mares de la commune. Pour le reste l'herpétofaune communale est assez classique avec les Lézards à deux raies (vert) et des murailles, la Couleuvre helvétique et l'Orvet. On notera quand même la présence du Lézard des souches et de la Coronelle lisse.

Biodiversité

- Limite communale
- ▨ Secteur de forte biodiversité, protégé
- Vertébrés (hors oiseaux)
- Mammifères
- Reptiles
- Tortues
- Amphibiens
- Poissons
- Espèces sans étiquette par souci de clareté
- Patrimonialité
- Non patrimonial
- Faiblement patrimonial
- Moyennement patrimonial
- Assez fortement patrimonial
- Fortement patrimonial
- Très fortement patrimonial

Source : Biodiv'AURA



Insectes : l'entomofaune est assez bien connue avec des inventaires des coléoptères, des lépidoptères (papillons) et des odonates (libellules). L'abondance des haies et de leurs vieux chênes contribue à une grande richesse en coléoptères dits saproxyliques (du bois mort). Le Grand Capricorne, espèce protégée et inscrite aux annexes 2 et 4 de la directive « Habitats », est accompagné de tout un cortège d'espèces rares : 64 espèces patrimoniales dont 17 « Vulnérable » et 5 « En danger » à l'échelle régionale. Les mares et étangs sont également favorables aux libellules autres que les Gomphes à pattes jaunes et serpentini qui fréquentent exclusivement l'Allier. L'Agrion de Mercure n'est signalé que sur le tronçon aval du ruisseau des Veines mais pourrait être présent sur d'autres secteurs de la commune.

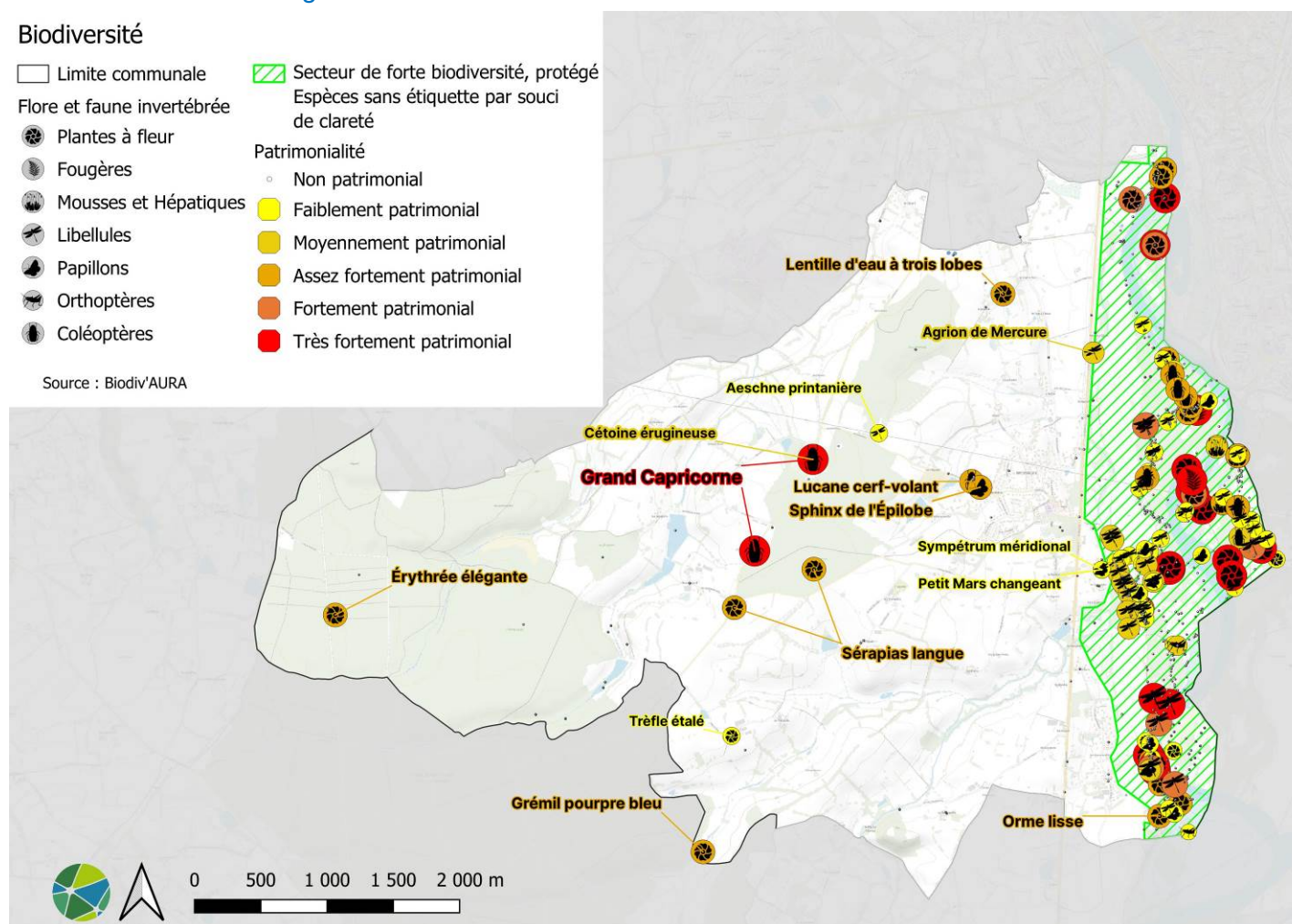


Flora : hors val d'Allier où plusieurs espèces très fortement patrimoniales poussent (Lupin à feuilles étroites, Souchet de Michel), la commune abrite 4 espèces rares et vulnérables en Auvergne : le Sérapias langue et l'Erythrée élégante (prairies maigres temporairement humide), le Grémil pourpre bleu (lisière thermophile, chênaie claire) et la lentille à trois lobes (mare, étang eutrophe).

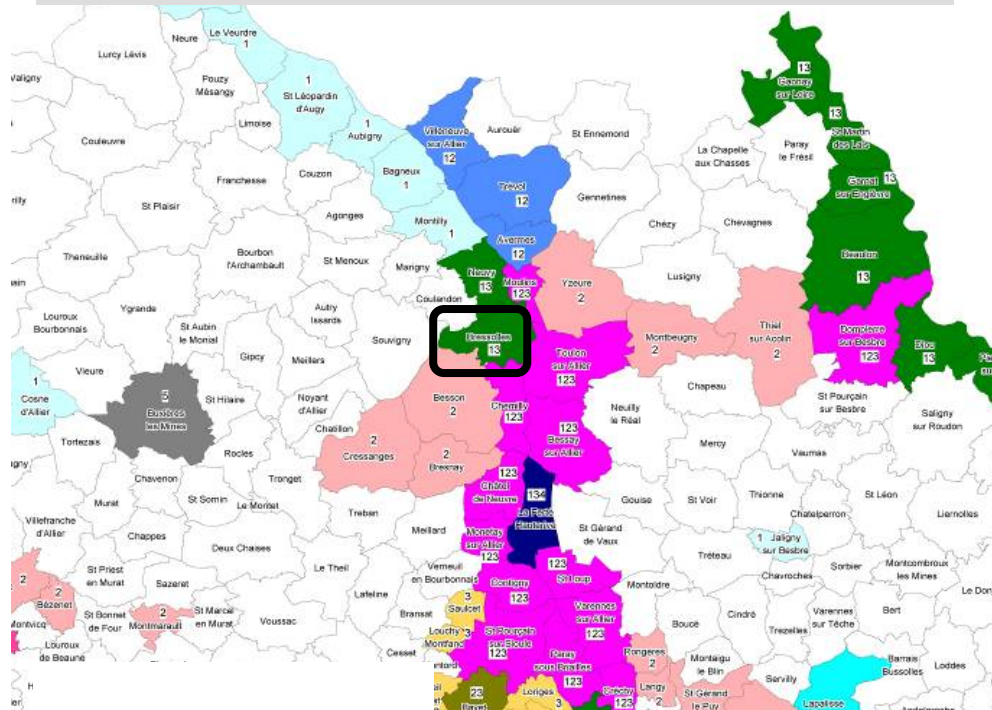
Biodiversité

- Limite communale
- ▨ Secteur de forte biodiversité, protégé
- Espèces sans étiquette par souci de clareté
- Flore et faune invertébrée
- Plantes à fleur
- Fougères
- Mousses et Hépatiques
- Libellules
- Papillons
- Orthoptères
- Coléoptères
- Patrimonialité
- Non patrimonial
- Faiblement patrimonial
- Moyennement patrimonial
- Assez fortement patrimonial
- Fortement patrimonial
- Très fortement patrimonial

Source : Biodiv'AURA



SYNTHESES DES RISQUES SUR LA COMMUNE DE BRESSOLLES



□	Sans risque
□	1 : risque Inondation
□	12 : risques Inondation + Transport matières dangereuses
□	123 : risques Inondation + Transport matières dangereuses + Rupture de barrage
□	1234 : risques Inondation + Transport mat. dang. + Rupture de barrage + Industriel
□	1235 : risques Inondation + Transp. mat. dang. + Rupt. barrage + Mvt de terrain
□	124 : risques Inondation + Transport matières dangereuses + Industriel
□	13 : risques Inondation + Rupture de barrage
□	134 : risques Inondation + Rupture de barrage + Industriel
□	2 : risque Transport de matières dangereuses
□	23 : risques Transport matières dangereuses + Rupture de barrage
□	24 : risques Transport matières dangereuses + Industriel
□	3 : risque Rupture de barrage
□	4 : risque Industriel
□	5 : risque Mouvement de terrain

2.4 Risques et nuisances

Le territoire de BRESSOLLES fait l'objet des risques suivants :

- **Risque naturel d'inondation** : due à la présence de la **rivière Allier** sur le territoire.
- **Risque technologique** :
 - de **rupture de barrage** : barrage EDF des Fades-Besserve dans le Puy-de-Dôme.
 - de **transport de matières dangereuses** via la RD 2009.

2.4.1 Le risque inondation

Le risque inondation sur la commune est lié à la rivière Allier pour lequel un Plan de Prévention des Risque inondation, incluant les communes de **Moulins, BRESSOLLES, Toulon-sur-Allier, Avermes et Neuvy** a été approuvé en 1997, révisé en 2009 et 2017.

Ce PPRi vaut servitude d'utilité publique et s'impose au PLU. Il permet de définir différentes zones dans le périmètre soumis aux inondations au sein desquelles les activités humaines seront réglementées.

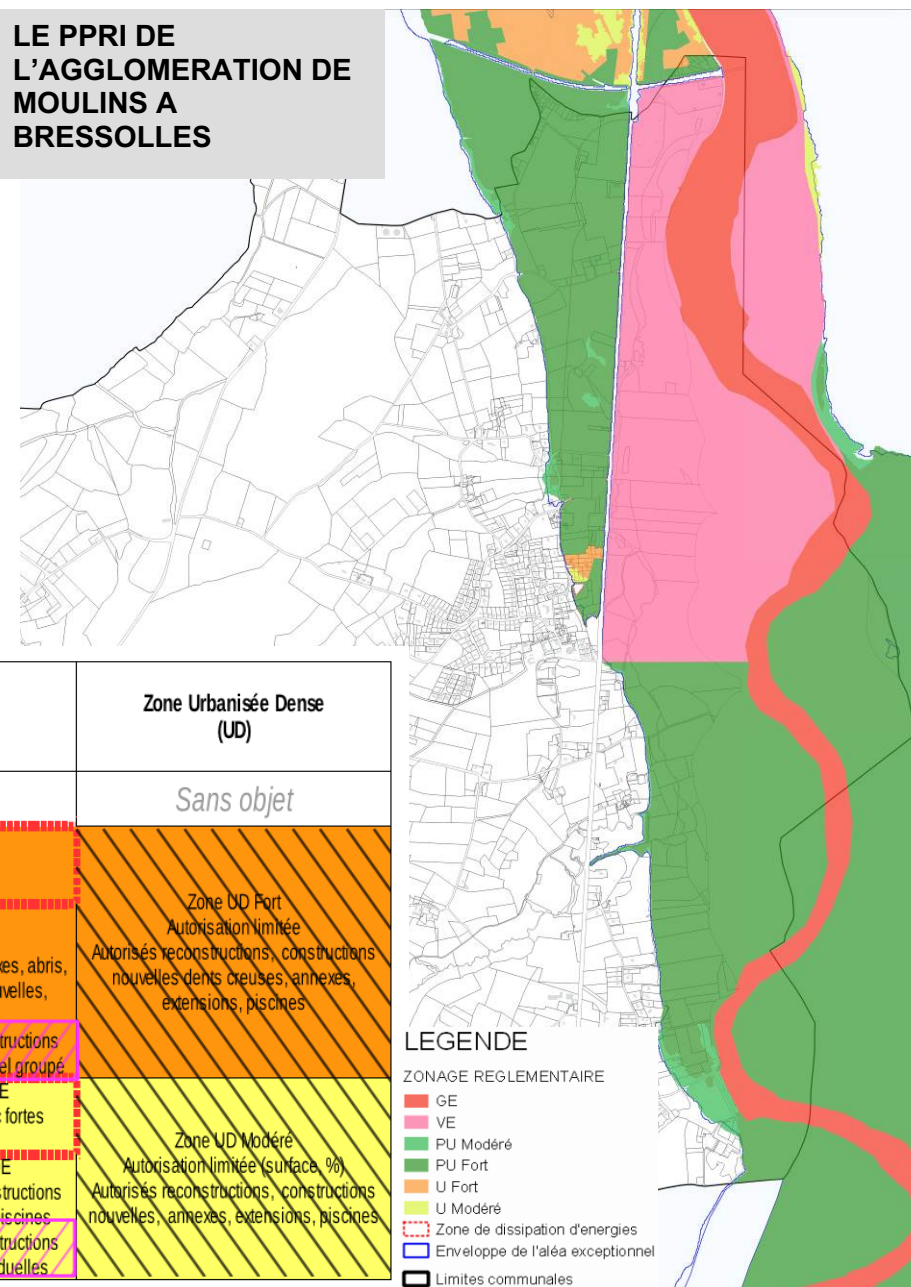
Par ailleurs, BRESSOLLES fait partie, avec 5 autres communes, du TRI (Territoire à Risque important d'Inondation) de Moulins. À ce titre, ces communes se devaient d'établir une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). Celui-ci a été approuvé par arrêté préfectoral du 6 décembre 2018 et définit 6 objectifs :

- préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues.
- planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
- améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation
- se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale

Le zonage réglementaire du PPRi est défini à partir du tableau ci-dessous, lui-même issu d'études hydrauliques. La commune de BRESSOLLES est concernée par les zones suivantes :

- **GE** : zone de Grand Ecoulement (zone inconstructible) correspondant au lit de l'Allier
- **VE** : Val endigué : zone inconstructible – aménagement de l'existant possible sans création de surface bâtie
- **PU fort** : zone peu urbanisée d'aléa fort : construction nouvelle interdite sauf construction agricole, annexes des constructions existantes (max 20m²)...
- **PU modéré** : zone peu urbanisée d'aléa modéré : construction agricole, annexes, extension...
- **U fort** : zone urbanisée d'aléa fort : annexes (max 20m²), construction après démolition, extensions (20m² ou 20% de l'existant)...
- **U modéré** : zone urbanisée d'aléa modéré : construction nouvelle (150m² max ou 15% de la parcelle concernée), annexes (30m² max), extension (+30m² max dans la limite de 150m² d'emprise au sol totale)....

LE PPRI DE L'AGGLOMERATION DE MOULINS A BRESSOLLES



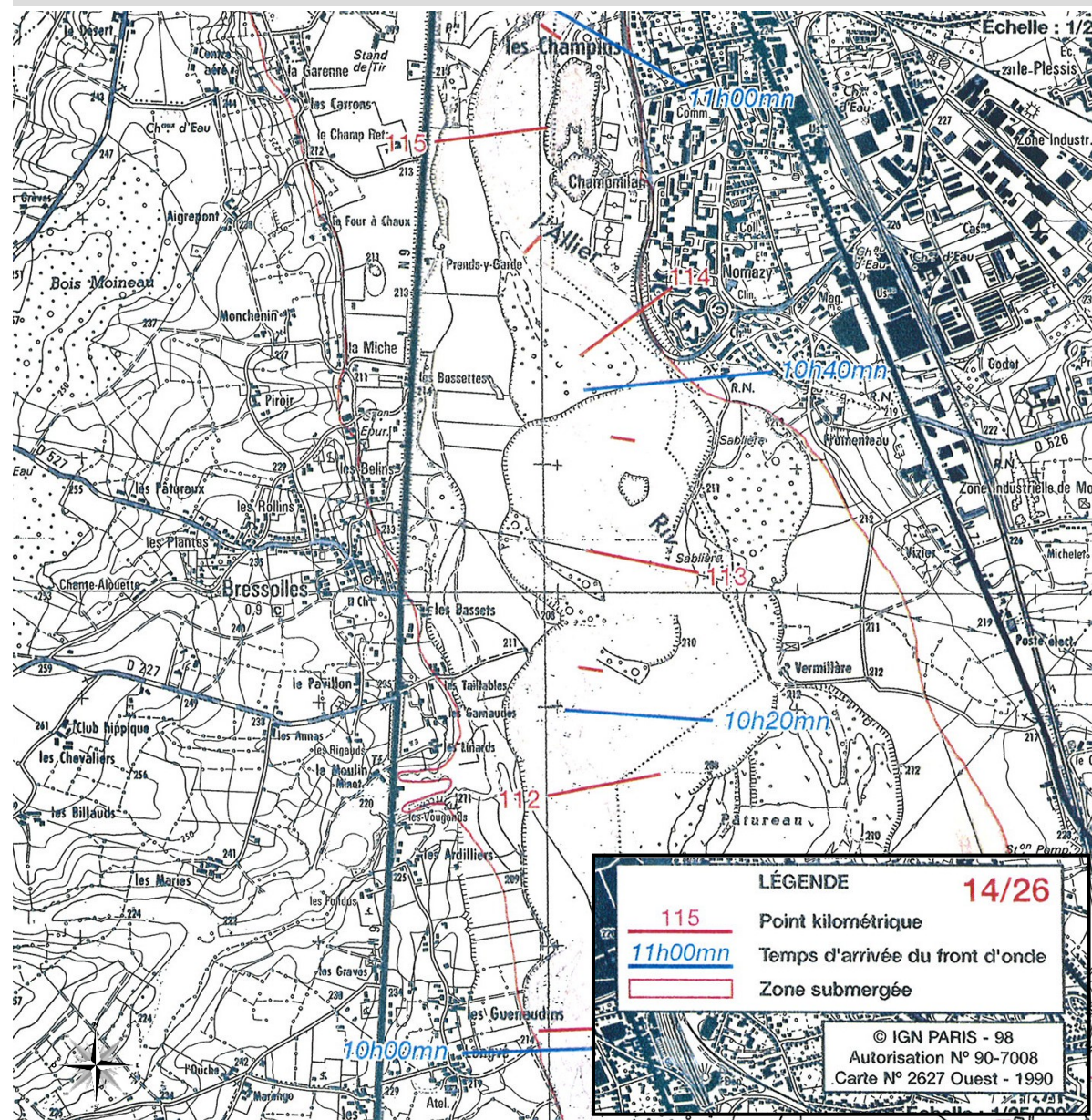
	Zone de Grand Ecoulement (GE) et Val Endigué (VE)	Zone Peu ou pas Urbanisée faisant office de champ d'expansion des crues (PU)	Zone Urbanisée (U)	Zone Urbanisée Dense (UD)
Aléa Très Fort	Zone GE Interdiction	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Aléa Fort	VE Interdiction Aménagement de l'existant possible (avec réduction de la vulnérabilité)	Zone PU Fort avec ZDE Interdiction (sauf construction agricole très limitée et avec fortes contraintes)	Zone U Fort avec ZDE Interdiction	Zone UD Fort Autorisation limitée Autorisés reconstructions, constructions nouvelles dents creuses, annexes, extensions, piscines
		Zone PU Fort sans ZDE Interdiction Autorisés reconstructions, constructions agricoles, annexes, abris, extensions, bassins	Zone U Fort sans ZDE Interdiction Autorisés reconstructions, annexes, abris, extensions, constructions nouvelles, piscines + sous zones spécifiques constructions nouvelles collectives ou individuel groupé	
Aléa Modéré (faible + moyen)	VE Interdiction Aménagement de l'existant possible (avec réduction de la vulnérabilité)	Zone PU Modéré avec ZDE Interdiction (sauf construction agricole limitée et avec contraintes)	Zone U Modéré avec ZDE Autorisation très limitée (avec fortes contraintes)	Zone UD Modéré Autorisation limitée (surface, %) Autorisés reconstructions, constructions nouvelles, annexes, extensions, piscines
		Zone PU Modéré sans ZDE Interdiction Autorisés reconstructions, constructions agricoles, constructions suite à démolition, annexes, abris, extensions, piscines	Zone U Modéré sans ZDE Interdiction Autorisés reconstructions, constructions nouvelles, abris, extensions, piscines + sous zones spécifiques constructions nouvelles collectives ou individuelles	

LEGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- GE
- VE
- PU Modéré
- PU Fort
- U Fort
- U Modéré
- Zone de dissipation d'énergies
- Enveloppe de l'aléa exceptionnel
- Limites communales

Carte des temps d'arrivée et de l'enveloppe de l'onde en cas de rupture de barrage



2.4.2 Le risque de rupture de barrage

Ce risque est extrêmement faible mais tout de même existant. Il concerne les communes de Bessay-sur-Allier, Chemilly, Toulon-sur-Allier, **BRESSOLLES**, Neuvy et Moulins. Ce risque est directement lié à une hypothétique rupture du barrage EDF de Fades-Besserves sur la Sioule. Il est tout de même signalé comme risque majeur.





Le bassin versant du barrage de Fades-Besserves construit en 1968 est de 1300 km². Sa capacité de stockage est de 69 millions de m³. La fonction du barrage est uniquement la production d'électricité, il ne joue pas un rôle d'écrêteur de crue. Le débit à l'aval du barrage ne peut être qu'inférieur ou égal au débit d'entrée, ce qui implique :

- Tant que la retenue n'a pas atteint le niveau des déversoirs de sécurité, le débit sortant n'est égal au plus qu'à celui qui peut être turbiné (de l'ordre de 90 m³/s) ;
- Lorsque le niveau de l'eau atteint le niveau des déversoirs, ceux-ci sont réglés de manière à maintenir le niveau normal pour ne pas mettre en péril l'ouvrage.

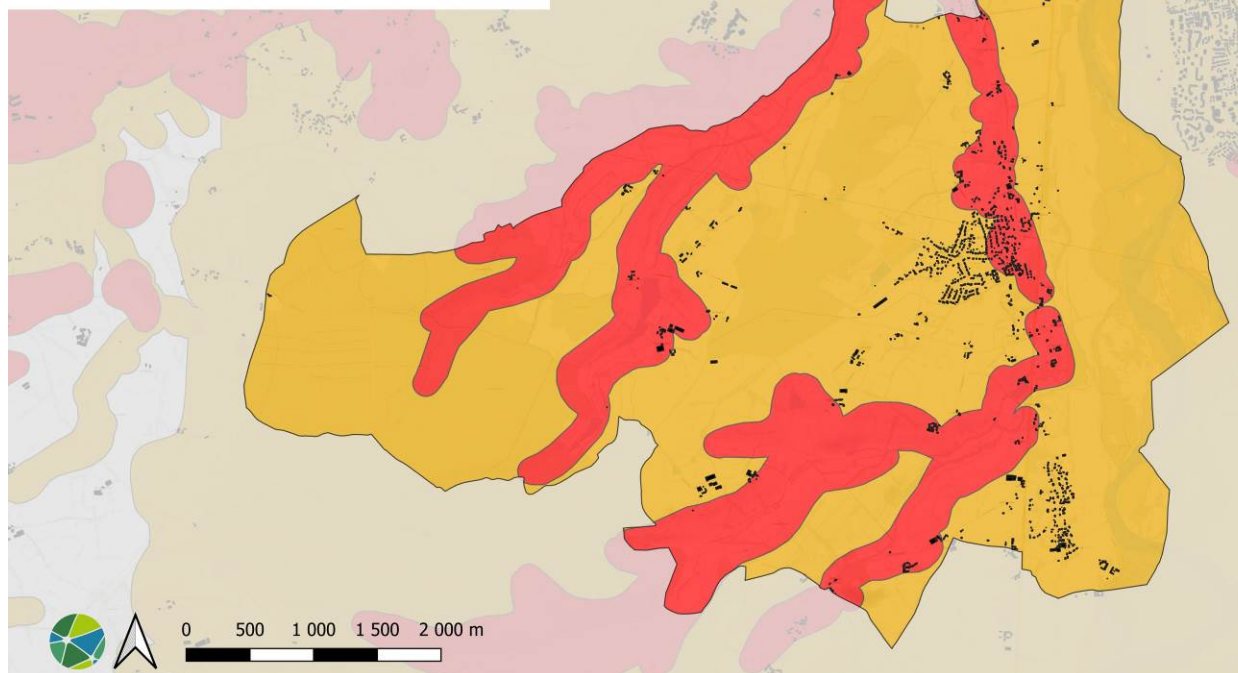
On peut constater sur les crues une forme de régulation dans la mesure où un certain nombre d'évènements supérieurs à 90 m³/s en entrée ont été partiellement effacés par le barrage (en fonction du niveau de retenue en début d'évènements). Par contre, les crues plus importantes ne sont que peu régulées par le barrage, tout au plus en début d'évènement avec un léger décalage de l'épisode à l'aval.

LES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Risques liés au retrait-gonflement des argiles

-  Limite communale
-  Bâtiments
- Exposition au phénomène de retrait-gonflement des argiles
-  Moyen
-  Fort

Source : BRGM / Géorisques



2.4.3 Les risques de mouvement de terrain

Le retrait gonflement des argiles est conditionné par l'amplitude des minéraux argileux. Cette variation est sensible au changement de température et agit directement sur la teneur en eau des sols. Cette évaporation ou cette absorption en eau déclenche des mouvements de terrain sur ce type de sol. Le département de l'Allier fait partie des départements français touchés par le phénomène.

Depuis la mise à jour de la carte nationale des aléas liés au retrait-gonflement des argiles par le BRGM en 2019, BRESSOLLES est concernée par un aléa fort qui suit notamment les principaux vallons de la commune ainsi que le pied du coteau. Ainsi, centre bourg historique est concerné par cet aléa fort. Tout le reste de la commune est concerné par un aléas moyen.

Les articles R. 132-3 à 132-8 du Code de la construction et de l'habitation imposent dans les zones d'exposition moyenne ou forte au retrait-gonflement des argiles :

- à la vente d'un terrain constructible : le vendeur a l'obligation de faire réaliser une étude préalable lié à ce phénomène ;
- lors de la construction de la maison : le maître d'ouvrage à le choix soit de suivre les techniques particulières de construction édictées par voie réglementaire ou soit de suivre les techniques particulières de construction définies dans l'étude géotechniques de conception quand celle-ci a été réalisée.

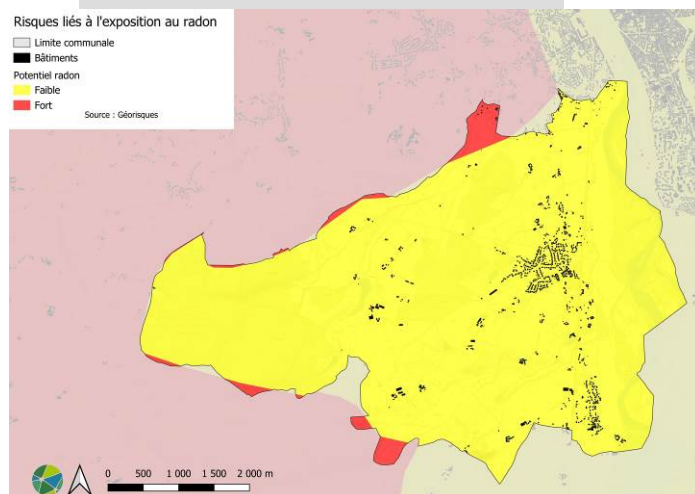
2.4.4 Le risque sismique

La commune de Bressolles est classée en zone de sismicité faible (zone 2). Dans cette zone la réglementation parasismique (entérinée par deux décrets n°2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et décret n°2010-1255 du 22/10/2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français et par un arrêté de 22/10/2010 fixant les règles de construction parasismique), impose pour les bâtiments de classe d'importance III (établissement scolaire, établissement recevant du public des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie, bâtiments dont la hauteur dépasse 28m, bâtiment d'habitation collective, bâtiment à usage de bureaux, autre bâtiment pouvant accueillir plus de 300 personnes de type commercial ou de bureau, industriel...) et IV (bâtiment dont la protection est primordiale pour les besoins de la sécurité civile et de la défense nationale ainsi que pour le maintien de l'ordre public, les bâtiments contribuant au maintien des communications, les bâtiments et toutes leurs dépendances fonctionnelles assurant le contrôle de la circulation aérienne des aéroports classés dans les catégories A, B et C2, les bâtiments des établissements de santé, les bâtiments de protection ou de stockage d'eau potable, les bâtiments des centres de distribution publique de l'énergie, les bâtiments des centres de météorologie) pour toute construction neuve ou pour certains travaux sur l'existant, des règles de construction parasismique Eurocode 8.

2.4.5 Le risque de transport de matières dangereuses

Compte tenu de l'importance du trafic que supporte la RD 2009 (supérieur à 5000 véhicules/jour), cet axe de transport qui traverse la commune est potentiellement soumis aux risques liés au transport de matières dangereuses sur une bande de 350 m de part et d'autre de la voie. Cette route n'est pas autorisée aux transports exceptionnels.

LE POTENTIEL RADON



2.4.6 Les arrêtés de catastrophes naturelles

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	13/05/1988	19/05/1988	24/08/1988	14/09/1988
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/06/1989	31/12/1991	31/07/1992	18/08/1992
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012

2.4.7 Les risques sanitaires

L'ambrosie :

L'arrêté préfectoral du 27 juin 2005 est relatif à la lutte contre l'ambrosie car elle constitue un risque de santé publique (potentiel allergisant élevé).

Le radon :

Enfin l'ensemble du département de l'Allier est classé dans les départements prioritaires face aux risques liés aux émanations de radon. **De plus, la commune de BRESSOLLES présente un potentiel globalement faible par rapport à ces émanations. Seuls de petits secteurs en périphérie de la commune présentent de forts risques.**

2.4.8 Les installations classées

BRESSOLLES compte trois sites répertoriés dans l'inventaire historique des sites industriels et activités de service :

- Etablissement Michel, atelier de construction métallique. En activité de 1967 à 1980. Localisation : Chemin des Ardilliers, les Guenaudins.
- Ancienne carrière d'argile et ancien four à chaux. En activité de 1950 à 1970. Localisation : Four à chaux, le prends y garde.
- Chaudronnerie industrielle Bussy, ancienne scierie. Toujours en activité. Localisation : 6 chemin Longvé.

(Source : Basias, inventaire historique de sites industriels et activités de service)

2.4.9 Le bruit

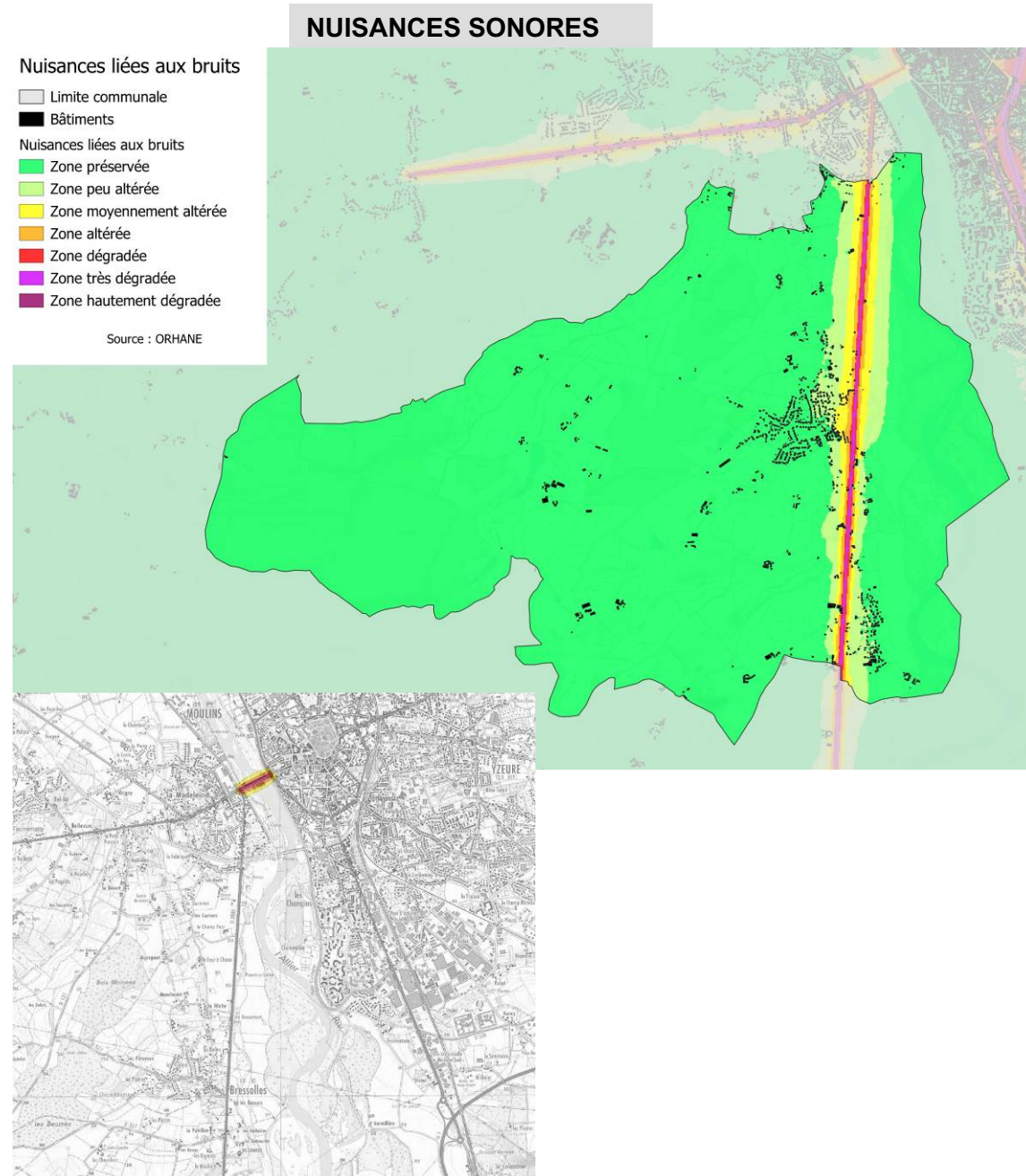
Les nuisances sonores sur la commune proviennent principalement du trafic routier.

En application de la loi sur le bruit du 31 Décembre 1992, BRESSOLLES est concernée par le classement sonore des infrastructures de transport terrestre aux abords du tracé de la Route Départementale 2009.

De catégorie 3, une bande de 100 mètres de part et d'autre de cette voie est considérée comme affectée par le bruit. Ainsi à l'intérieur de ce périmètre, les constructions nouvelles à usage d'habitation et les établissements d'enseignement sont soumis à des normes d'isolement acoustiques conformément aux dispositions de la loi.

A BRESSOLLES, la Route Départementale 2009 coupe le territoire à l'est du bourg, dans un axe Nord / Sud. Son passage sur la commune impacte ainsi de nombreux espaces. De plus, la présence de cette voie passante a généré, de par les liaisons directes qu'elle permet avec Moulins, un développement pavillonnaire assez important le long de la route.

Toutefois, comme on peut le voir sur la carte ci-contre, ces nuisances sonores sont fortes particulièrement en journée au niveau du pont de Régemortes. Ce dernier permettant de traverser l'Allier afin d'atteindre Moulins est en effet l'objet d'embouteillages importants créant des nuisances sonores sur la RD 2009. Ces dernières se ressentent moins au niveau de BRESSOLLES.



SYNTHESE « ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT »

	ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
SITUATION GEO.	<ul style="list-style-type: none"> Proximité avec les grands axes de communication (RCEA, D2009, N7) et des pôles plus urbains et d'emplois de Moulins, Avermes et Yzeure 	<ul style="list-style-type: none"> Déplacements automobiles importants, avec la route départementale (RD 2009) qui coupe la commune à l'Est dans un axe Nord-Sud Franchissement du pont de Règemortes pose de nombreuses difficultés de circulation aux heures de pointe
RISQUES NUISANCES		<ul style="list-style-type: none"> Sécurité sur la RD 2009, de nombreux accès individuels d'habitations sur cette voie Risques d'inondation liés à la présence de l'Allier
PAYSAGES	<ul style="list-style-type: none"> Des paysages riches liés à sa position géographique : passage de l'Allier et localisation de la commune à l'extrême Sud du bocage Bourbonnais Un territoire périurbain qui a su conserver ses atouts et son patrimoine naturel Patrimoines bâtis remarquables (Châteaux, Eglise et habitats remarquables) Présence de bocages et de forêts 	<ul style="list-style-type: none"> Paysage bocager mais qui tend à se dissoudre à certains endroits du territoire Agrandissement de l'enveloppe urbaine du centre bourg et des hameaux, impact sur la qualité des points de vue et sur la qualité du paysage Développement en lien avec la RD 2009 Paysage fermé entre les deux forêts Châteaux peu visibles et accessibles
BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> Délimitation d'espaces de protection : ZNIEFF et deux zones Natura 2000 Présence de la Réserve Naturelle de l'Allier au Sud de la commune : nombreuses espaces animales et végétales Ripisylves importantes en bord d'Allier Nombreux espaces boisés protégés Réseau de haies bocagères Continuité écologique entre la ZSC de la Vallée de l'Allier Nord et la ZSC du massif forestier des Prieurés Moladier 	<ul style="list-style-type: none"> RD 2009 : rupture des continuités écologiques l'Allier et la zone bocagère Evolution des pratiques agricoles qui impactent la biodiversité Extension importante de l'enveloppe urbaine (centre bourg et hameaux) susceptible d'impacter sur la qualité et la continuité des espaces naturels
LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL		
<p>→ Maintien des espaces naturels et agricoles</p> <p>→ Maîtrise de l'étalement urbain, notamment dans les hameaux situés proches des zones naturelles et des corridors écologiques</p> <p style="padding-left: 40px;">→ Préservation des secteurs de biodiversité, des zones humides et des corridors écologiques</p> <p style="padding-left: 40px;">→ Mise en valeur et préservation des zones bocagères et agricoles : support de biodiversité</p> <p style="padding-left: 40px;">→ Valorisation du patrimoine bâti et non bâti, abord des châteaux et leur cadre paysager</p>		

3. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

3.1 DEMOGRAPHIE

3.1.1 Evolution de la population

Source INSEE

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la commune de BRESSOLLES connaît une croissance démographique importante avec une population qui a presque doublé entre 1968 et 2021, passant ainsi de 596 habitants à 1 139 habitants.

Ce dynamisme démographique s'est particulièrement fait ressentir sur la fin des années 60 avec un gain de 187 habitants entre 1968 et 1975, soit une augmentation de plus de 30 % de la population communale.

Cette augmentation démographique est régulière et continue. Il est à noter toutefois **un ralentissement de cette progression à partir des années 90.**

La commune de BRESSOLLES est ainsi support d'un développement périurbain important, qui a eu des incidences sur sa démographie de même que sur sa morphologie urbaine. La construction neuve à vocation résidentielle se maintient tout de même à un bon niveau malgré ce ralentissement.

De manière générale, cette croissance démographique est due au desserrement de l'agglomération de Moulins. En effet, la perte démographique de la ville de Moulins a directement profité aux communes limitrophes de la première couronne, offrant un cadre de vie agréable et villageois tout en profitant de la proximité immédiate du cœur d'agglomération.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	596	783	881	957	962	1 026	1 081	1 139
Densité moyenne (hab/km ²)	25,5	33,5	37,7	40,9	41,1	43,9	46,2	48,7

Indicateurs démographiques	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015	2015 à 2021
Variation annuelle moyenne de la population en %	4,0	1,7	1,0	0,1	0,6	1,0	0,9
<i>due au solde naturel en %</i>	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,0	0,2
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	3,8	1,5	0,9	-0,2	0,3	1,0	0,7
Taux de natalité (‰)	12,6	10,0	9,3	7,5	8,6	6,9	8,1
Taux de mortalité (‰)	10,5	7,8	7,7	5,1	5,7	6,7	6,3

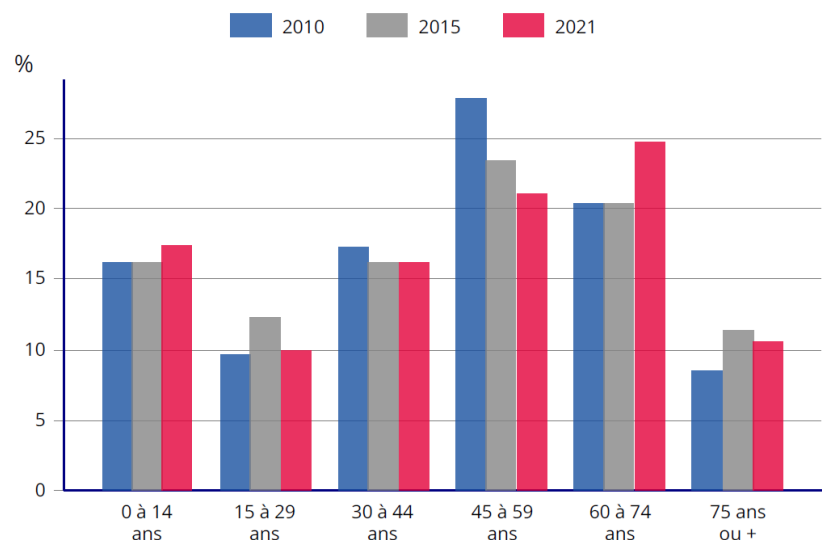
La **croissance démographique observée depuis 1968 est due à un solde migratoire largement positif**. De par son positionnement géographique et sa qualité de vie, la commune de BRESSOLLES présente une attractivité résidentielle significative, qui fait qu'un nombre important de nouveaux habitants arrivent sur la commune.

Toutefois, ce solde migratoire positif diminue progressivement jusqu'aux années 90, période où la tendance s'est inversée et où la commune de BRESSOLLES comptabilise davantage de départ. Durant, cette période, c'est **le solde naturel positif qui a permis de stabiliser le niveau démographique. Ce dernier est resté stable de 1968 à 1999, avec une croissance de 0.2% sur chaque période intercensitaire.**

Depuis 1999, les tendances sont plus variables. En effet, de 1999 à 2010, la commune connaît un regain de son solde migratoire ainsi que de son solde naturel, permettant une variation globale de la population de +6,7%.

Entre 2010 et 2021, la commune a enregistré un solde naturel plutôt faible (entre 0 et 0,2 par an) alors que le solde migratoire à quant à lui explosé (entre 0,7 et 1 par an), permettant ainsi à la commune d'augmenter sa population de l'ordre de 1% par an sur la période.

Pour résumer, la population de BRESSOLLES est en perpétuelle augmentation principalement dû à un solde migratoire positif engendré par le desserrement de l'agglomération de Moulins.



3.1.2 Structure de la population

En 2021, la population compte plus de femmes (586) que d'hommes (553). La population féminine est effectivement plus nombreuse dans l'ensemble des catégories d'âge.

Dans un contexte général de vieillissement de la population, on constate **une augmentation importante des 60 à 74 ans entre 2010 et 2021 alors que les 75 ans et plus ont augmenté entre 2010 et 2015 avant de baisser entre 2015 et 2021.**

Les 30 à 59 ans, qui représentent la plus grosse part des actifs, ont quant à eux fortement chuté entre 2010 et 2021 contrairement aux 0-14 ans qui ont légèrement augmenté entre 2015 et 2021, ce qui permet notamment de maintenir les effectifs scolaires.

De manière générale entre 2010 et 2021, on assiste donc à un fort vieillissement de la population de BRESSOLLES avec une forte augmentation des plus de 60 ans (retraités) et une nette diminution des 30-59 ans, voir même des 15-59 ans entre 2015 et 2021.

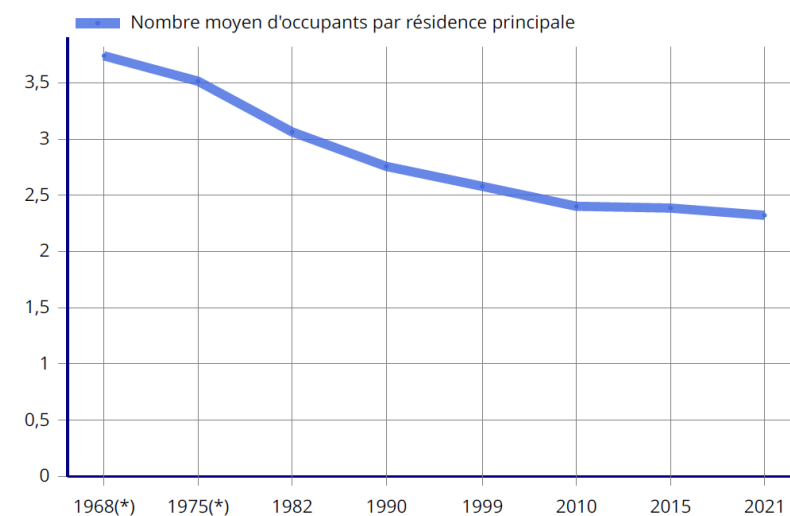
Cette tendance signifie le départ de familles ou une installation moins importante de ces dernières à BRESSOLLES. Il paraît nécessaire de veiller à ce que cette tendance ne devienne pas davantage significative. Actuellement, située dans l'ensemble entre 10% et 25%, la répartition des tranches d'âge reste relativement équilibrée sur la commune de BRESSOLLES.

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	553	100,0	586	100,0
0 à 14 ans	97	17,5	102	17,4
15 à 29 ans	55	10,0	58	9,9
30 à 44 ans	91	16,5	94	16,1
45 à 59 ans	119	21,5	121	20,7
60 à 74 ans	137	24,7	145	24,7
75 à 89 ans	48	8,6	55	9,3
90 ans ou plus	7	1,3	11	1,9
0 à 19 ans	123	22,2	132	22,5
20 à 64 ans	288	52,0	300	51,2
65 ans ou plus	143	25,8	154	26,3

3.1.3 Les ménages

Le territoire communal rassemble en 2021, **495 ménages**, pour 1 139 habitants soit une **taille moyenne des ménages de 2,3**. A l'instar de ce que l'on observe au niveau national et compte tenu du vieillissement de la population et des évolutions sociologiques, **la taille moyenne des ménages a fortement baissé par rapport à 1968 (3,7)**. Néanmoins, malgré une baisse continue, la taille moyenne des ménages reste supérieure en 2015 à celle de la communauté d'agglomération de Moulins et à celle de la région.

Taille moyenne des ménages en 2015	BRESSOLLES	2,4
	CA de Moulins	2,1
	Département de l'Allier	2,0
	Région AURA	2,2



3.1.4 Population active

Lors du recensement de 2021, la commune comptait 503 actifs sur les 644 personnes âgées de 15 à 64 ans, soit plus de 78%, un taux en augmentation depuis 2010.

Même s'il connaît une augmentation, passant de 3% en 2010 à 4,5% en 2021, le taux de chômage est plutôt faible au regard des moyennes départementales (14,3%) et régionales (12,2%).

Sur les 473 actifs occupant un emploi, près de 90% d'entre eux travaillent à l'extérieur de la commune. Les pôles d'emplois voisins se situent principalement sur Avermes, Moulins et Yzeure. Situés à proximité de BRESSOLLES proposant un cadre de vie attractif, ils sont majoritairement la raison de l'installation d'une nouvelle population sur la commune

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	658	651	644
Actifs en %	74,2	76,3	78,1
Actifs ayant un emploi en %	71,1	71,1	73,6
Chômeurs en %	3,0	5,2	4,5
Inactifs en %	25,8	23,7	21,9
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,6	7,7	6,8
Retraités ou préretraités en %	14,7	13,2	11,3
Autres inactifs en %	3,5	2,8	3,7

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	644	503	78,1	473	73,6
15 à 24 ans	77	33	42,9	23	29,9
25 à 54 ans	373	359	96,2	343	91,9
55 à 64 ans	193	110	57,0	107	55,5
Hommes	314	251	80,1	237	75,6
15 à 24 ans	40	23	57,6	19	47,5
25 à 54 ans	183	178	97,2	170	92,8
55 à 64 ans	91	50	55,5	48	53,3
Femmes	330	251	76,2	236	71,7
15 à 24 ans	37	10	27,0	4	10,8
25 à 54 ans	191	182	95,3	174	91,1
55 à 64 ans	102	60	58,4	59	57,4

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	485
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 166
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	26 380
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	

3.1.5 Les revenus fiscaux

En 2015, la commune de BRESSOLLES comptait 436 foyers fiscaux pour un revenu annuel médian de 22 949 €, qui était en deçà de la moyenne annuelle concernant le département à savoir 21 609 €.

En 2021, la commune comptait 485 foyers fiscaux pour un revenu annuel médian de 26 380 €, soit une augmentation de près de 15%.

Caractéristiques de la population BRESSOLLES

1139 habitants



2021

+356 habitants

783 habitants



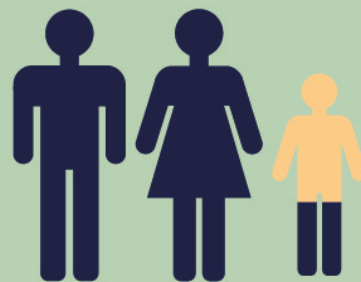
1975

+1,1 %
2014-2020
Hausse de la population

11%
travaillent sur la commune



Contre 33,7 %
dans l'Allier



2,3
personnes/ménage

2,2 en France

356

Médiane du revenu disponible

26 380 €

20990 €



Allier



Commune

Une hausse des -30 ans

26% 2009
27,6% 2020



Et une hausse des
+ de 60 ans

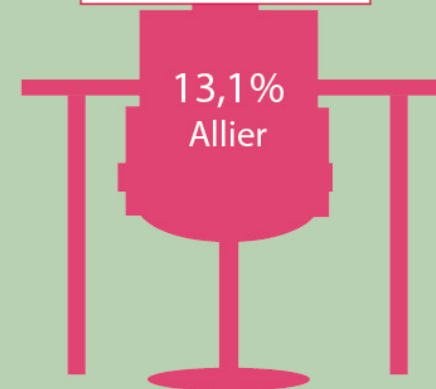
30% 2009
37% 2020

Chomage

4,5 %

Au sens du recensement

13,1%
Allier



3.2 LOGEMENT

3.2.1 Répartition du parc de logements

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Ensemble	177	244	296	379	397	451	491	530
Résidences principales	159	222	287	347	371	425	451	489
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	14	8	13	12	3	14	11
Logements vacants	13	8	1	19	14	23	26	30

Au recensement de 2021, le parc de logements de la commune de BRESSOLLES était composé de 530 logements dont plus de 92% sont des résidences principales (489). L'augmentation démographique de la commune depuis 1968 fait que l'on comptabilise actuellement 230 résidences principales de plus qu'en 1968. **La part des résidences secondaires est peu significative et est variable.** Elle varie selon les années de 0.7% (en 2010) à 5.7% en 1975. Cette baisse pourrait être le fait de personnes à la retraite venant s'installer à l'année dans leur résidence secondaire, profitant d'un cadre à la campagne tout en étant proche de la ville. **Les logements vacants représentent 5,7% (30) en 2021. C'est un taux faible bien inférieur à la moyenne départementale de 13,9% mais néanmoins en augmentation depuis 1999.** La vacance varie également selon les années à BRESSOLLES mais reste relativement faible, notamment due à un parc de logements anciens peu important, au regard de la part des constructions nouvelle sur le territoire, et à un parc ancien dans le cœur de bourg bien entretenu.

Période d'achèvement	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2019	483	100,0
<i>Avant 1919</i>	49	10,1
<i>De 1919 à 1945</i>	19	4,0
<i>De 1946 à 1970</i>	79	16,3
<i>De 1971 à 1990</i>	172	35,6
<i>De 1991 à 2005</i>	84	17,4
<i>De 2006 à 2018</i>	80	16,7

3.2.2 Age du parc de logement

En 2021, le parc de logements est majoritairement récent. Seulement 14,1% du parc de résidence principale est ancien (construit avant 1946). Entre 1946 et 1990, le rythme de construction s'est accéléré, 251 logements, soit plus de 5 logements par an en moyenne. Il en va de même pour la période 1991-2018 qui a enregistré la construction de 164 logements, soit plus de 6 logements par an en moyenne. **La position limitrophe de BRESSOLLES avec Moulins, fait que cette commune initialement composée d'un petit bourg et d'un château est support d'un développement résidentiel majeur** depuis la période d'après-guerre, modifiant sa structure d'origine.

Statut d'occupation	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	425	100,0	451	100,0	489	100,0	1 139	22,4
Propriétaire	359	84,5	396	87,8	438	89,7	1 015	23,7
Locataire	55	12,9	49	10,9	44	9,1	112	8,1
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	12	2,8	11	2,4	13	2,7	35	10,1
Logé gratuitement	11	2,6	6	1,3	6	1,2	12	28,5

3.2.3 Statut d'occupation des résidences principales

En 2021, le parc de logements est en grande majorité composé de maisons individuelles (99%) et les résidences principales sont majoritairement occupées par leurs propriétaires (89,7%). La part des logements locatifs reste relativement faible (9,1%) avec une très légère diminution depuis 2010. **Une part de locataire HLM (2,7% en 2021) est également présente à BRESSOLLES, une offre de logements absente en 1999.**

Nombre de pièces	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	425	100,0	451	100,0	489	100,0
1 pièce	0	0,0	1	0,2	1	0,2
2 pièces	13	3,1	3	0,7	2	0,4
3 pièces	36	8,5	55	12,2	45	9,1
4 pièces	118	27,8	120	26,6	134	27,5
5 pièces ou plus	258	60,7	272	60,3	307	62,8

3.2.4 Taille des logements

Compte tenu de la prédominance des maisons individuelles, **les logements sont majoritairement de grande taille, avec une large représentation à 62,8% des 5 pièces et +, en augmentation depuis 2015**. En effet, **les logements entre 1 et 3 pièces, davantage adaptés à des petits ménages représentent au total seulement 9,7% des résidences principales**. Cette faible part de locataires doublée de résidences principales composées de nombreuses pièces sont **susceptibles de réduire l'offre en termes de logements sur la commune et donc les possibilités en termes de parcours résidentiels** (pour les jeunes souhaitant restés et pour les personnes âgées dont le logement devient trop grand et inadapté). De la même manière cela peut avoir un impact sur la baisse d'une certaine tranche d'âge, assez jeune qui, en quête de plus petites surfaces, part s'installer ailleurs.

Ancienneté d'emménagement	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	489	100,0	1 139	5,1	2,2
Depuis moins de 2 ans	24	5,0	62	4,4	1,7
De 2 à 4 ans	56	11,5	159	4,9	1,7
De 5 à 9 ans	76	15,6	225	4,8	1,6
10 ans ou plus	332	67,9	692	5,3	2,5

3.2.5 Ancienneté d'emménagement des ménages

L'ancienneté d'emménagement des ménages sur la commune est importante, avec 67,9% d'entre eux qui habitent dans leur logement depuis plus de 10 ans. Couplé à un nombre important de propriétaires occupants, cela crée une grande stabilité du parc de logements, ayant un impact important sur l'installation des jeunes ménages. Il paraît ainsi nécessaire de penser à une offre alternative permettant de poursuivre l'attractivité résidentielle de BRESSOLLES.



Caractéristiques de l'habitat sur Bressolles

Maisons
99 %
du total
des logements

71,6 % dans l'Allier

525
logements
+4,7 logements par an
depuis 10 ans

6 %
Logements
vacants
(soit 30)

14,9 % dans l'Allier

10%
construits
avant 1919

20 % dans l'Allier

3%
logements
sociaux

10,6 % dans l'Allier

76,7%
propriétaires

65 % dans l'Allier

Démographie ↗
Personnes isolées ↗
+ 65 ans ↗

2,1%
Résidences
secondaires

7 % dans l'Allier



Taille des logements

- 1 pièce : 0,2%
- 2 pièces : 0,4%
- 3 pièces : 9,1%
- 4 pièces : 27,5 %
- 5 pièces ou + : 62,8%**

Année	Surface (m ²)		Nombre logement	
2015	/	0	/	0
2016	645	6850	1	10
2016	1813		1	
2016	1673		4	
2016	571		1	
2016	677		1	
2016	753		1	
2016	718		1	
2017	620		4489	
2017	689	1		
2017	1119	1		
2017	719	1		
2017	599	1		
2017	743	1		
2018	810	4456	1	4
2018	710		1	
2018	1445		1	
2018	1491		1	
2019	610	6293	1	6
2019	961		1	
2019	2168		1	
2019	723		2	
2019	1831		1	
2020	627	627	1	1
2021	1172	1172	1	1
2022	/	0	/	0
2023	/	0	/	0
2024	1302	1302	1	1
TOTAL	25189		29	

3.2.6 Rythme de construction et consommation foncière

Selon le registre d'urbanisme communal 29 logements neufs ont été réalisés de 2015 à 2024 dans la commune de BRESSOLLES, pour une surface consommée de 25 189 m², soit 2,52 ha.

Cela représente une moyenne de construction de l'ordre de 2,9 logements par an avec néanmoins des disparités importantes selon les années. En effet, la commune de BRESSOLLES a réalisé de nombreuses opérations d'ensemble (lotissements) qui ont permis de construire 26 logements entre 2016 et 2019, soit près de 90% des constructions des 10 dernières années.

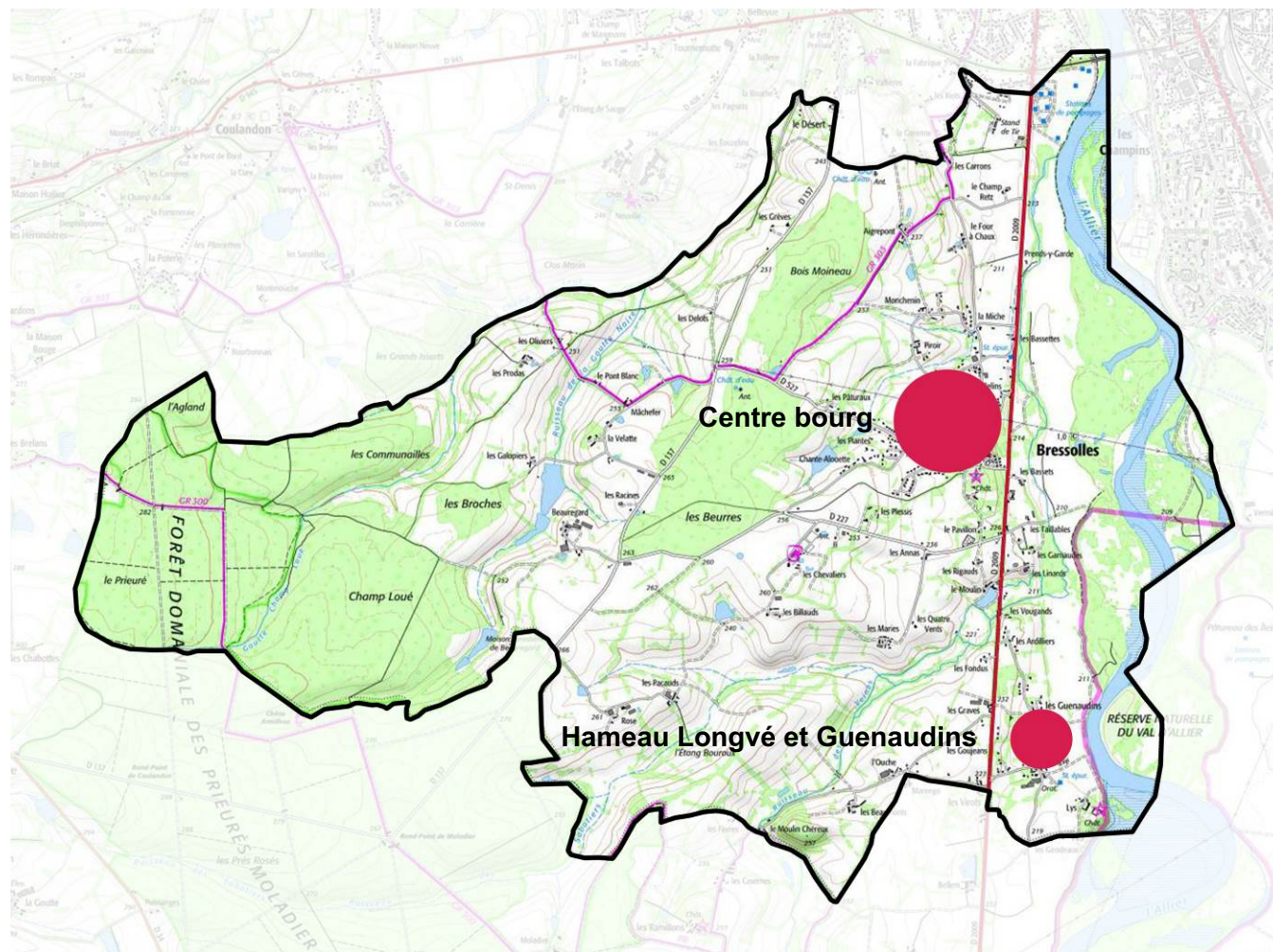
Depuis 2020, seulement 3 logements ont été construits, soit moins de 1 logement par an.

Au total sur les 10 dernières années, la commune a donc consommé 25 189 m² pour la construction de 29 habitations, soit une moyenne d'environ 870 m² par logement pour densité de 11,5 logements / ha.

NB : Les données de la DDT via le site sit@del indiquent 32 logements pour 4ha consommés.



Hameau Longvé et Guenaudins



Les permis de construire délivrés durant la période de 2015 à 2024 sont localisés à deux endroits : le centre bourg et les hameaux de Longvé et des Guenaudins (ces derniers formant un seul ensemble diffus aujourd'hui). La majorité a été délivrée dans le centre bourg.

Ce développement de la commune a ainsi permis de limiter la diffusion d'un habitat isolé et le développement de nouvelles poches résidentielles, en concentrant l'habitat dans ces deux secteurs de manière privilégiée. L'habitat développé, même s'il ne correspond pas aux objectifs du PLH, reste relativement dense (11,5 logements/hectare contre 14 souhaités dans le PLH), sur des parcelles comprises entre 360 et 2 170 m² mais ne dépassant que rarement 1500 m². L'ensemble des logements ont été réalisés sur une surface moyenne de 870 m². Il est à noter que les parcelles de lotissement restent de tailles raisonnables, alors que les constructions individuelles sur des lots libres (notamment situées sur des hameaux) sont de tailles plus importantes.

Cette urbanisation, même si elle est localisée a été conséquente durant cette période et a fortement étendu l'enveloppe urbaine des deux

hameaux et particulièrement celle du centre bourg. Ainsi, outre des aspects quantitatifs restant dans une moyenne haute, la qualité de ce qui a été produit peut être améliorée (espaces publics, liens piétons, armature urbaine et cohérence d'ensemble, limites séparatives, etc...).

Aujourd'hui, dans un souci de limitation de la consommation foncière et de préservation des terres agricoles et naturelles, de même que des besoins en équipements, il est nécessaire de poursuivre le développement dans cette logique de réduction de la taille des parcelles et de développement qualitatif de la commune. Il s'agit également de répondre aux nouvelles exigences de développement durable et aux différentes lois qui y sont liées. Le PLU se présente comme l'opportunité de répondre à ces nouveaux enjeux ainsi que d'initier une réflexion sur le développement à venir.

3.2.7 Perspectives d'évolution démographique et besoins en logements

PLH 2025-2030 :

Selon le Plan Local de l'Habitat (PLH) réalisé à l'échelle de Moulins Communauté, les besoins pour la commune de BRESSOLLES (commune périurbaine équipée) pour les 6 prochaines années sont de 36 logements dont 36 grâce à la construction de logements neufs.

En extrapolant sur les 10 prochaines années les données du PLH, on peut donc définir les besoins de la commune en logements. Ainsi, pour la période 2025-2035 les besoins de la commune s'élève à **60 nouveaux logements**.

En termes de densité, les prescriptions PLH pour les communes périurbaines équipées sont de 13 logements / ha, soit un **besoin foncier sur la commune de BRESSOLLES de 4,62 ha pour les 10 prochaines années**.

Niveau d'armature	Densité
Cœur urbain	22 log/ha sur Moulins 16 log/ha sur Avermes et Yzeure
Communes périphériques équipées	13 logements par hectare
Pôles d'équilibre	12 logements par hectare
Pôles ruraux de proximité	10 logements par hectare

Répartition des 44 communes suivant l'armature urbaine	Nombre de logements à produire / 6 ans			Logements Locatifs Sociaux (LLS) Objectifs de production sur 6 ans
	(Jobs)	Neufs	Réhabilitations	
Cœur urbain (3)				objectif ratio usage % SRU
Communes périphériques équipées (5)				objectif de solidarité (15%)
Pôles d'équilibre (7)				objectif de développement (10%)
Pôles ruraux de proximité (29)				priorité au développement des logements communaux, sans exclusion possibilité LLS
AUBIGNY	6	4	2	
AUROUER	11	10	1	
AVERMES	150	150	0	38
BAGNEUX	8	8	0	
BESSAY-SUR-ALLIER	24	18	6	2
BESSON	8	8	0	
BRESNAY	6	4	2	
BRESSOLLES	36	36	0	5
CHAPEAU	6	6	0	
CHÂTEAU SUR ALLIER	8	6	2	
CHEMILLY	12	9	3	
CHEVAGNES	13	10	3	1
CHEZY	6	6	0	
COULANDON	6	6	0	
COUZON	7	5	2	
DORNES	37	30	7	4
GANNAY-SUR-LOIRE	6	4	2	
GARNAT-SUR-ENGLÈVRE	8	6	2	
GENNETINES	26	26	0	
GLOISE	6	5	1	
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	6	4	2	
LE VEUDRE	7	5	2	
LIMOISE	6	5	1	
LURCY-LEVIS	40	30	10	4
LUSIGNY	49	49	0	7
MARIGNY	6	6	0	
MONTBEUGNY	18	18	0	
MONTILLY	16	14	2	
MOULINS	373	301	72	
NEUILLY-LE-REAL	54	51	3	5
NEURE	6	5	1	
NEUVY	33	33	0	5
PARAY-LE-FRESIL	6	4	2	
POUZY-MESANGY	12	9	3	
SAINTE-ENNEMOND	12	12	0	
SAINTE-LEOPARDIN-D'AUGY	6	4	2	
SAINTE-MARTIN-DES-LAIS	6	6	0	
SAINTE-PARIZE-EN-VIRY	6	6	0	
SOUVIGNY	35	26	9	4
THIEL-SUR-ACOLIN	36	26	10	
TOULON-SUR-ALLIER	48	43	5	7
TREVOL	42	42	0	6
VILLENEUVE-SUR-ALLIER	17	13	4	2
YZEURE	306	250	56	107
	1336	1319	217	197
		85,67%	14,33%	

Secteur d'activité	Nombre	%
Ensemble	56	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	5	8,9
Construction	15	26,8
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	11	19,6
Information et communication	1	1,8
Activités financières et d'assurance	0	0,0
Activités immobilières	2	3,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	10	17,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8	14,3
Autres activités de services	4	7,1

3.3 Activités économiques et équipements

3.3.1 Nombres d'établissements et emplois salariés

A l'écart du développement économique mené par l'agglomération de Moulins et qui se situe exclusivement sur la rive droite de l'Allier, BRESSOLLES reste une commune encore fortement structurée par l'activité agricole. Plus de la moitié de la surface communale est vouée aux terres agricoles. Ainsi, l'activité agricole a une emprise importante sur le territoire. **En 2022 la commune compte 15 établissements** liés à l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Toutefois cette dernière connaît un recul assez net. En 1988 on comptait encore 30 exploitations et 17 en 2000. Cette activité est en baisse au profit d'un développement pavillonnaire qui s'étend et d'un contexte économique difficile.

Située sur la rive droite, **BRESSOLLES ne compte aujourd'hui aucune zone d'activités. Des établissements à vocation économique s'insèrent dans le tissu urbain** : menuiseries, miroiterie, activité de production ainsi qu'un commerce dans le centre bourg. **Quelques artisans sont également implantés sur la commune.**

En 2022, on dénombre 5 établissements dans le domaine de l'administration publique (école, mairie, cantine ...) **générant des postes salariés**, une composante importante pour le développement territorial. Le second domaine générant le plus d'emploi est la construction qui compte 15 établissements en 2022.

L'économie locale est essentiellement structurée par de petites entreprises qui ne génèrent que très peu d'emplois salariés. C'est pourquoi près de 90% des habitants de la commune travaillent hors de BRESSOLLES.

3.3.2 Caractéristiques du tissu économique

La commune de BRESSOLLES ne possède qu'un seul commerce de proximité dans son centre bourg. En effet, on note la présence d'un multiservice à proximité de l'Eglise, de l'école et de la mairie. Sa présence est importante et sa localisation est bonne. Il est nécessaire de veiller à la préservation de ce commerce qui outre sa fonction de services joue un rôle important dans l'organisation du bourg. Le peu de commerces dans la commune est dû à une demande commerciale absorbée par le pôle urbain central, Moulins et ses zones d'activités situées sur la rive droite de l'Allier. Les premières grandes surfaces commerciales se trouvent à proximité, 7km pour la plus proche. La proximité directe de Moulins empêche le développement d'une vraie centralité économique à BRESSOLLES. Les personnes habitant sur la commune se déplacent quotidiennement, vers les pôles d'emplois à proximité et profitent ainsi de l'offre commerciale et de services dans ces espaces urbains. C'est une conséquence importante de la position de commune périurbaine de BRESSOLLES.

Les autres activités sont établies sur l'ensemble du territoire et s'insèrent dans le tissu bâti résidentiel. Les locaux nécessaires à l'activité sont plus ou moins visibles et leur insertion dans le paysage et le tissu résidentiel est variable. Ce sont de petites activités pour la plupart. Toutefois, l'activité exercée par certaines nécessite des locaux ayant une emprise importante.



Etablissement Bussy, Chemin de Longvé



Claas réseau agricole, Rue du Pré Tureau



Chez Nanard, alimentation et multiservice dans le centre bourg



Services de santé, place de l'Eglise, à proximité des équipements et autres services

Désignation, commerces et services	Adresse
Chez Nanard, Alimentation, tabac, journaux,	Rue des écoles
Gilles Mazerolles, dressage canin	Chemin du piroir

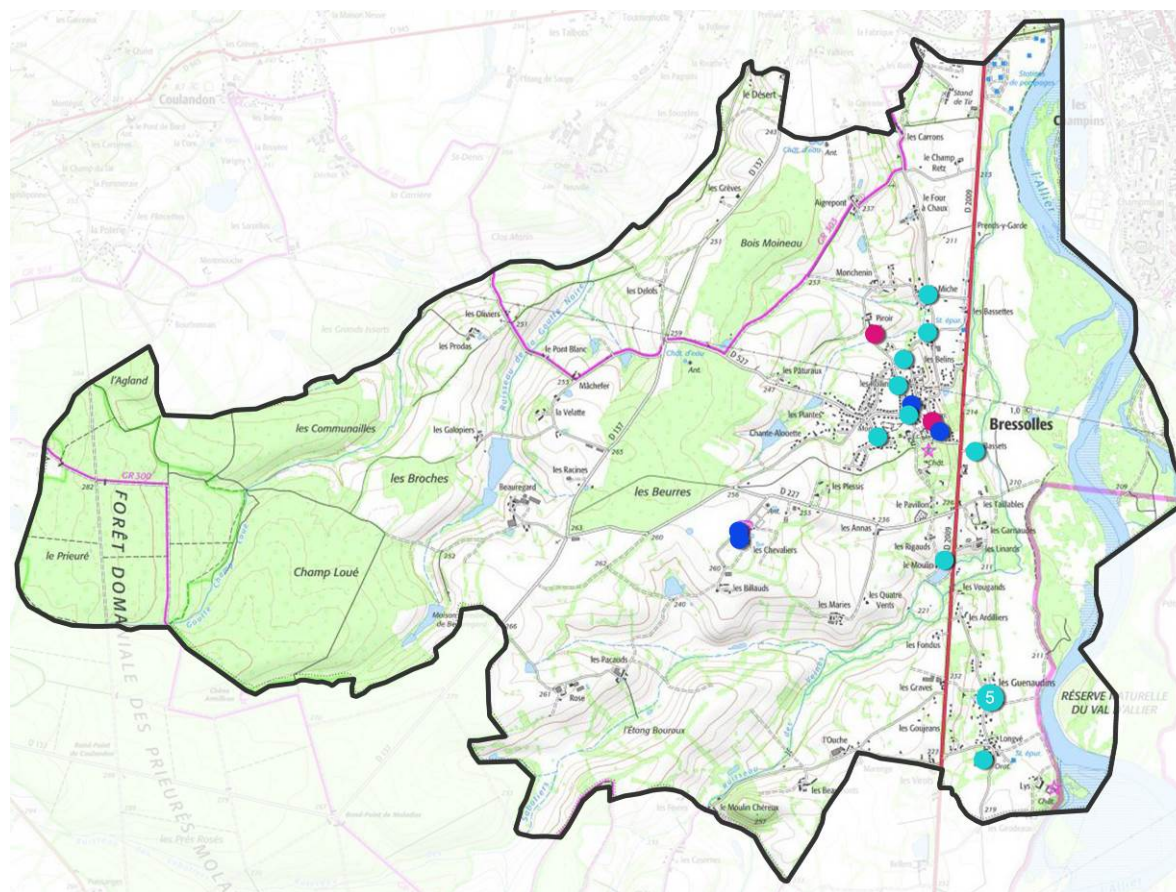
Les services de santé :

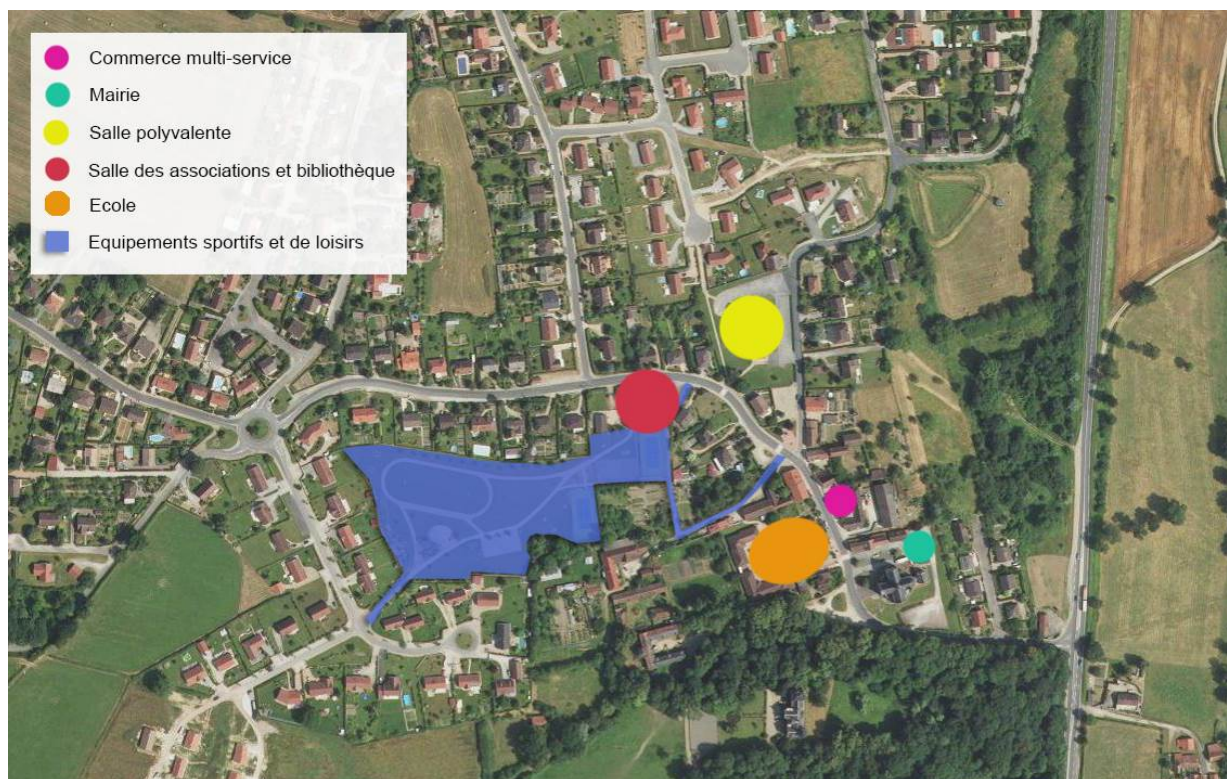
Désignation, santé	Adresse
Bouazza El Koutabi, infirmiers / sages-femmes	Rue des Ecoles
Valérie Martine Virmoux, infirmiers / sages-femmes	Place de l'Eglise
Théophanie Raimbault, rééducation, appareillage pédicures, podologues	
Infirmière, Natacha Romain Dupuy, infirmiers / sages-femmes	Les Chevaliers
Robin Michard, masseur kinésithérapeute	Les Chevaliers

Les artisans :

Désignation, artisanat et industrie	Adresse
Guillaume Christophe, électricité générale	Chemin des Guenaudins
Merité Jean Pierre, électricité générale	Chemin des Guenaudins
Bel André, menuiserie	Chemin des Guenaudins
De ferrier André, menuiserie	Les bassets
Etablissement Bernatot, minoterie et meunerie	Le moulin
Gaëlle Veniat, bijoux et fabrication artisanale	Rue des écoles
Etablissement Bussy, serrurerie et métallerie	Chemin de longvé
Claas réseau agricole, magasin de motoculture, matériel	Rue du pré tureau
Da Silva, maçonnerie et gros œuvre	Rue du petit pressoir
Christophe Guillaume électricité	Chemin des guenaudins
Bressolles maçonnerie couverture	La miche
Thibaud Morin, isolation	Chemin des Guenaudins
AG Deboss, entretien et réparation de véhicules	Rue des hirondelles
Matthieu Guerrier, garage	Rue des vignes

3.3.3 Commerces, services, artisanat et équipements





3.3.4 Les équipements publics et d'intérêt général

La commune de BRESSOLLES possède des équipements publics assez nombreux et développés au regard de la taille de la commune. Ces équipements sont regroupés dans le bourg et sont au centre de la vie locale.

Les équipements administratifs :

- Mairie

Les équipements sportifs :

- Un stade
- Terrains de sport (ping-pong et tennis)

Les équipements culturels :

- Une salle polyvalente
- Une bibliothèque et salle des associations

Les équipements de santé et de services :

- Regroupement des services de santé

Les équipements scolaires et périscolaires :

La commune de BRESSOLLES possède un groupe scolaire regroupant classes maternelles, primaires, garderie et cantine.



Mairie, place de l'Eglise dans le centre bourg



Bibliothèque et salle des associations, avec les équipements sportifs à l'arrière



Salle polyvalente

3.3.5 Vie associative et culturelle

Les associations à Bressolles

- Comité départemental de l'Allier de Badminton
- Amicale des chasseurs
- Les amis du cochonnais Bressollois
- L'étrier Moulois
- Bressolles des filles en aiguille
- Carrefour d'animation et d'expression musicale et voix
- Bressolles Allier
- Epée Nord Allier
- Ligue centre Auvergne du Jeu de Dames
- USSE track association
- Association des anciens élèves
- Maison d'assistantes maternelles pomme d'happy
- Kiwanis Moulines femmes en bourbonnais
- Groupement d'employeurs des racines
- DM Danses
- Comité d'entente des associations organisatrices de brocantes en bourbonnais



Château de Lys



Sentier des castors



Sentier des castors

3.3.6 Le tourisme

La commune de BRESSOLLES possède un patrimoine bâti assez important, les Guenaudins, château de Bressolles et château des Lys, et **potentiellement source d'attractivité touristique**. De plus, sa proximité directe avec Moulines tout en offrant le calme et le cadre de la campagne lui offre un autre atout important.

La commune possède plusieurs hébergements permettant de recevoir des touristes :

- Le Domaine d'Aigrepoint, bâtiment typique du bourbonnais, datant du 18^{ème} siècle.
- Le château des Lys
- Bâtisse du Piroir, datant du 17^{ème} siècle
- La petite auberge Grand Rue.

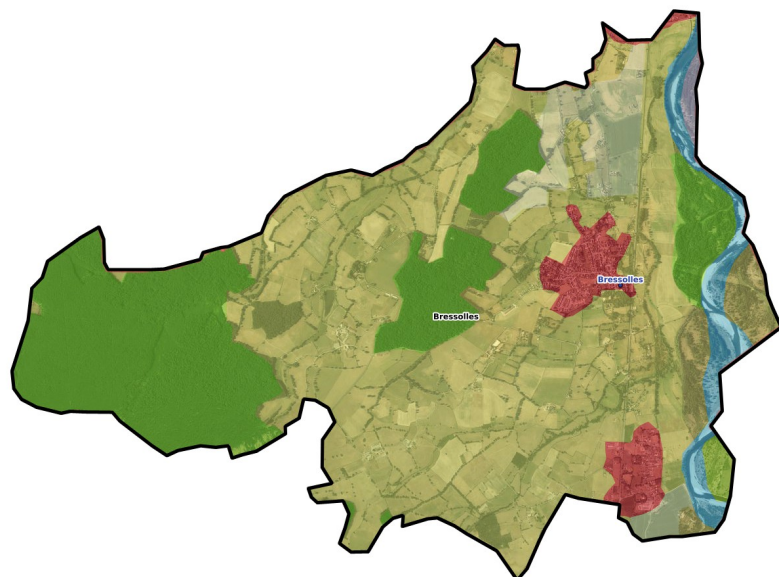
La commune de BRESSOLLES est traversée par le sentier des castors. Partant du pont de Régemortes et allant jusqu'au château de Lys, ce sentier permet d'entrer dans la réserve naturelle du Val d'Allier. Des espaces pédagogiques ponctuent le parcours : plateforme d'observation des petits animaux des boires et des étangs, empreintes sculptées, des oiseaux, palissade d'observation... Il permet d'approcher l'Allier et de découvrir les richesses offertes par ce patrimoine.

3.3.7 Etat des lieux de l'activité agricole

Les surfaces agricoles

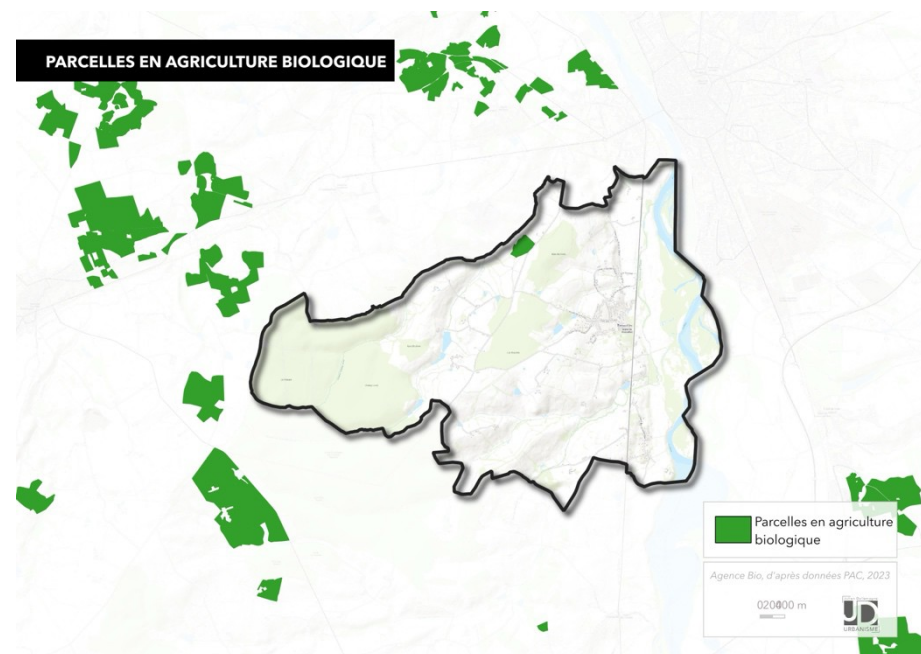
L'activité agricole marque fortement les paysages de la commune. Ainsi, les espaces exploités par l'agriculture occupent les deux tiers de la surface communale.

	En % de la surface communale
Territoires artificialisés	2.6 %
Sols agricoles	67.6 %
Forêts et milieux semi-naturels	25.6 %
Surfaces en eaux	4.2 %

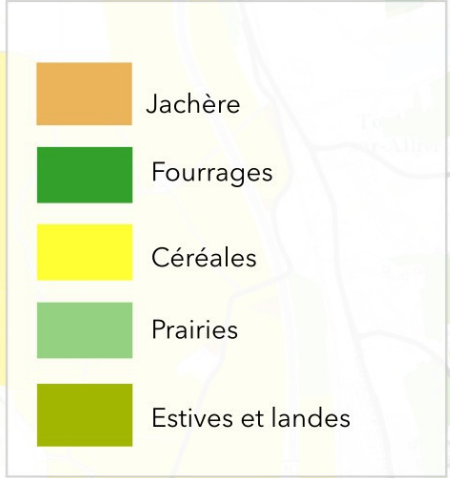
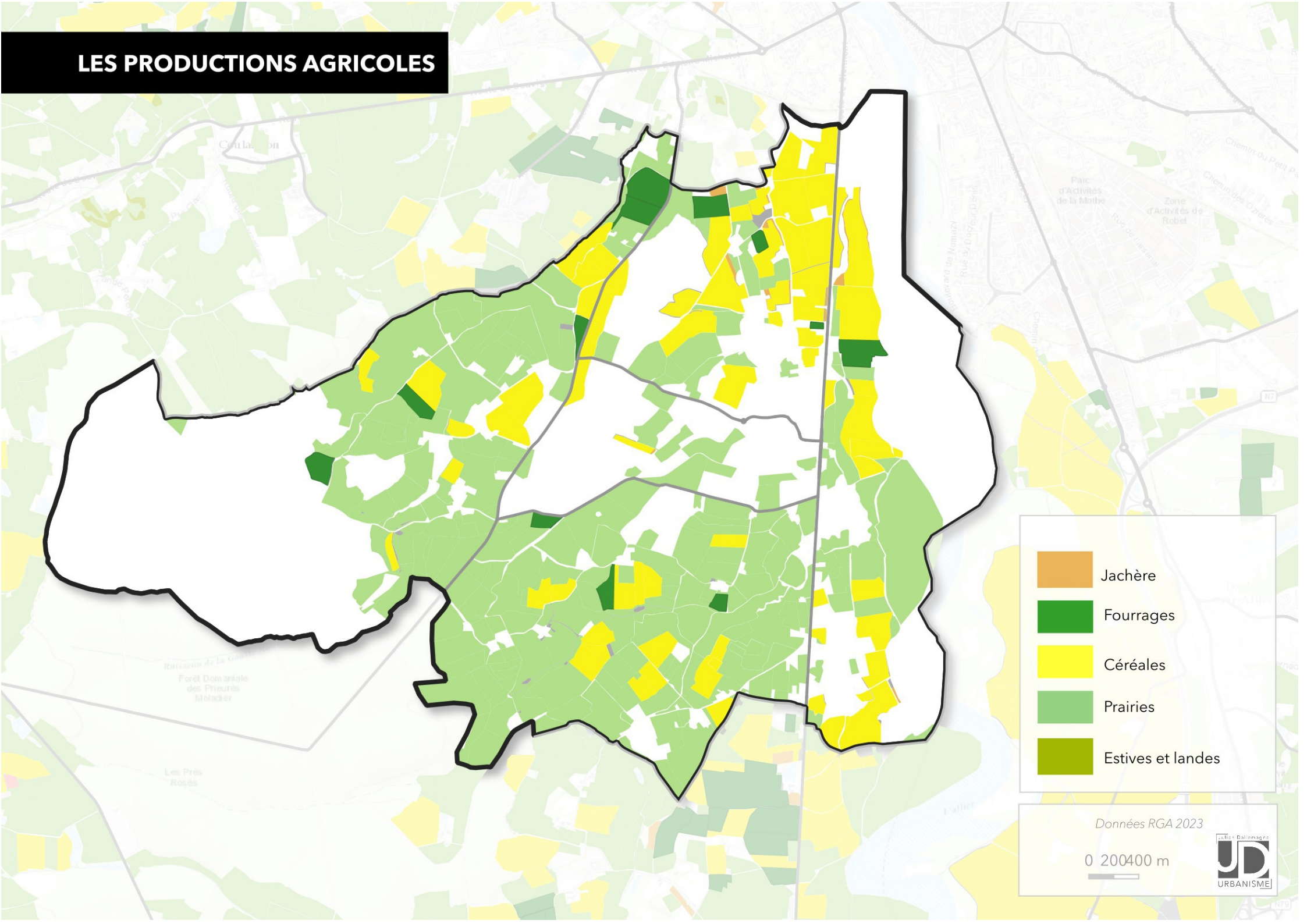


La commune de BRESSOLLES est intégrée à la région agricole du Bocage Bourbonnais, tout en étant limitrophe de celle du Val d'Allier. Cette situation à la transition de deux régions agricoles explique la distinction des paysages agricoles entre l'ouest et l'est de la commune.

- Dans la partie ouest, la commune est nettement marquée par une agriculture tournée vers l'élevage. Les surfaces en prairie sont largement dominantes. La végétation ligneuse a une forte empreinte sur le territoire : les haies sont nombreuses, les points de vue sont souvent limités par la présence des massifs boisés (Forêt de Moladier, Bois des Beurres, Bois Moineau).
- Dans la partie est, proche de la rivière Allier, même si les prairies sont toujours très présentes, la part de cultures et notamment de maïs est un peu plus importante. Les perceptions paysagères sont plus ouvertes, notamment en direction de la Vallée de l'Allier depuis le coteau où est implanté le bourg.



LES PRODUCTIONS AGRICOLES



L'évolution des surfaces agricoles utiles (SAU)

	2010	2020
SAU	1 242 ha	1 257 ha

Entre 2010 et 2020, les surfaces agricoles utiles ont augmentées de 15 ha afin d'atteindre 1 257 ha en 2020.

Les exploitations agricoles

Les données des quatre derniers recensements agricoles font état d'une diminution du nombre d'exploitations agricoles sur la commune depuis une trentaine d'années, correspondant à l'évolution observée tant au niveau départemental que national.

1988 : 30 exploitations
 2000 : 17 exploitations
 2010 : 13 exploitations
 2020 : 12 exploitations

Cette chute du nombre d'exploitations agricoles a été particulièrement marquée dans les années « 90 ». Dans le même temps, la surface moyenne de chaque exploitation a fortement augmenté. En 2010, elle était de 96 ha par exploitation, supérieure à celle enregistrée à l'échelle du département de l'Allier (88 ha). En 2020, elle a même atteint 105 ha / exploitation.

L'enquête conduite sur la commune dans le cadre de la présente révision du PLU a permis de recenser **en 2016 10 exploitations agricoles** ayant leur siège à Bressolles. Compte-tenu de la présence d'exploitations sous forme sociétaire, ces 10 exploitations représentaient **14 exploitants agricoles**. Elles valorisaient une surface moyenne de **136 ha / exploitation**.

L'enquête conduite en 2016 confirme donc les tendances observées auparavant : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de la surface moyenne de chaque exploitation.

L'âge moyen des exploitants agricoles de BRESSOLLES est de 47.4 ans (enquête conduite en 2016).

3 des 10 exploitations recensées dans la commune ont à leur tête des agriculteurs de plus de 55 ans, dont 2 sont aujourd'hui sans repreneur connu. Sur ces structures, des évolutions sont donc à prévoir à échéance d'une dizaine d'années, en termes de reprise du foncier et des bâtiments. Ces 3 exploitations ont leurs bâtiments aux lieux-dits suivants :

- Le Four à Chaux ;
- Lys ;
- Les Pacauds ;
- Les Billauds.

Elles valorisent une surface totale d'environ 250 ha sur la commune de Bressolles.

Les productions agricoles

L'élevage bovin allaitant destiné à la production de viande domine largement sur la commune. Il est la production principale sur 5 des 10 exploitations ayant leur siège sur la commune (source : enquête 2016 Chambre d'Agriculture).

Cette orientation marquée vers l'élevage explique la nette prédominance des prairies sur le territoire communal.

Certaines de ces exploitations valorisent leur production en viande Label Rouge.

Si l'élevage bovin est dominant, on observe aussi une diversité de production sur les exploitations de la commune :

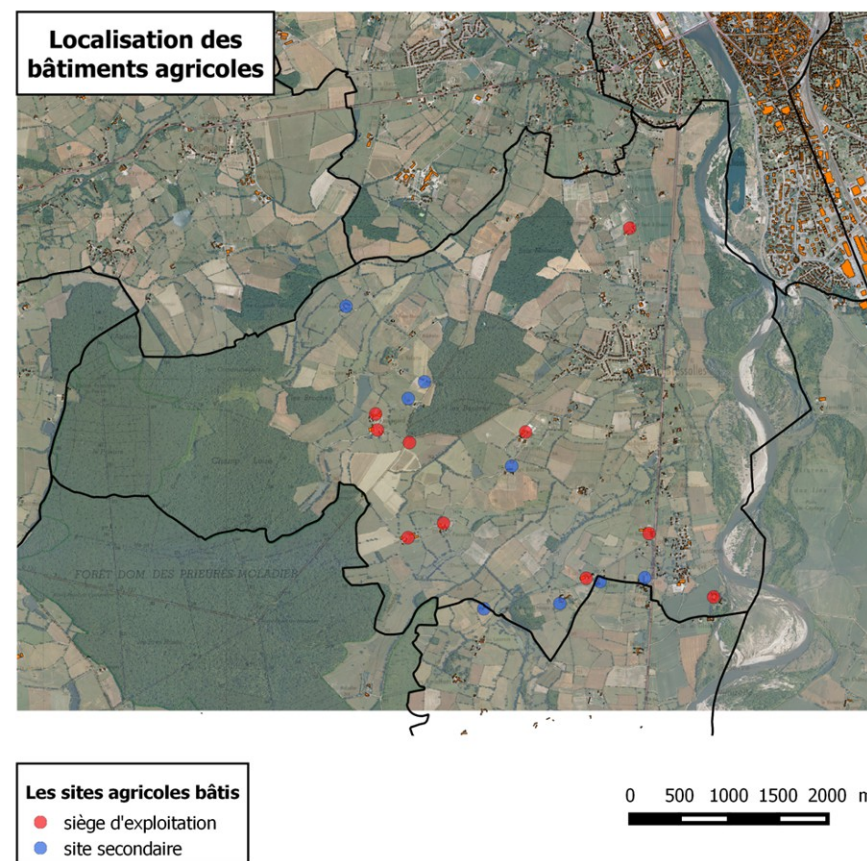
- 1 exploitation produit des porcs ;
- 2 exploitations ont un atelier avicole (l'une en production de poulets label, l'autre en poules pondeuses bio) ;
- 1 exploitation élève des ovins ;
- 1 exploitation est spécialisée en culture céréalière.

Enfin, on relève la présence de deux exploitations accueillant du public :

- 1 centre équestre (L'Etrier Moulinois, installé au lieu-dit « Les Chevaliers ») ;
- 1 exploitation labellisée « ferme pédagogique », au lieu-dit « Les Roses ».

Les sites agricoles bâtis

L'enquête conduite en juin 2016 auprès des agriculteurs a permis de localiser tous les sites agricoles bâtis sur le territoire communal (sièges d'exploitations et sites « secondaires »).

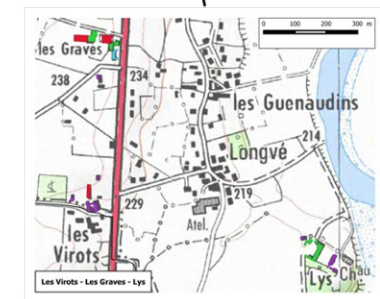
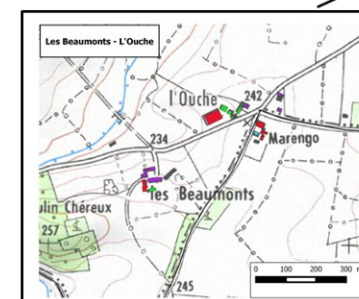
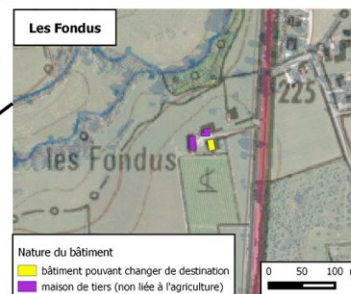
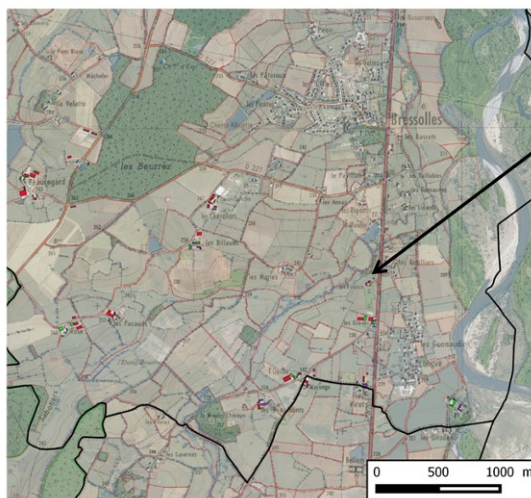
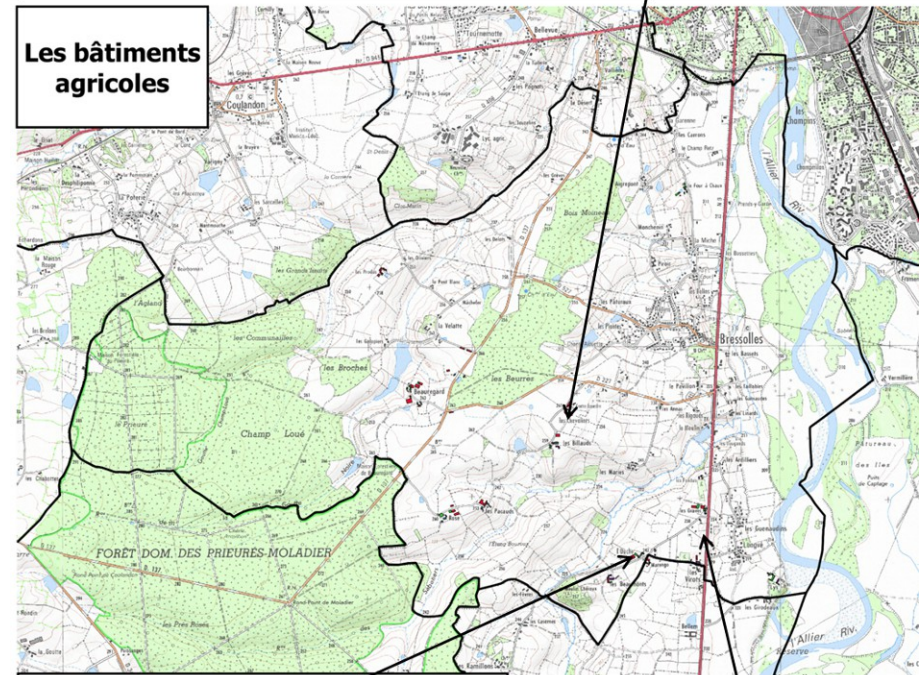
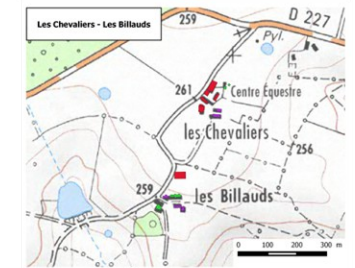
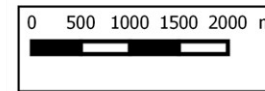
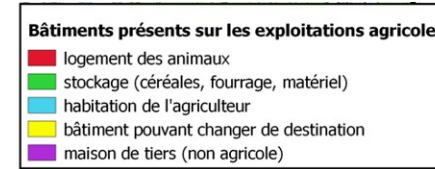


Il n'y a pas de sites agricoles bâtis dans ou à proximité immédiate du bourg, ni du hameau de Longvé/Les Guénaudins. Les corps de ferme sont le plus souvent isolés sur le territoire communal. Toutefois, compte tenu de la dispersion de l'habitat, certains d'entre eux sont proches de maisons d'habitation occupées par des tiers non agriculteurs.

C'est le cas pour les exploitations sises aux lieudits :

- Les Chevaliers
- L'Ouche
- Les Beaumonts
- Les Billauds
- Les Virots
- Lys
- Les Graves

En application de la règle de réciprocité (article L 111.3 du Code Rural), ces exploitations peuvent se trouver contraintes dans leur développement. En effet, chaque habitation de tiers génère un périmètre dans lequel il ne peut pas y avoir de construction de bâtiments d'élevage (périmètre de 50 m ou 100 m selon les caractéristiques de l'élevage).



Agriculture et environnement

La commune de BRESSOLLES fait l'objet de plusieurs zonages à caractère environnemental qui ont des conséquences sur l'activité agricole :

→ Pour la protection des eaux

- La zone vulnérable au titre de la directive nitrates.

La commune est entièrement en zone vulnérable. En conséquence, les agriculteurs sont tenus de respecter un programme d'actions défini par arrêté préfectoral, comportant des mesures relatives à la fertilisation azotée, à la couverture des sols en hiver, l'enregistrement des pratiques, l'implantation de bandes d'herbe le long des cours d'eau. L'objectif est de limiter les risques de pollution des eaux.

- Les captages d'eau potable de la Madeleine.

Ce site de captage situé sur la commune de Bressolles alimente en eau potable une partie de l'agglomération moulinoise. Il est entouré de périmètres de protection. Sur les parcelles incluses dans ces périmètres, un suivi agronomique est effectué par la Chambre d'Agriculture en lien avec les agriculteurs concernés. Par des analyses, des conseils techniques, ce suivi permet d'adapter au plus juste les apports d'intrants aux besoins des cultures, et de contribuer ainsi à la préservation de la qualité de l'eau.

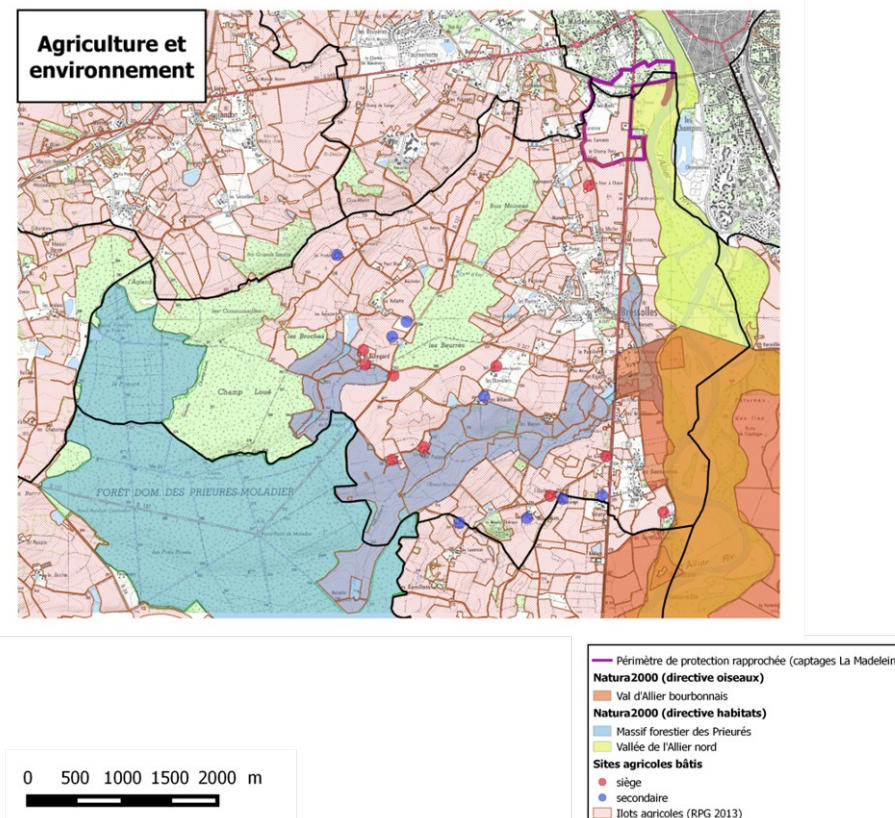
→ Pour la préservation de la biodiversité (espèces végétales et animales, et habitats naturels d'intérêt européen)

La commune de Bressolles est concernée par 3 sites Natura 2000 :

- Le site « Val d'Allier Nord », retenu au titre de la directive « habitats » ;
- Le site « Val d'Allier Bourbonnais », retenu au titre de la directive « oiseaux » ;
- Le site « Forêt des Prieurés », retenu au titre de la directive « habitats » qui englobe un corridor écologique reliant la Forêt de Moladier au Val d'Allier, le long du ruisseau des Sabotins.

Sur ces différents sites, les agriculteurs ont eu la possibilité de souscrire en 2015 et 2016 des contrats de 5 ans par lesquels ils s'engagent à mettre en œuvre des pratiques adaptées aux enjeux

Ces espaces reconnus d'intérêt environnemental sont largement valorisés par l'agriculture (voir carte ci-dessous).



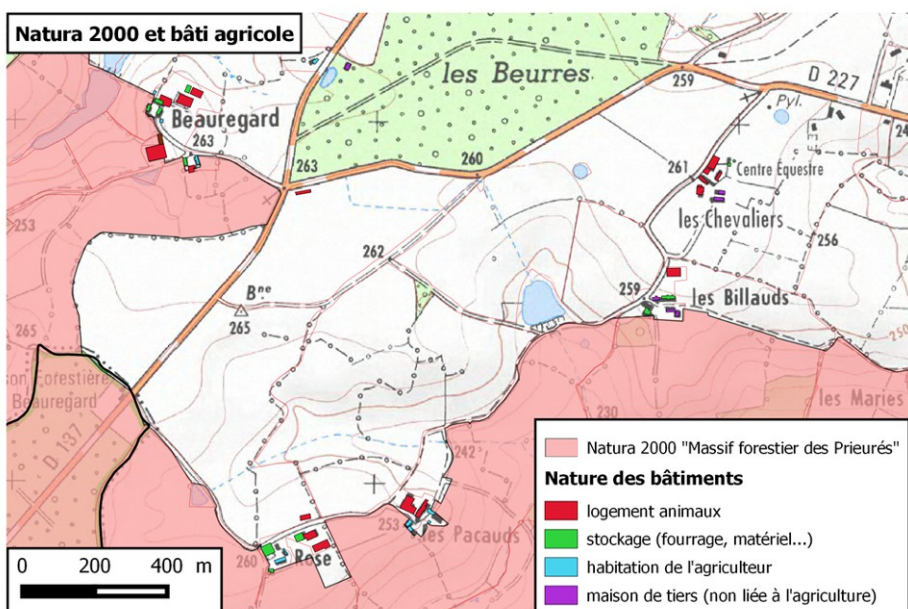
Ainsi, font l'objet d'une exploitation agricole les parcelles localisées :

- Sur les terrasses alluviales les plus hautes du site Natura 2000 « Val d'Allier Bourbonnais » ;
- Dans le corridor écologique reliant la Forêt de Modalier au Val d'Allier (corridor inclus dans le site Natura 2000 « Forêt des Prieurés ») ;
- Dans la moitié sud du périmètre de protection des captages d'eau potable de La Madeleine.

Aucun site agricole bâti ne se trouve à l'intérieur d'une zone Natura 2000 ou dans le périmètre de protection du captage d'eau potable. Toutefois, certains corps de ferme sont à proximité immédiate de la limite du site « Forêt des Prieurés ».

C'est le cas aux lieudits suivants :

- Beauregard (3 sièges d'exploitation) ;
- Rose (1 siège d'exploitation) ;
- Les Pacauds (1 siège d'exploitation) ;
- Les Billauds (1 site agricole secondaire).



Résumé

Les enjeux et sensibilités agricoles du territoire communal au regard de la révision du PLU.

L'état des lieux de l'activité agricole conduit à faire ressortir les enjeux et sensibilités agricoles à intégrer dans la révision du PLU.

- Une activité agricole très présente dont le foncier constitue l'outil de production ;
- Des sites agricoles bâtis en limite de zone Natura 2000. Ces sites doivent conserver leurs possibilités de développement (extension de l'existant, construction éventuelle de nouveaux bâtiments) ;
- Des espaces reconnus d'intérêt environnemental, tout en étant mis en valeur par l'activité agricole (Val d'Allier et corridor écologique reliant l'Allier à la Forêt de Moladier) ;
- Assez peu de bâtiments anciens ayant perdu leur vocation agricole. Une ancienne grange repérée comme pouvant changer de destination (lieudit « Les Fondus »).

3.3.8 Les services publics

L'assainissement

L'assainissement collectif et non collectif est de la compétence de Moulins communauté.

Assainissement collectif

Moulins Communauté orchestre l'ensemble des ouvrages d'assainissement : réseaux gravitaires, postes et réseaux de refoulement et stations d'épuration.

Le réseau d'assainissement collectif est exclusivement de type séparatif et dessert les principales zones urbanisées de la commune :

- le centre bourg et ses extensions pavillonnaires : les eaux usées collectées par ce réseau sont traitées par la station d'épuration du bourg de type boues activités mise en service en 1999. Sa capacité de traitement est de 600EH.
- le hameau de Longvé/les Guénaudins : ce réseau aboutit à une station d'épuration de 180EH qui fonctionne suivant le procédé d'épuration par lit bactérien. Elle a été mise en service en 2004.
- le secteur résidentiel Nord en limite avec les communes de Neuvy et Moulins. Ce réseau est connecté à la station d'épuration de l'agglomération Moulinoise.

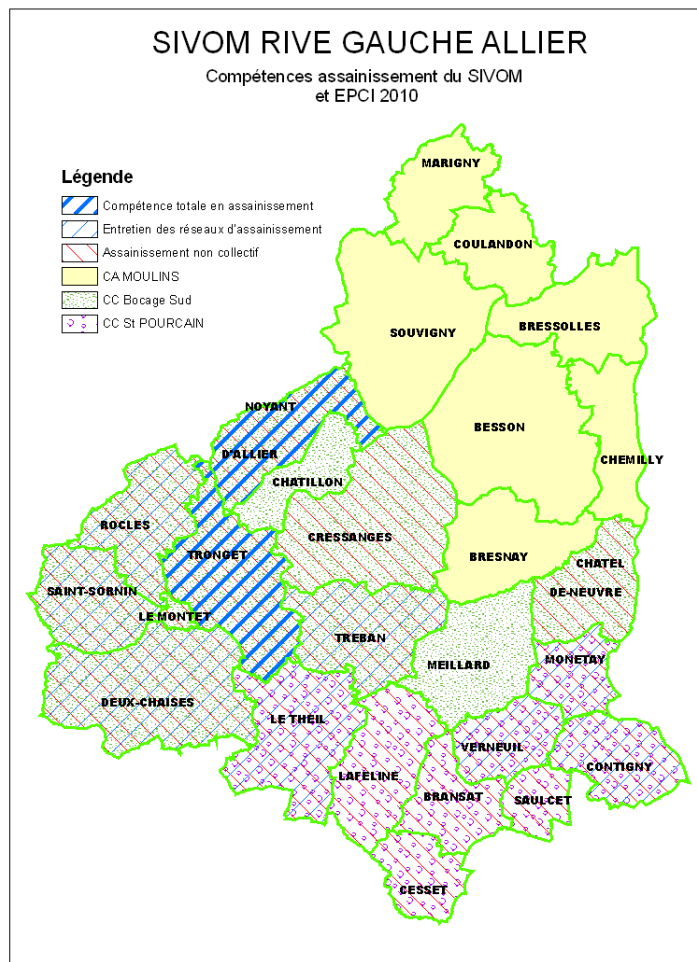
Assainissement non collectif :

Le reste des habitations sur les lieux-dits Les Patureaux, Les Plessis, Les Chevaliers (en partie), La Velatte, Les Galopiers, Le Désert, Les Riots (en partie), Piroir, Les Bassets, Le Pavillon, Les Vaugands, Les Ardillers et Les Gaujeons relèvent de l'assainissement individuel.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place par Moulins Communauté est en charge de contrôler les installations d'assainissement individuels afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

La commune de BRESSOLLES recense 165 installations ANC dont le taux de conformité est de seulement 23%.

L'eau potable



La commune adhère au SIVOM rive gauche Allier qui regroupait 26 communes pour 10 448 abonnés en 2023 dont 602 sur la commune de BRESSOLLES.

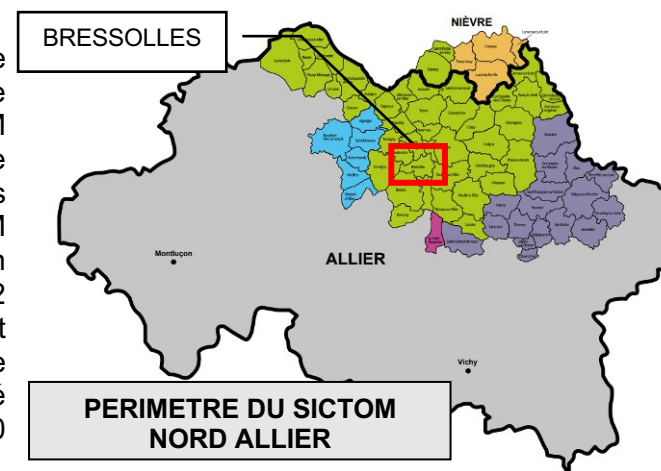
Les ressources en eau du SIVOM proviennent des captages des Pacages (commune de Contigny) et du Gravier dans la nappe alluviale de l'Allier. En 2023, ces captages ont produit 2 305 153 m³ d'eau.

La consommation moyenne par abonné était de 103m³ en 2016. L'eau est distribuée aux abonnés via un réseau comprenant 951,7km de canalisations. Ce réseau présente un rendement de 79,1% en 2016 avec un indice linéaire de perte de 1,4m³/j/km.

A noter que le captage de la Madeleine (8 puits) situé au Nord Est de la commune en limite de Moulines sert à l'alimentation en eau potable de la ville de Moulines. Ce captage fait l'objet de périmètres de protection instauré par DUP en date du 14/02/1997.

Les déchets

Concernant la compétence « déchets », la commune de BRESSOLLES fait partie du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Nord Allier. Le SICTOM est une collectivité territoriale créée en 1976 qui regroupe aujourd'hui 72 communes du Nord du département réparties en 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération, soit plus de 80 000 habitants environ.



Le SICTOM exerce deux compétences :

- la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés (une fois par semaine à BRESSOLLES), la collecte des encombrants, la collecte sélective des emballages ménagers recyclables (par apport volontaire à BRESSOLLES),
- la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

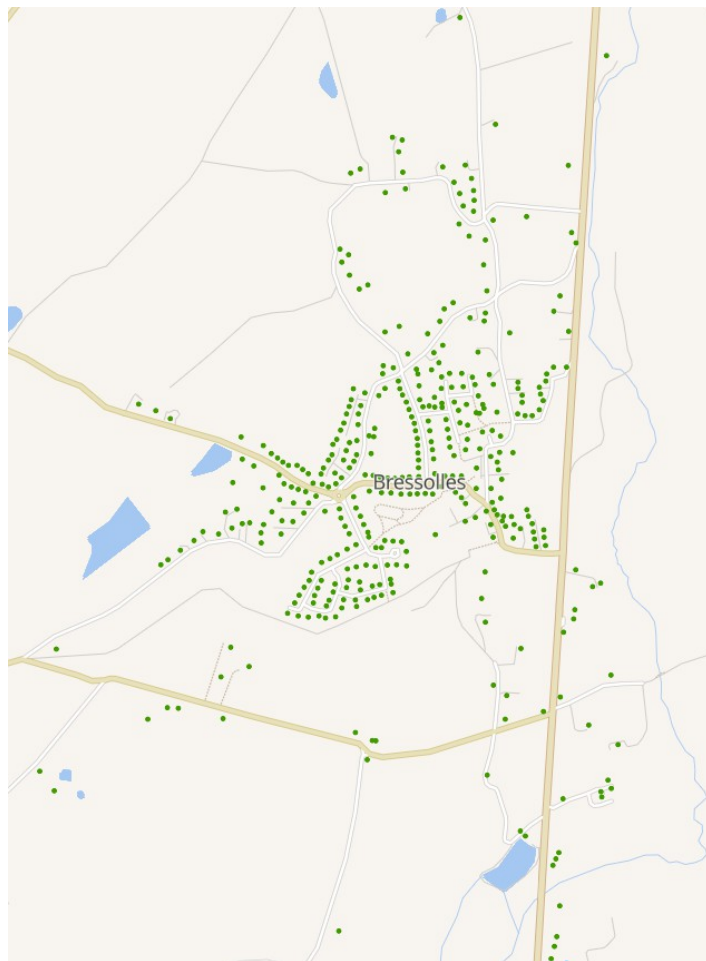
Les déchets ménagers sont compactés et enfouis à l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Chézy.

Le SICTOM dispose en outre de 8 déchèteries fixes, dont celles de Coulandon pour les habitants de BRESSOLLES, et d'une déchèterie mobile.

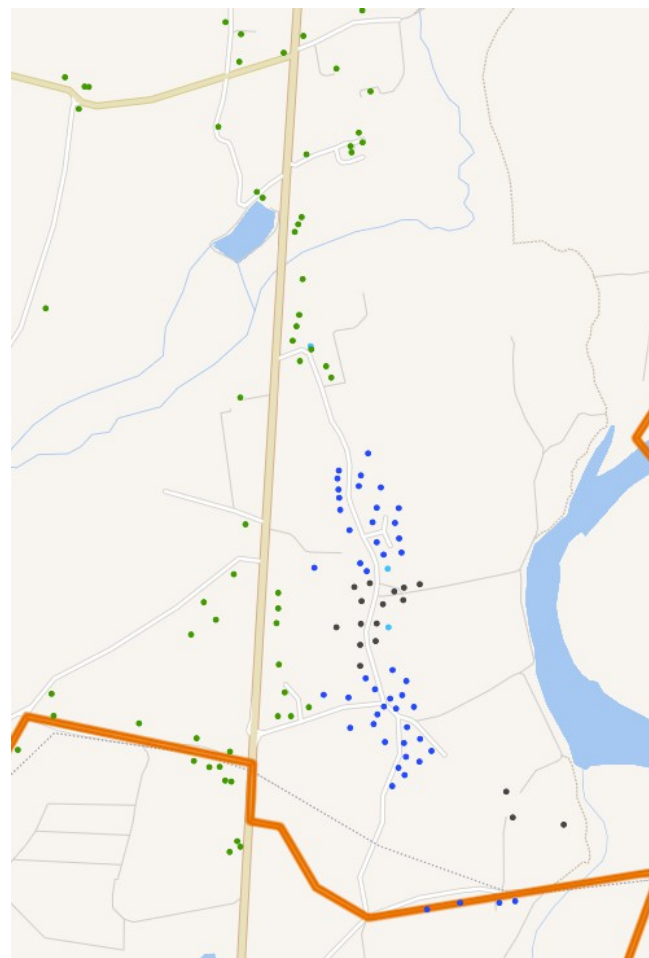
3.3.9 Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

Le déploiement du très haut débit sur l'ensemble du département de l'Allier est prévu pour 2025. Actuellement, la majeure partie de la commune de BRESSOLLES est couverte par la FTTH, hormis le hameau « Les Guenaudins » où la fibre est en cours de déploiement.

Centre bourg



Hameau « Les Guenaudins »



Etat des immeubles

- Études réalisées
- Programmé
- Raccordable sur demande
- Raccordable sur demande (en cours de déploiement)
- En cours de déploiement
- Déployé (raccordable)

SYNTHESE « ANALYSE SOCIO DEMOGRAPHIQUE »

	ATOUS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
DEMOGRAPHIE	<ul style="list-style-type: none"> Démographie en constante augmentation depuis les années 70 Solde migratoire positif, même s'il est en baisse par rapport à la période de 1968 à 1982 La part 0-14 ans en augmentation 	<ul style="list-style-type: none"> Solde naturel fragile et en baisse sur la période de 2010 à 2015 Augmentation de la population des plus de 60 ans
POP. ACTIVE	<ul style="list-style-type: none"> Un taux de chômage plus faible que la moyenne du département : 4,5% à BRESSOLLES contre 14,3% pour le département 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'emplois sur la commune. Malgré la présence de quelques entreprises les habitants de BRESSOLLES travaillent dans les pôles d'emplois du centre de l'agglomération : Moulins, Avermes et Yzeure
LOGEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité résidentielle importante à BRESSOLLES Rythme de construction modéré : une moyenne de 2,9 logements / an de 2015 à 2024 Stabilité du parc de locatif HLM Construction de quelques logements mitoyens depuis le début des années 2000 Une vacance très faible : 5,7% Une densité de construction très correcte : 11,5 logements/ hectare 	<ul style="list-style-type: none"> Une offre de locatif qui diminue, 9,1% en 2020 contre 12,9% en 2010 : tend à freiner les parcours résidentiels Une densité de construction plus faible dans les hameaux de Longvé et Guenaudins (préconisée par le PLU) : a favorisé la diffusion de l'enveloppe urbaine de ces hameaux Une demande en très grande majorité tournée vers l'habitat individuel
ECONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> Commune à l'écart du développement économique de l'agglomération et encore fortement structurée par l'activité agricole (plus de la moitié du territoire communal) Des entreprises sur l'ensemble du territoire, insertion des activités dans le tissu résidentiel Une économie locale structurée par de petites entreprises Éléments de patrimoine susceptibles de dynamiser l'économie touristique, sentier des castors en lien avec la Réserve Naturel de l'Allier 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'emplois salariés sur la commune Activité agricole en baisse Un seul commerce de proximité, dû à la proximité avec Moulins et ses zones commerciales. Egalement absence de local approprié destiné au commerce Proximité directe de Moulins, empêche le développement d'une vraie centralité et d'une offre commerciale et de services de proximité Qualité variable de l'insertion des activités dans le tissu résidentiel

SERVICES/ EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Concentration des équipements dans le centre bourg : lien entre le centre bourg historique et la zone résidentielle du centre bourg • Offre relativement complète en termes d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de services dans le centre bourg (santé notamment)
----------------------------------	--	--

LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	
<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir l'attractivité résidentielle de la commune tout en maîtrisant la croissance démographique <ul style="list-style-type: none"> → Renforcer l'offre de proximité commerciale et de services → Diversifier l'offre de logements (équilibre entre locatif et propriétaire) et favoriser le développement d'autres formes d'habitat (petit collectif, groupé ...), notamment pour répondre au vieillissement et la dépendance → Préserver les potentiels agricoles de la commune, respect des périmètres de réciprocité avec les espaces urbanisés ou à urbaniser et les exploitations 	

ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE

4.1 Le patrimoine historique et bâti

A BRESSOLLES, aucun bâtiment n'est inscrit ou classé à l'inventaire des monuments historiques.

Néanmoins, dans la chapelle de Longvé, la statue de la Vierge instruisant l'Enfant, acquise par le musée du Louvre, a été classé au titre d'objet en 1938. Elle date du premier quart du 16^{ème} siècle.

De même, certains éléments classés dans les communes limitrophes, notamment Chemilly et Moulins ont une incidence sur le territoire de BRESSOLLES. En effet, un périmètre de protection de 500 mètres s'applique autour de ces derniers.

Toutefois, même si aucun élément ne se révèle être inscrit ou classé à l'inventaire des monuments historiques, la commune de BRESSOLLES possède un patrimoine bâti remarquable important.

4.1.1 Le patrimoine archéologique

A ce jour, 21 entités archéologiques sont recensées sur le territoire communal dont 1 non localisée.

En application des dispositions du livre V du code du patrimoine, les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement, sont susceptibles d'être conditionnés à l'accomplissement de mesures de détection et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique ; ces mesures sont prescrites par le Préfet de Région.

Toute découverte fortuite doit être signalée au service régional de l'archéologie sans délai, conformément à l'article L531-14 du code du patrimoine.

4.1.2 Le patrimoine architectural

Un patrimoine bâti important

Ce patrimoine, même s'il n'est pas protégé, constitue un élément identitaire pour la commune de BRESSOLLES et pour ses habitants.

La préservation et la mise en valeur de ce patrimoine sont essentielles et représentent un enjeu important à BRESSOLLES, d'autant plus face au développement résidentiel périurbain que connaît la commune en rupture avec le patrimoine historique.

Ce patrimoine bâti se situe dans le centre bourg historique, composé de nombreux éléments bâtis remarquables mais également au sein des hameaux possédant un noyau historique tels que Longvé et les Guenaudins.



Maison Bailli



Les Guenaudins



Les Guenaudins



*Longvé,
La première mention de
Bressolles concerne ce lieu-
dit*



Des formes architecturales variées

De manière générale, les formes architecturales à BRESSOLLES sont de plus en plus variées. Traditionnellement dans la région, le tissu est généralement composé du bourg, à caractère mixte (habitat, équipements, patrimoine, services ...) et d'un habitat rural dispersé. L'ensemble participe au caractère et à l'identité du territoire. Cela est clairement identifiable à BRESSOLLES, le bourg historique et des ensembles bâtis anciens qui ponctuent le territoire.

Toutefois le développement récent, majoritairement à caractère résidentiel complexifie ce schéma et a entraîné depuis ces dernières décennies des formes architecturales de plus en plus variées, hybrides et standardisées.

La multiplication de ces formes peut entraîner une perte d'identité du territoire ainsi qu'une certaine banalisation de celui-ci.

Ainsi, à BRESSOLLES il est possible de répertorier, outre le patrimoine bâti remarquable cité précédemment, différentes formes architecturales :

- Les fermes anciennes. Avec des fermes anciennes « classiques » et des fermes bourbonnaises.
- L'habitat villageois. Diversité de bâtiments, avec une différence importante entre le bourg et l'habitat ancien lié à la RD 2009.
- L'habitat récent. Lotissement et habitat mitoyen, habitat individuel pavillonnaire.



La Velatte, ferme ancienne classique



Les Pérodats, ferme bourbonnaise



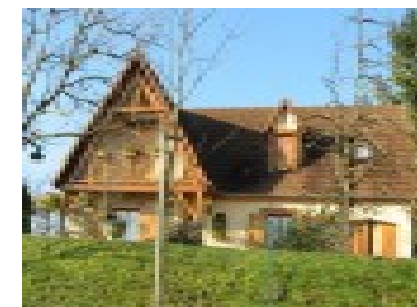
Habitat le long de la RD 2009



Habitat ancien dans le bourg



Lotissement, les Courneuves



Maison individuelle, Montchemin

CARTE EN NEGATIF DE L'URBANISATION A BRESSOLLES



4.2 La morphologie urbaine

4.2.1 Impression d'ensemble et structure de la commune

La trame bâtie met en évidence un tissu discontinu, construit de manière peu structurée et peu dense.

Le centre bourg de BRESSOLLES est identifiable. Il constitue la poche urbanisée la plus importante de la commune, dans laquelle sont clairement distinguables les zones de développement résidentiel et le bourg historique plus dense. Ces extensions résidentielles sont diffuses et ont une emprise importante sur le territoire, notamment au regard d'un tissu bâti historique peu développé.

On constate également qu'un développement linéaire s'étend sur l'ensemble du coteau du Nord au Sud. Cette implantation du bâti est liée au passage de la RD 2009, qui de par les liaisons directes qu'elle établit avec Moulins au Nord et avec la RCEA au Sud, a généré un développement résidentiel autour d'un tissu historique initialement peu développé dans ces espaces. Les Guenaudins et Longvé forment également une poche d'urbanisation assez importante et identifiable au Sud de la commune.

Le reste du territoire est structuré par une trame bâtie plus ponctuelle et peu développée. Elle est composée d'habitat isolé et d'exploitations agricoles.

CARTE DE LA TRAME VIAIRE

- VOIE SUPRACOMMUNALE - PRIMAIRE
TRANSIT FORT
- VOIES SUPRACOMMUNALES -
SECONDAIRES
- VOIES INTERNES - PRIMAIRE
- VOIES INTERNES - SECONDAIRES
CHEMINS ET IMPASSE



La trame viaire de Bressolles a eu une importance considérable dans l'évolution de la commune. Elle est assez inégale sur le territoire en fonction des espaces urbanisés.

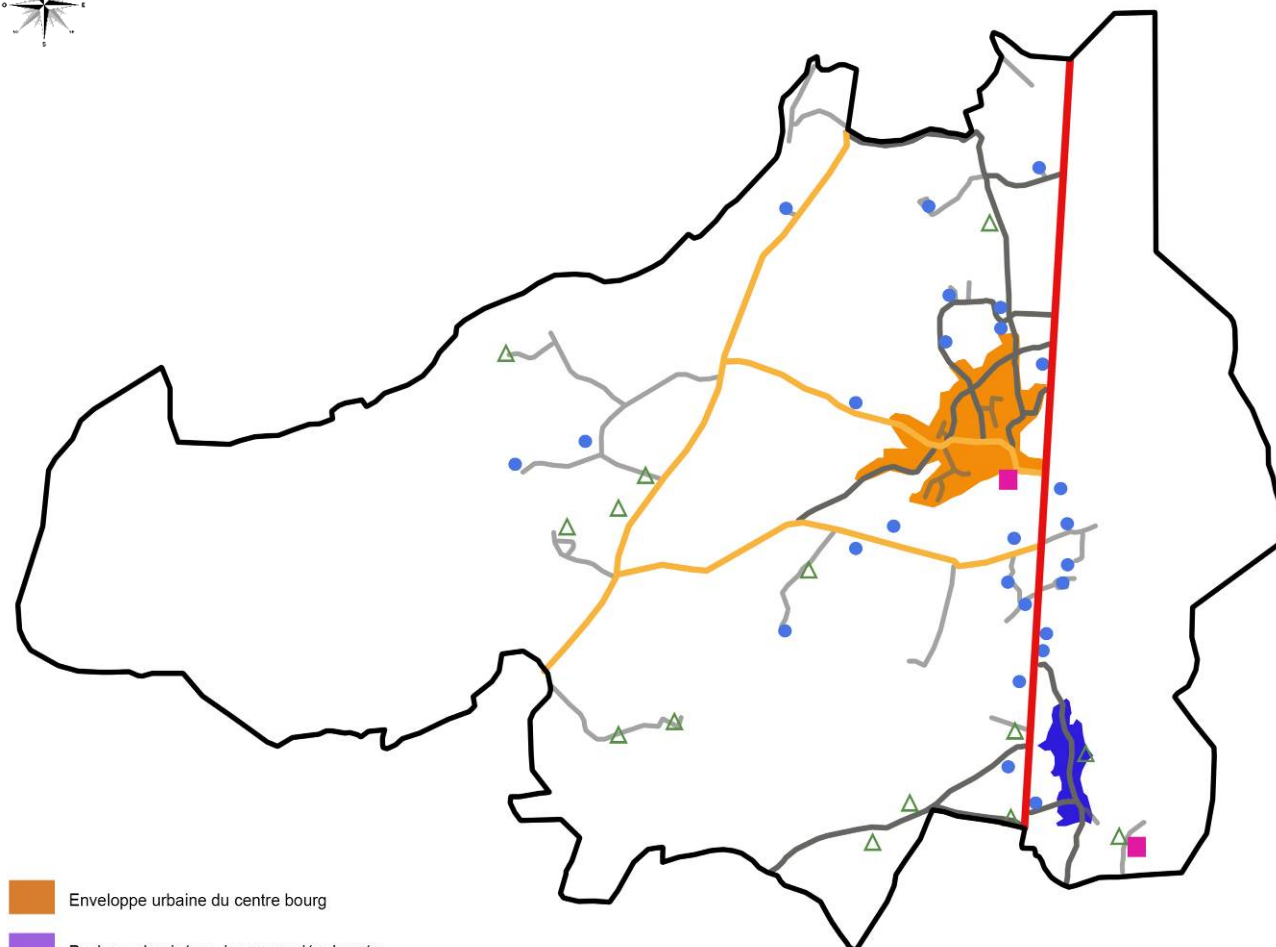
Tout d'abord, la RD 2009 a un rôle structurant dans la commune. Elle est support d'un développement linéaire discontinu et crée une rupture physique sur le territoire qui a contenu à l'Ouest les extensions pavillonnaires autour du bourg.

A une plus petite échelle, les axes historiques du bourg (en gris foncé) reliant initialement le bourg et les fermes, ont été support du développement linéaire des extensions. On retrouve également ce phénomène aux Guenaudins et Longvé.

Un axe de liaison supra communale plus à l'Ouest et parallèle à la D2009 permet de rejoindre les communes de Besson et Neuvy sans passer par les axes de transit important.

Il est relié à la RD 2009 par deux autres départementales, dont une traversant le bourg. Elles sont transversales et de petits chemins internes s'y rattachent. Situées dans le bocage, elles n'ont pas été supports de développement.

CARTE DE LA STRUCTURE URBAINE DE BRESSOLLES



- Enveloppe urbaine du centre bourg
- Poches urbanisées - hameaux développés
- Ensembles bâtis structurés et habitat dispersé
- Elements de patrimoine bâti remarquable
- Exploitations en activité

La commune de BRESSOLLES repose sur une structure assez diffuse toutefois contenue par trois éléments majeurs créant des séquences dans un axe Nord-Sud : l'Allier à l'extrême Est, la RD 2009 (ayant un rôle polarisant), et les espaces de forêts à l'Ouest.

Elle est composée d'un bourg avec une composante résidentielle importante et localisée à l'écart des flux de transit de la RD 2009.

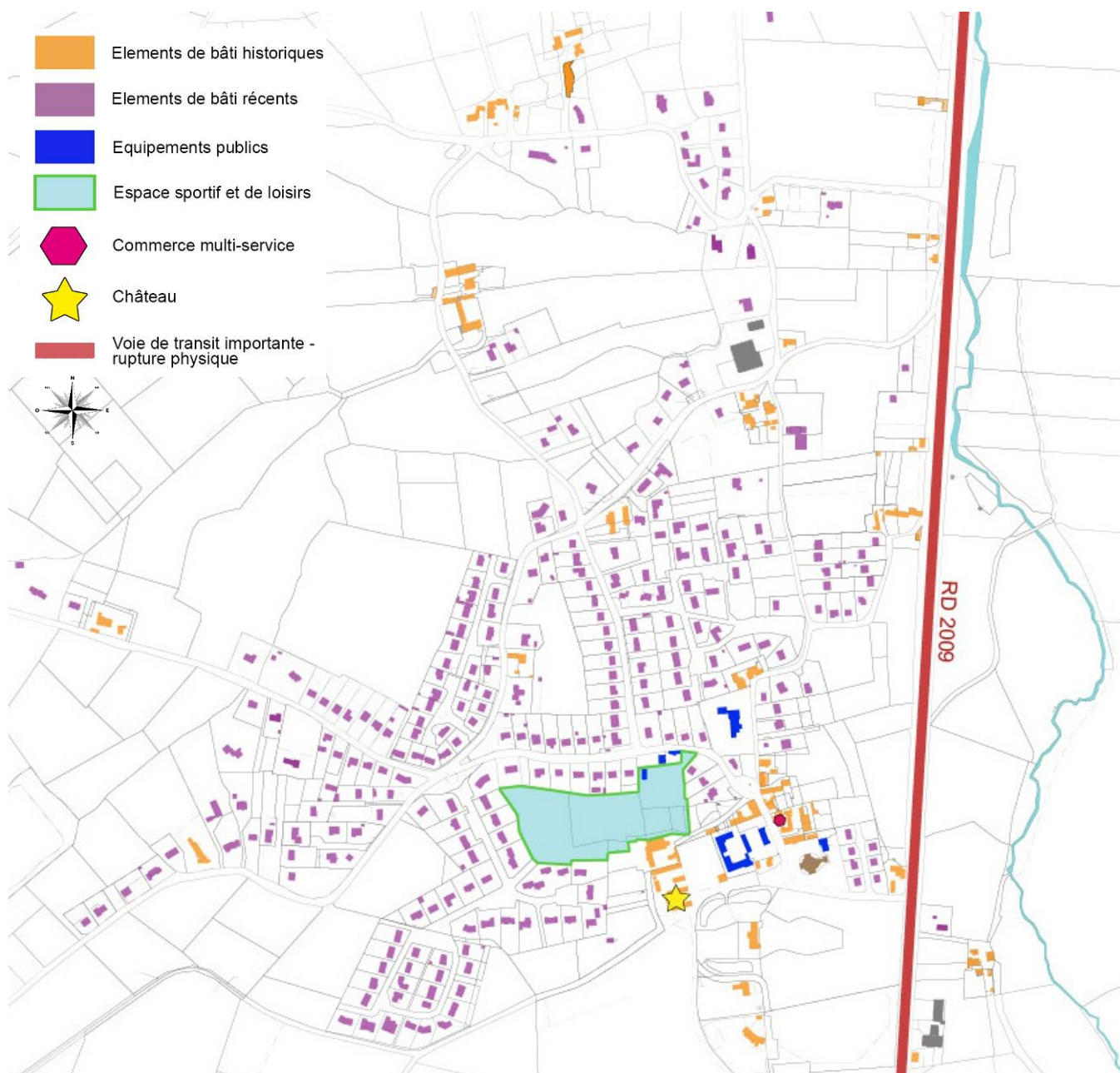
Cette dernière jouant un rôle structurant dans la commune a généré un développement linéaire notamment vers le sud et qui a eu pour effet d'éclater le rôle polarisant du centre bourg.

La majorité de la commune est tournée vers cet axe et se structure autour de ce dernier, qui de par sa proximité avec les pôles urbains de l'agglomération, crée de l'attractivité et absorbe les flux de la commune pour les rediriger vers la ville centre.

Ainsi du Nord au Sud le long de la voie on retrouve des poches d'urbanisation plus ou moins importantes et de l'habitat isolé.

Le reste du territoire est ponctué par des ensembles bâtis historiques plus isolés, ayant une vocation d'habitation, et des activités agricoles. La présence de trois forêts sur le territoire stoppe le développement à l'Ouest de la Commune.

ORGANISATION DU CENTRE BOURG



4.2.2 Le bourg, son développement et son fonctionnement

Organisation et morphologie du bourg

Le bourg de BRESSOLLES est composé d'un centre historique constitué mais peu développé, dans lequel se trouvent l'école, la Mairie, un commerce, le château, l'Eglise et quelques habitations.

Ce dernier est entouré, particulièrement au Nord et à l'Ouest, d'espaces résidentiels récents développés sous une forme pavillonnaire. Liés au phénomène de périurbanisation et à la proximité de Moulins, ils se sont fortement développés depuis les années 70 et ont modifié la structure et le fonctionnement initial de Bressolles. Ces espaces de développement récents ont fortement étendu la poche urbanisée du centre bourg et ont englobé des ensembles bâtis historiques originellement détachés du centre historique.

Certains équipements, tels que l'espace dédié aux sports et la salle polyvalente, ont également été implantés plus récemment dans le centre bourg. Ils créent du lien entre les zones résidentielles diffuses et le tissu historique.

Caractéristiques du cœur historique :

- Densé et concentré, taille restreinte au regard de la taille actuelle du bourg ;
- Continuité urbaine des maisons ;
- Bâti structurant l'espace ;
- Front bâti et alignement à la rue ;
- Présence de petites cours intérieures.



Maison typique du centre bourg



Maison typique du centre bourg, sur la place de l'Eglise

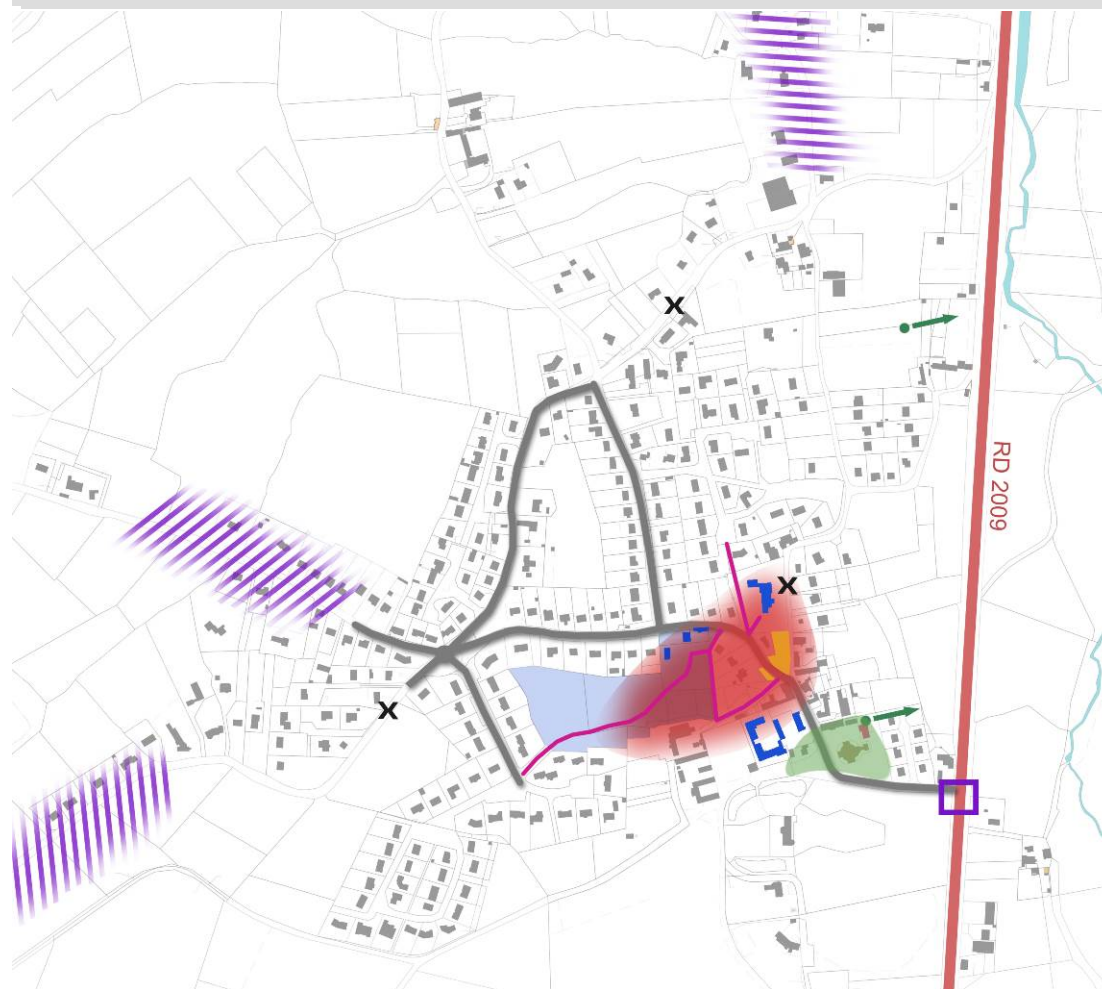



Rue principale, avec l'école à gauche et le commerce à droite



Eglise et sa place autour

FONCTIONNEMENT DU CENTRE BOURG





 Equipements


 Espaces sports et loisirs

 Espaces publics à valoriser - Devenir de réels espaces de rencontres


 Espaces de qualité - patrimoine et bâti à mettre en valeur et préserver


 Espaces de liens entre le bourg historique et les extensions résidentielles - conforter sa dynamique


 Gabarit de voie important - caractère urbain et présence de trottoirs

 Chemins piétons et lien dans le bourg - conforter leur développement

 Routes à caractère rural et peu adaptées à l'urbanisation actuelle

 Entrées dans le bourg peu marquées et diffuse - pas de mise en valeur

 Entrée dans le bourg marquée

 Vues lointaines à conserver - qualité du bourg

L'extension du bourg de Bressolles par le biais de zones à vocation d'habitat peu structurées a entraîné la formation d'entités relativement distinctes au sein du centre bourg. Il est possible d'identifier des espaces de fonctions et d'époques différentes n'entretenant que peu de lien entre eux.

Cette diffusion de l'habitat a entraîné des entrées de bourg peu marquées et peu mises en valeur au Nord et à l'Ouest.

Les espaces récents et résidentiels ont un vocabulaire très urbain : gabarit large, impasse, trottoirs larges, importantes surfaces de stationnements ... Ces caractéristiques en font un espace adapté au fonctionnement actuel du bourg (utilisation de l'automobile et peu d'appropriation des espaces publics) et correspond de manière générale à l'organisation des zones pavillonnaires. Toutefois, ces zones créent une rupture avec le bourg historique, ses caractéristiques et son fonctionnement initial (rue qualitative et arborée, bâti structurant et patrimonial, cadre paysager et caractère villageois).

Ainsi, il paraît important de souligner le rôle important que jouent les d'équipements publics dans le fonctionnement et l'organisation de BRESSOLLES. Ces derniers sont regroupés et créent du lien (une transition) entre la zone résidentielle et le bourg historique. Ils sont bien reliés entre eux et les liaisons piétonnes viennent renforcer ce rôle fédérateur. Il apparaît important de chercher à conforter le rôle de ces espaces et de créer des espaces de rencontres au sein de cette zone. La rue des écoles, dont les aménagements sont qualitatifs au niveau du centre bourg permet également de faire cette transition entre ces deux zones du bourg ayant des vocations différentes.

De même, la nécessité de renforcer la structure urbaine de la commune, notamment dans les zones pavillonnaires et dans les espaces de développement futurs est nécessaire. Il s'agira de créer un maillage plus transversal, hiérarchiser davantage les fonctions et les espaces ainsi que créer une armature plus structurée.



Rue des Ecoles en allant vers les zones d'habitat



Rue des Ecoles en allant vers l'Eglise



Chemins piétons, espaces de la salle polyvalente



Entrée de la zone de loisirs et sports



Espace public vers les équipements



Espace public autour de l'Eglise

1

Bressolles en 1946**L'évolution du bourg historique et ses extensions**

En 1946, le bourg de BRESSOLLES n'est initialement que peu étendu et sa taille est relativement peu importante. Il se compose de l'Eglise, de quelques habitations et du château. Autour et de manière ponctuelle sont implantées des fermes et ensembles d'habitations.

2

Evolution de 1946 à 1968

Mais très vite, dès les années 60, la proximité directe de Bressolles avec Moulins à une incidence sur la commune, touchée par la périurbanisation. Un habitat pavillonnaire en bande, le long des voies historiques existantes, se développe sur des lots libres ou sous la forme de lotissement. Ils s'implantent de manière diffuse, à proximité du bourg historique, mais pas dans la continuité de ce dernier.

3

Evolution de 1968 à 1992



Ce développement résidentiel s'est accru entre 1970 et 1990. Il s'étend de manière opportuniste sur les terres agricoles qui bordaient initialement le centre historique. Il s'étend à l'Ouest et au Nord du bourg originel et se raccroche progressivement à ce dernier.

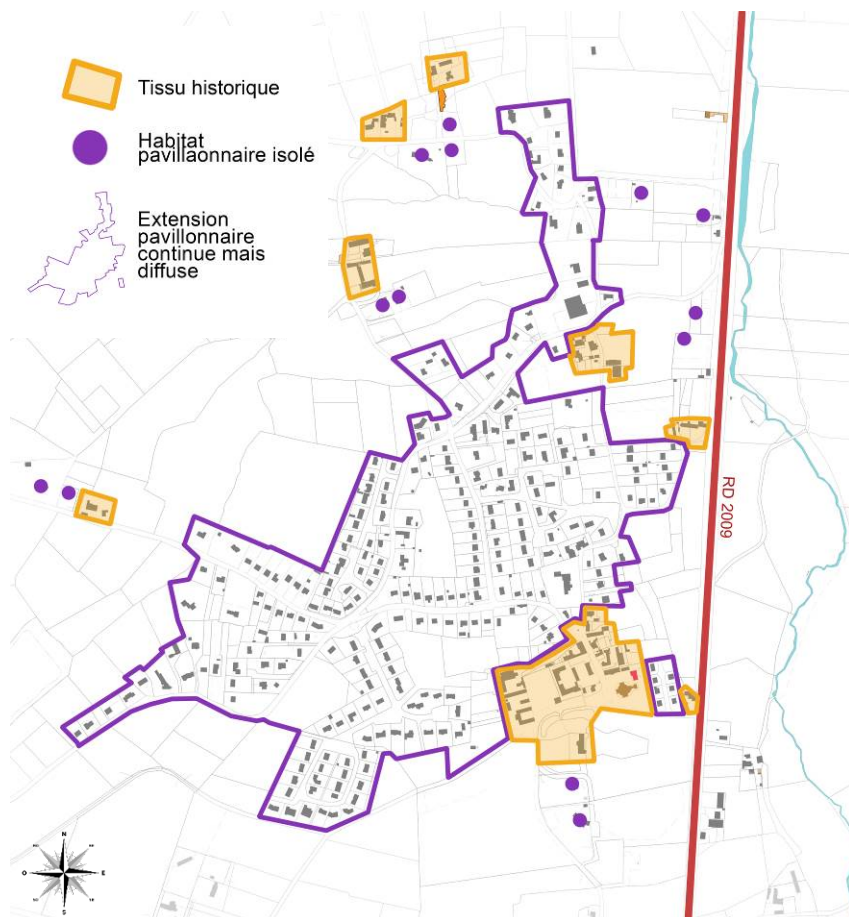
On peut constater différentes formes de développement de ces espaces : le lotissement pavillonnaire en grappe, le lotissement pavillonnaire linéaire, de l'habitat sur des lots libres souvent implantés de manière linéaire le long des voies, mais avec un caractère moins homogène que les lotissements.

4

Evolution de 1992 à aujourd'hui



L'attractivité résidentielle de Bressolles s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui. Le dernier lotissement en date est celui du Plessis qui a connu une seconde tranche récemment. Il se situe à l'Ouest, derrière le château de BRESSOLLES. Sur la dernière période de développement, des maisons mitoyennes ont également été implantées. **Le développement de ces dernières décennies a généré une armature urbaine peu structurée, en lien avec un développement résidentiel opportuniste. Ce tissu lâche a également entraîné la formation de nombreuses dents creuses.**



Caractéristiques du développement et des extensions

Ces extensions marquent une rupture formelle avec les formes urbaines et architecturales du cœur historique de BRESSOLLES. Elles se sont faites sur un parcellaire carré au milieu duquel sont positionnés les pavillons. Ces derniers sont relativement typiques du développement de la maison individuelle à partir des années 60 :

- développement sous la forme de lotissement ou de maisons individuelles sur des lots libres ;
- retraits par rapport à la voirie ;
- entrées individuelles et formation d'impasses ;
- bâti non structurant (contrairement à ce que l'on retrouve dans le cœur historique) ;
- bâti peu dense et diffus.

Elles ont entraîné un agrandissement considérable de la surface du centre bourg. Ces extensions ont complètement modifié son fonctionnement et sa silhouette initiale, d'autant qu'elles n'entretiennent que très peu de lien avec le centre historique.

Toutefois, une différence est visible entre les constructions effectuées sous la forme de lotissement et celles sur des lots libres.

Les lotissements construits en une seule ou plusieurs tranches sont beaucoup plus structurés. La voirie a été créée ou bien réaménagée afin de supporter le développement et les flux à venir. Des espaces de seuils piétons et de stationnement ont été prévus. Le vocabulaire de ces lotissements est plus urbain.

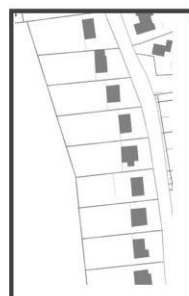
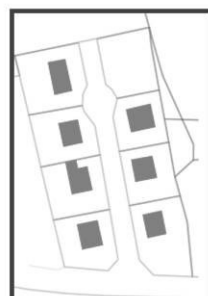
Les constructions sur lots libres ont généré des espaces beaucoup moins lisibles et organisés. La voirie a conservé un caractère rural et, n'étant plus adaptée au flux actuels, elle s'est davantage dégradée.

De manière plus générale, ces extensions résidentielles s'intègrent peu dans l'urbanisme traditionnel formant des ensembles assez hétéroclites possédant peu d'espaces publics.

Constructions sur lots libres



Lotissements en grappe et linéaire





Allée résidentielle, peu d'usage dans l'espace public



Pavillon récent standardisé, différentes formes architecturales selon les périodes



Limites séparatives hétérogènes et de qualité variable



Impasse de lotissement, gabarit de voie large, avec seuils sur les côtés. Limites séparatives opaques mais assez qualitatives



Voie de lotissement, gabarit large, stationnements sur les côtés et limites séparatives opaques et hautes



Chemin à caractère plus rural et moins adapté aux usages et au développement actuel (sécurité, intersection, piétons ...)



Chemin à caractère plus rural, développement résidentiel sur des lots libres

4.2.3 Les potentiels fonciers et dents creuses

La formation opportuniste du centre bourg de BRESSOLLES et particulièrement des zones à vocation d'habitat a généré des dents creuses et potentiels fonciers au sein du tissu construit et des ensembles bâtis diffus.

La commune de Bressolles se caractérise par un contexte foncier détendu, sans pression particulière sur le marché immobilier. La demande en logements y demeure essentiellement orientée vers de l'habitat individuel, sans expression d'un besoin en habitat collectif ou intermédiaire. Dans ce contexte, la collectivité n'a pas vocation à engager une politique volontariste de densification du tissu bâti existant, qui ne correspond ni aux attentes locales ni aux dynamiques observées.

Les espaces non construits identifiés au sein de l'enveloppe urbaine constituent ainsi des potentiels fonciers stratégiques, en capacité de répondre aux besoins futurs en habitat et de conforter l'attractivité résidentielle dont bénéficie la commune. Leur mobilisation permet d'accompagner un développement mesuré, cohérent avec le fonctionnement actuel du village et avec son identité résidentielle.

Toutefois, ce développement s'est historiquement opéré au gré des opportunités foncières, sans vision d'ensemble, ce qui a conduit à une desserte viaire souvent insuffisante ou inadaptée de certaines parcelles restées non bâties. Leur mise en construction représente dès lors une opportunité structurante : elle permettra de repenser l'organisation viaire, de retravailler l'armature des îlots et de créer des ensembles urbains plus lisibles et plus cohérents, tout en assurant un accès fonctionnel et sécurisé aux parcelles situées en cœur de tissu bâti.

Cette réflexion globale offre également la possibilité de compléter et renforcer les cheminements piétons, favorisant ainsi une meilleure perméabilité du tissu urbain et une amélioration du maillage interne du village. L'enjeu n'est donc pas seulement de produire du logement, mais bien de qualifier le fonctionnement urbain existant par un travail d'ensemble sur les circulations, les connexions et les continuités.

Par ailleurs, la commune ne dispose pas de réels potentiels de densification de l'enveloppe urbaine existante. La faiblesse de la pression foncière ne génère pas de processus de mutation du bâti : les divisions parcellaires, surélévations ou reconversions sont marginales, voire inexistantes. Dans ce contexte, les sites de mutation urbaine susceptibles d'accueillir de nouvelles formes d'habitat dense ne sont pas identifiés.

Ainsi, la stratégie communale repose sur une mobilisation raisonnée des dents creuses et des espaces non bâtis, intégrée à une réflexion globale sur la structure urbaine, plutôt que sur une densification contrainte ou artificielle du tissu existant. Cette approche permet de concilier réponse aux besoins en habitat, maintien de l'identité villageoise et amélioration du fonctionnement urbain, sans générer de ruptures ni de déséquilibres.



Les potentiels du PLU de 2007.

Une analyse des potentiels fonciers encore constructibles issus du PLU de 2007 a été menée en 2024.

Elle met en évidence environ 8,3 hectares de foncier théoriquement mobilisables pour l'accueil de logements.

Parmi ces potentiels, 1,9 hectare est situé au sein du hameau des Guenaudins. Ces terrains sont ouverts à l'urbanisation depuis près de 18 ans et font aujourd'hui l'objet d'une forte rétention foncière, traduisant une absence de mise en œuvre effective.

Dans le cadre de l'élaboration du futur PLU, certaines dents creuses pourront être maintenues au sein de l'enveloppe urbaine existante. En revanche, les potentiels situés en extension de l'enveloppe urbaine ont vocation à être supprimés, afin de permettre l'identification de nouveaux secteurs plus opérationnels, susceptibles de limiter les phénomènes de rétention foncière et de mieux répondre aux objectifs du projet communal.

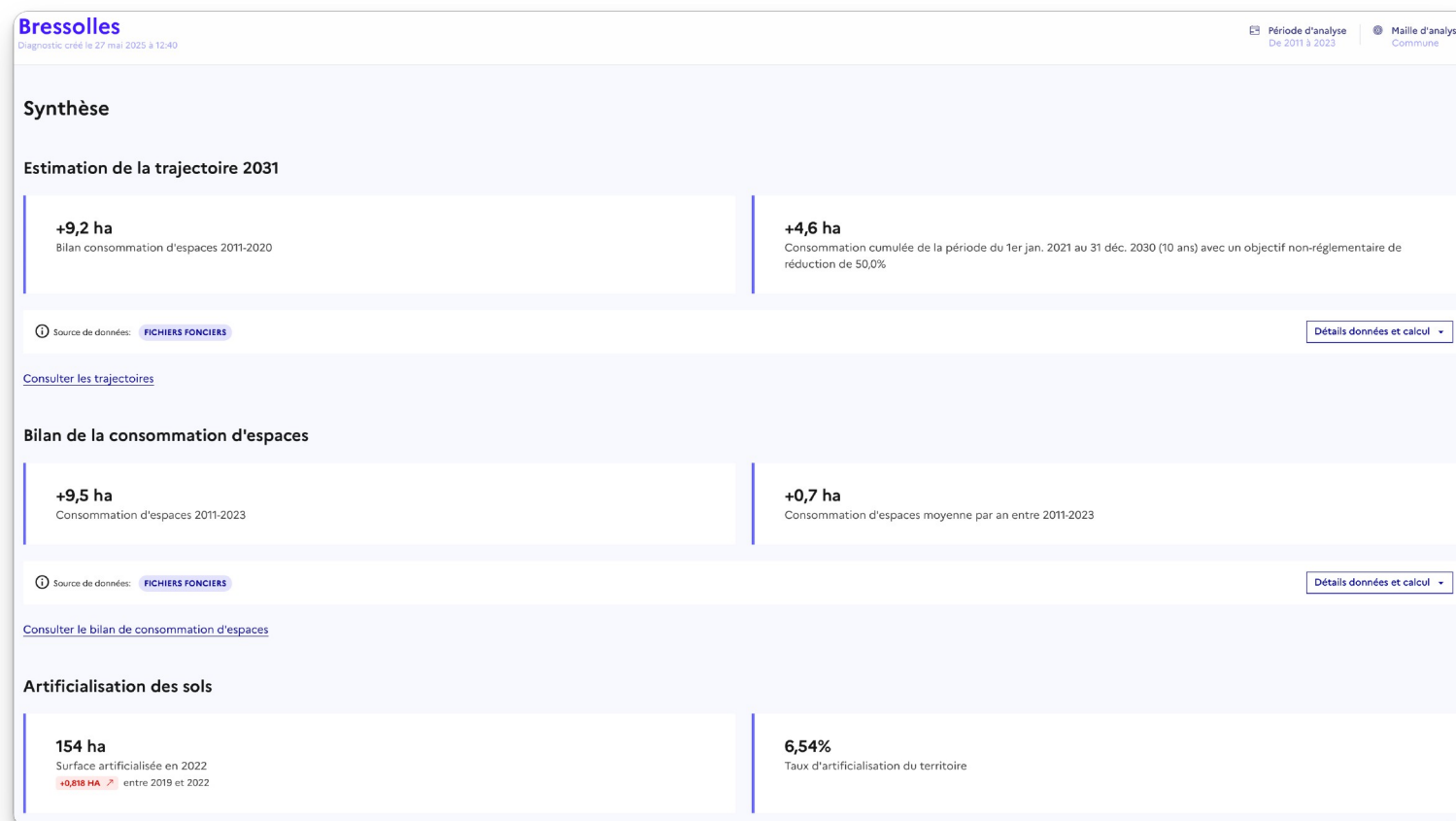


Les potentiels dans le centre-bourg



La trajectoire vers le zéro artificialisation

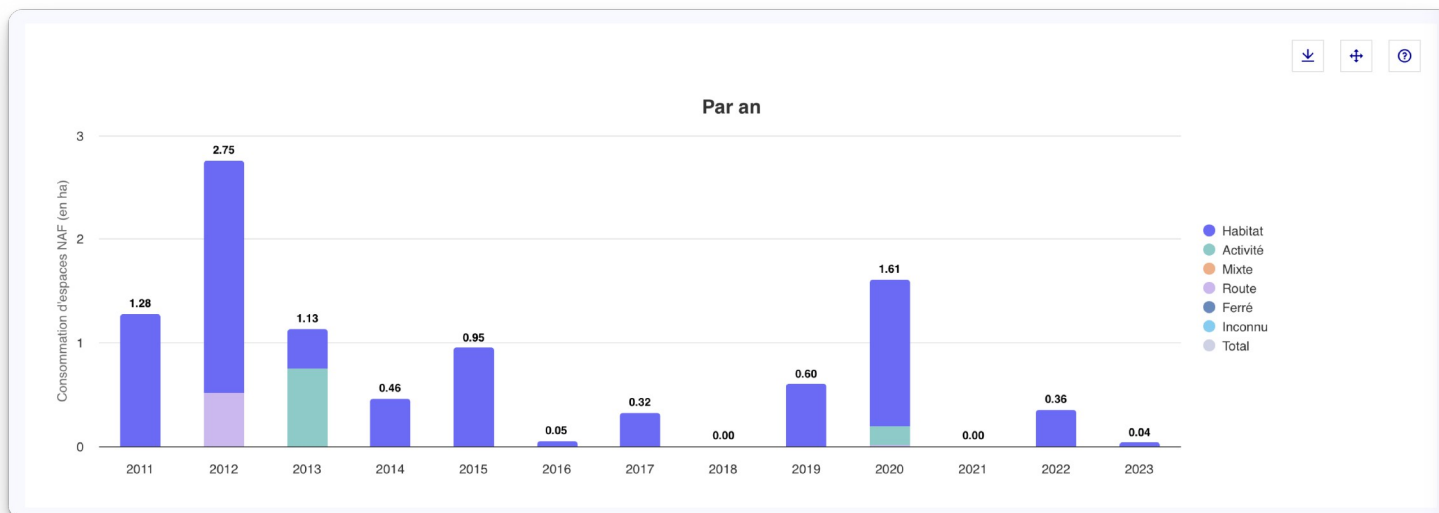
Avec 4,6 ha de disponible entre 2021 et 2031, la commune devra artificialiser au maximum 2,3 ha entre 2021 et 2031 et 1,15 ha entre 2031 et 2035, soit environ 3,5 ha pendant toute la durée du projet politique inscrit dans le PADD.



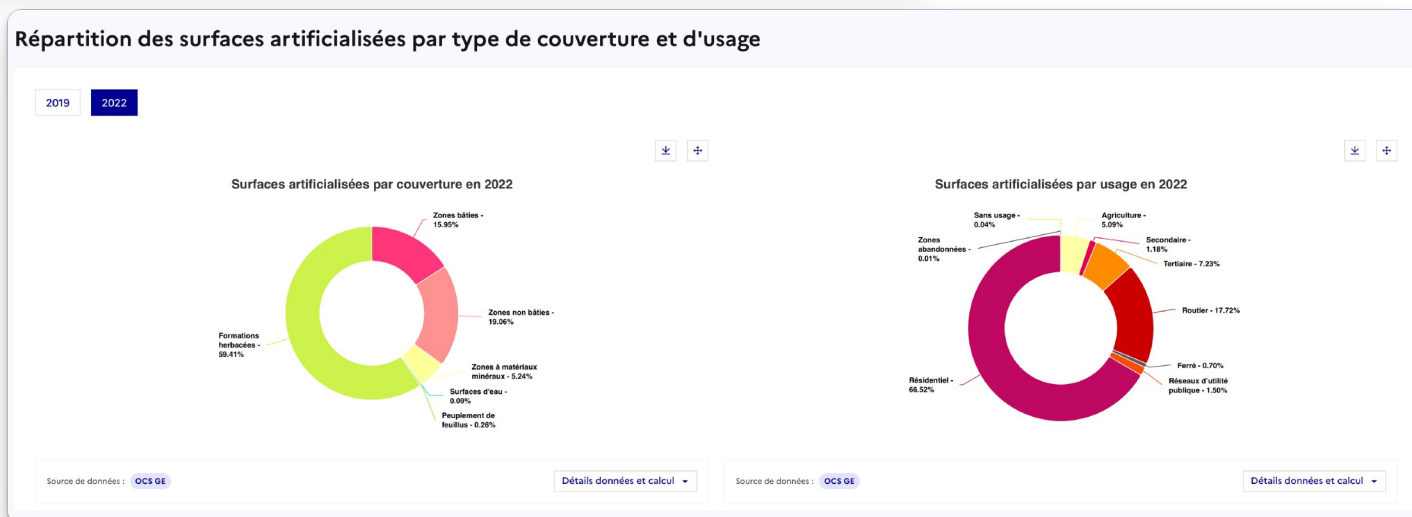
<https://mondiagartif.beta.gouv.fr>

Le graphique met en évidence une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers très fluctuante selon les années, avec des pics ponctuels, notamment en 2012 et en 2020. Ces consommations restent majoritairement liées à l'habitat, les autres usages (activité, mixte, infrastructures) demeurant marginaux.

Depuis 2016, la tendance générale est nettement à la baisse, avec plusieurs années marquées par une consommation très faible, voire nulle. Cette évolution traduit un ralentissement significatif de l'artificialisation du territoire et témoigne d'une dynamique récente de maîtrise de la consommation foncière, en cohérence avec les objectifs de sobriété et de limitation de l'étalement urbain.



<https://mondiagartif.beta.gouv.fr>



4.2.4 Un développement important en lien avec la Route départementale 2009

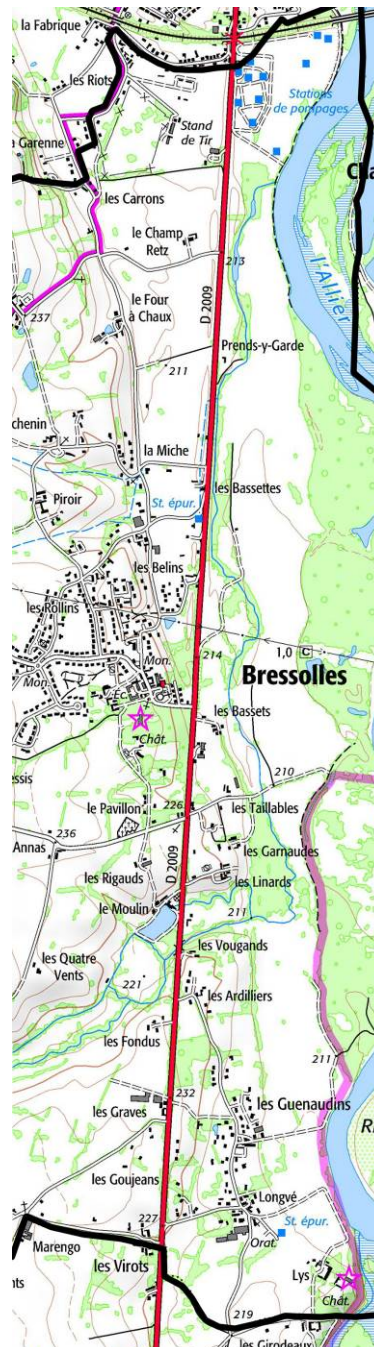
La Route départementale 2009 (ancienne Route Nationale 9) est une voie structurante sur le territoire de BRESSOLLES. C'est une voie historique importante, autrefois appelée Route de Clermont, qui permettait de relier Moulins à Clermont-Ferrand.

De par son caractère historique, un habitat ancien y est implanté, généralement en bord de route et composé de plusieurs éléments bâtis. Durant les dernières décennies, la présence de cet habitat ancien doublée de la liaison directe avec Moulins par le biais de cette voie a généré un développement linéaire résidentiel et d'activité. En plus de la proximité de cette voie avec la ville centre, sa localisation proche de l'Allier offre un cadre de vie agréable et accroît son attractivité résidentielle.

Ce développement le long de la route a engendré la création de nombreux accès individuels à cette voie. Aujourd'hui, selon les dispositions de l'ancien PLU, la création d'entrée individuelle à cette voie est proscrite et un recul des constructions par rapport à la voie est imposé.

Dans ces secteurs entre la RD 2009 et l'Allier, l'agriculture est encore très présente et le mitage du territoire agricole par l'habitat pavillonnaire rend l'activité agricole compliquée, notamment en ce qui concerne les plans d'épandage.

Ce mitage s'est fait de manière assez classique, avec la construction de maison type pavillonnaire autour du tissu historique existant et en rupture avec ce dernier. Ces lieux dits qui se sont étendus forment aujourd'hui des poches d'habitat dispersées sur le territoire. Deux hameaux historiques ce sont fortement développés également : Longvé et Guenaudins. Leur tissu bâti respectif se sont rejoint au fur et à mesure de ce développement résidentiel et ils forment aujourd'hui une poche urbanisée majeure entre la RD 2009 et l'Allier.





Pavillon récent construit en bord de route, entrée individuelle sur la RD 2009



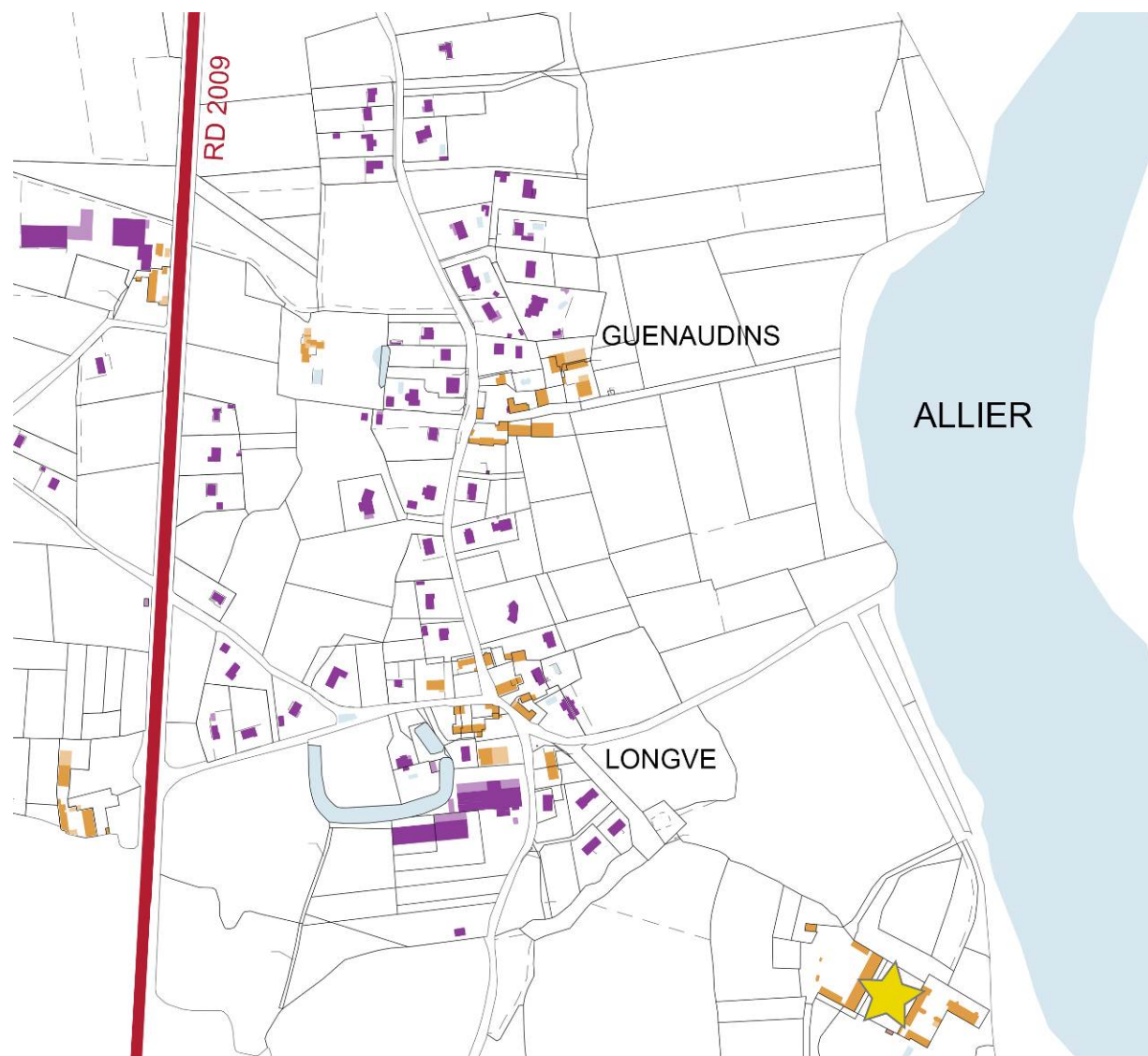
Tissu ancien et locaux d'activités, visibles depuis la route



La RD 2009 au niveau du bourg, aménagements sécurisés et possibilité d'arrêt sur les bas-côtés

Bâti historique aligné parallèle à la voie, chemin d'accès aux hameaux en retrait et proche de l'Allier





- Tissu récent
- Tissu ancien
- Château des Lys

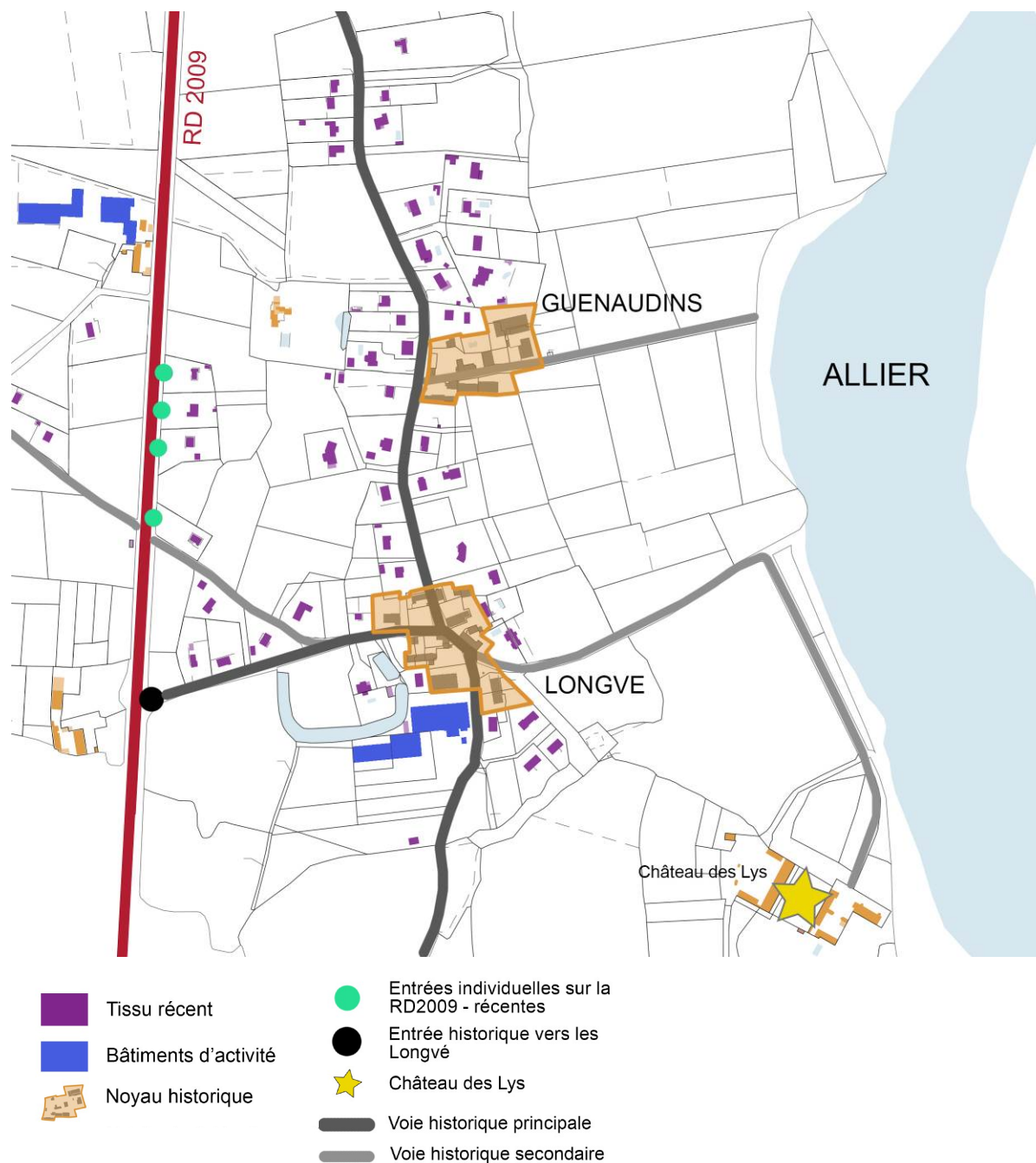
4.2.5 Les hameaux : Longvé et les Guenaudins

Le territoire de BRESSOLLES accueille deux hameaux : Longvé et Guenaudins. Ce sont des hameaux de taille importante, localisés à l'extrême Sud-Est de la commune, entre l'Allier et la RD 2009.

Ces hameaux initialement distincts sont composés tout deux d'un noyau historique constitué et d'éléments de bâtis remarquables.

Toutefois, le développement pavillonnaire connu par BRESSOLLES a également impacté ces deux ensembles. En effet, Longvé et les Guenaudins ont fait l'objet d'un développement pavillonnaire diffus et peu dense. Cela a étendu les deux hameaux de telle sorte à ce qu'ils se rejoignent aujourd'hui et forment une enveloppe urbaine diffuse avec une emprise importante.

Les deux documents d'urbanisme précédent, le POS et le PLU avaient respectivement classés ces hameaux en zone NB et en zone UD. La première (NB) avait ainsi pour but de créer une zone de protection de ces hameaux traditionnels tout en permettant que l'habitat s'y développe modérément à l'intérieur. Cela a ainsi entraîné une première vague importante de développement pavillonnaire. La seconde zone apposée (UD) considéré cet ensemble comme une zone urbaine de densité moyenne. Cette zone comprenant l'ensemble de l'enveloppe urbaine déjà existante a ainsi favorisé la construction de nouvelles maisons dans le tissu déjà bâti.



Ces hameaux présentent un contraste classique entre l'habitat ancien et l'habitat pavillonnaire.

L'habitat ancien est dense et structurant. Il est dans ce cas situé à l'intersection de plusieurs voies historiques et est composé de plusieurs éléments bâtis relativement imposants. **Il est à noter que le secteur des Guenaudins et de Longvé contient de nombreux éléments de patrimoine : les Guenaudins et le château des Lys. Ce qui en fait des hameaux remarquables.**

Le développement résidentiel de ce secteur s'est plutôt effectué sous la forme de maisons individuelles sur des lots libres. La rupture est évidente entre ce développement et l'habitat ancien initialement présent. Le bâti est non structurant, avec des pavillons en milieu de parcelle, et des entrées individuelles. Une impasse a également été créée aux Guenaudins, permettant de desservir deux rangs d'habitations. Toutefois, majoritairement ce développement s'est effectué sous une forme linéaire le long de la voie existante, limitant ainsi l'accès aux parcelles agricoles à l'arrière. Ce développement ne permettant pas la création d'une armature urbaine structurée et compromettant l'activité agricole est ainsi à proscrire dans le développement futur de la commune.

Il est également important de souligner que cet ensemble bâti bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager remarquable. Situé en bord d'Allier, il se trouve à la limite de la Réserve Naturelle de l'Allier et profite d'un paysage de plaine, vaste agrémenté d'espaces boisés et plus intimes avec la ripisylve des rives de l'Allier.



Elément de bâti ancien remarquable



Les Guenaudins



Les Guenaudins



Pavillon récent construit entre les Guenaudins et Longvé. Bâti non structurant, limites séparatives opaques (murs ou haies mono-espèces). Chemin historique ayant conservé son caractère rural malgré un développement résidentiel récent assez important.



Pavillon type année 70-80



Voirie peu aménagée, haies végétales très opaques avec peu d'interaction entre espace privé et public



Bâti ancien remarquable accompagné d'un cadre paysager de qualité

4.2.6 L'habitat dispersé

Autour du bourg, dans la zone du bocage bourbonnais, se trouve de nombreuses maisons et ensembles bâtis isolés.

Ce sont généralement des éléments de bâtis anciens, anciennes fermes devenues des habitations et exploitations en activités, qui se trouvent à 100 ou 200 mètres les unes des autres. Ils forment des ensembles séparés et se distinguent par leur nom. Ces éléments de bâti ancien s'accompagnent souvent d'extension plus récente, de réhabilitation ou bien d'habitat pavillonnaire (une ou deux constructions autour ou à proximité dû à la vente ponctuelle de terres).

Cet habitat dispersé ponctue la campagne Bressolloise et est généralement desservi par de petites voies et de petits chemins à caractère rural.

Ces ensembles bâtis sont majoritairement en zones naturelles ou en zones agricoles. Il apparaît nécessaire de ne pas développer davantage l'habitat dans ces zones dans le but de préserver les espaces naturels, favoriser l'activité agricole et ne pas impacter la qualité du paysage environnant. L'urbanisation à venir sera privilégiée dans la zone du bourg de BRESSOLLES.



Pavillon récent isolé



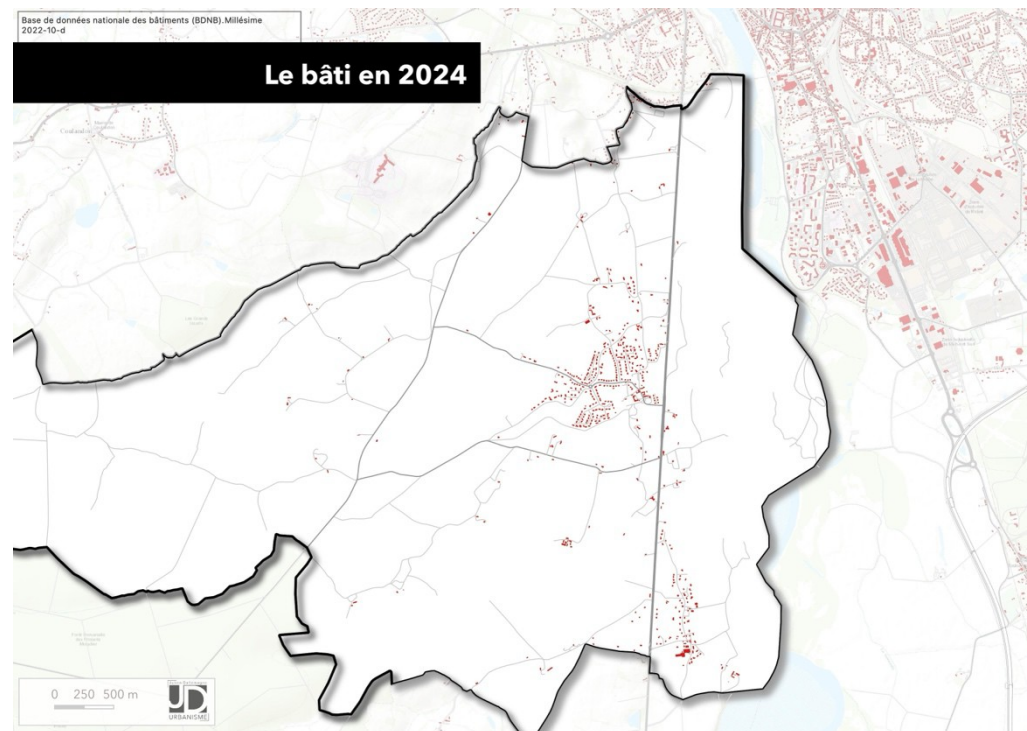
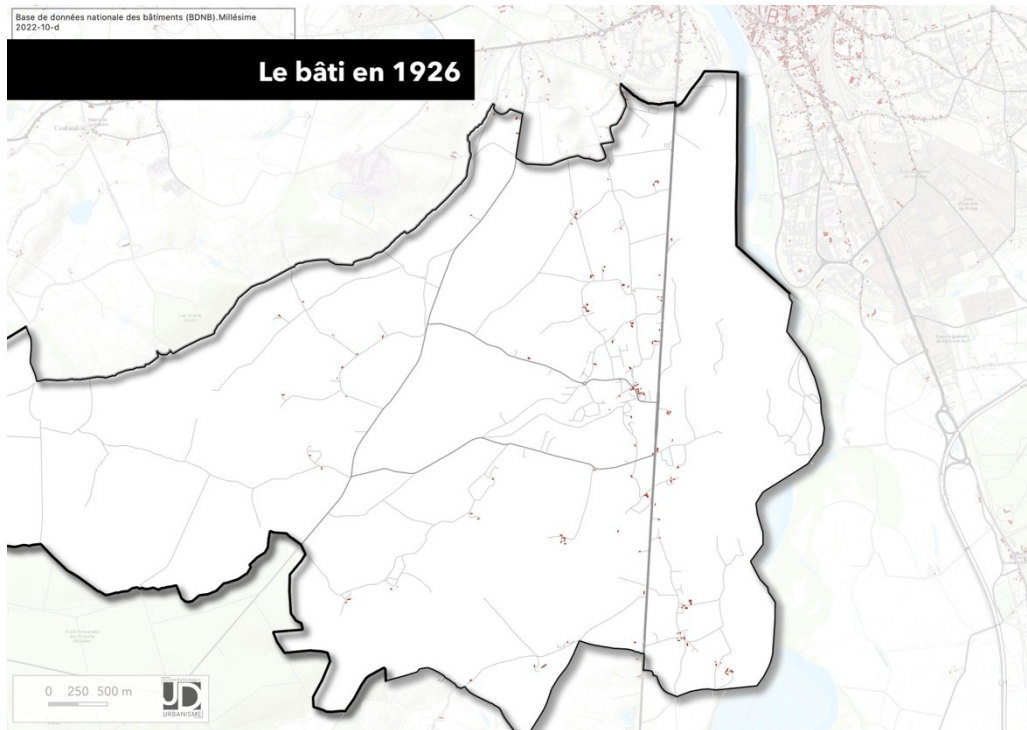
Bâti ancien et réhabilitation



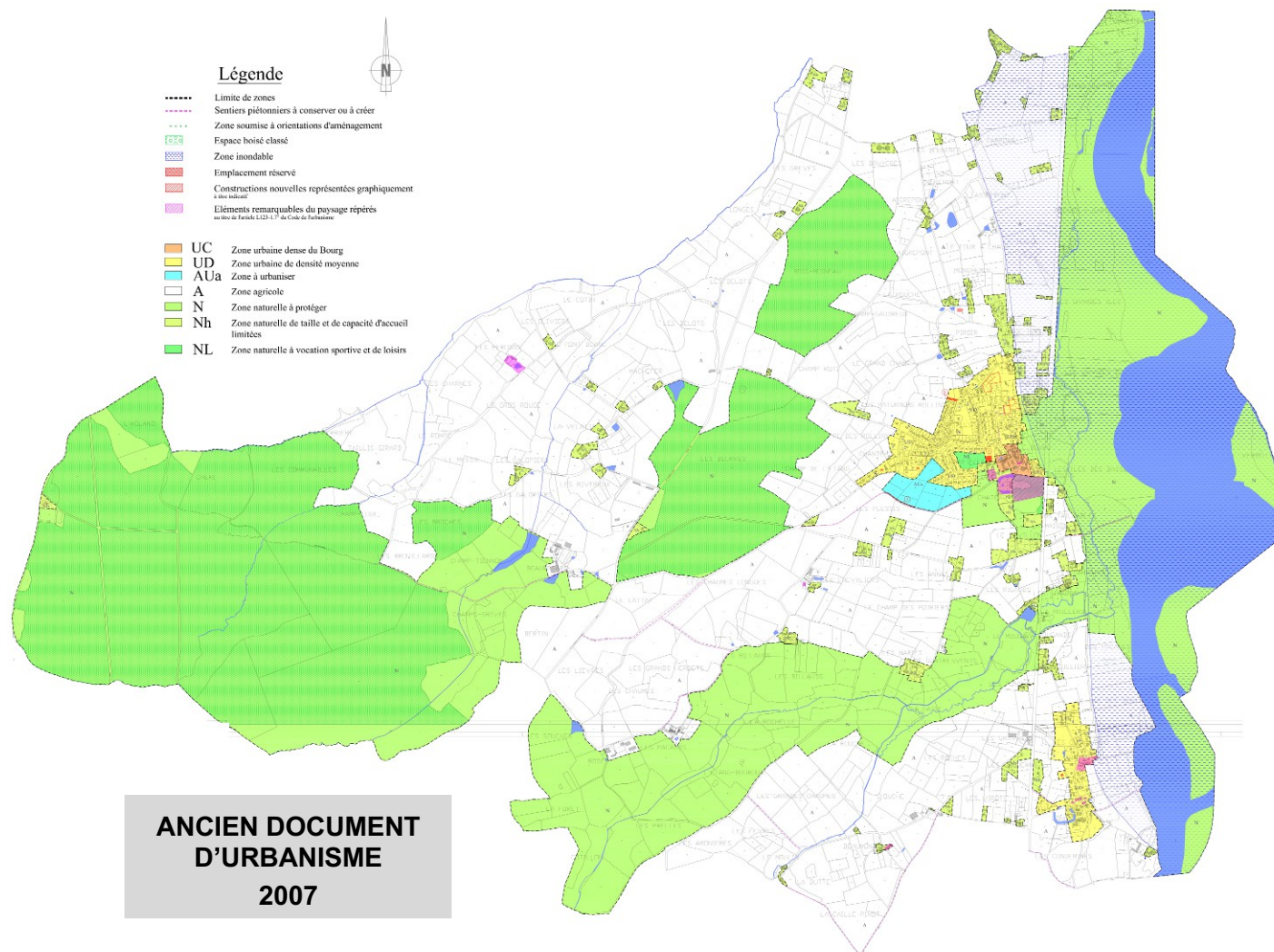
*Ensemble d'éléments de bâti ancien, caractère patrimonial important.
Desservi par un chemin rural en impasse*



*Vue sur un élément de bâti isolé ancien,
alignement d'arbres et cadre paysager remarquable*



4.2.7 Le document d'urbanisme en vigueur avant sa révision



Le document d'urbanisme en vigueur avant sa révision avait été approuvé en 2007.

Le PLU avait identifié 53,6 hectares de zones urbaines (voir les tableaux pages suivantes) dont quinze en zone UD sur Longvé et Guenaudins. Ce zonage a favorisé l'extension de ce hameau, qui a aujourd'hui une emprise importante. L'emprise de la zone urbaine du bourg est considérable et s'est fortement étendue, elle compte 38,96 hectares dans le PLU en révision. Et cette emprise a augmenté, avec la construction de nouveaux lotissements.

Les zones de développement se situent dans le centre bourg, au Sud-Ouest de celui-ci, là où s'est construit le dernier lotissement. Cette zone compte 7.9 hectares.

Par rapport au POS, le zonage du PLU comptait moins de surfaces agricoles (-1029, 9 hectares) et plus de surfaces naturelles (+965.7 hectares).

Il apparaît nécessaire dans le futur PLU de limiter l'urbanisation dans les hameaux afin de stopper l'étalement urbain. Il s'agira également de conserver voire de renforcer les zones agricoles et naturelles de la commune

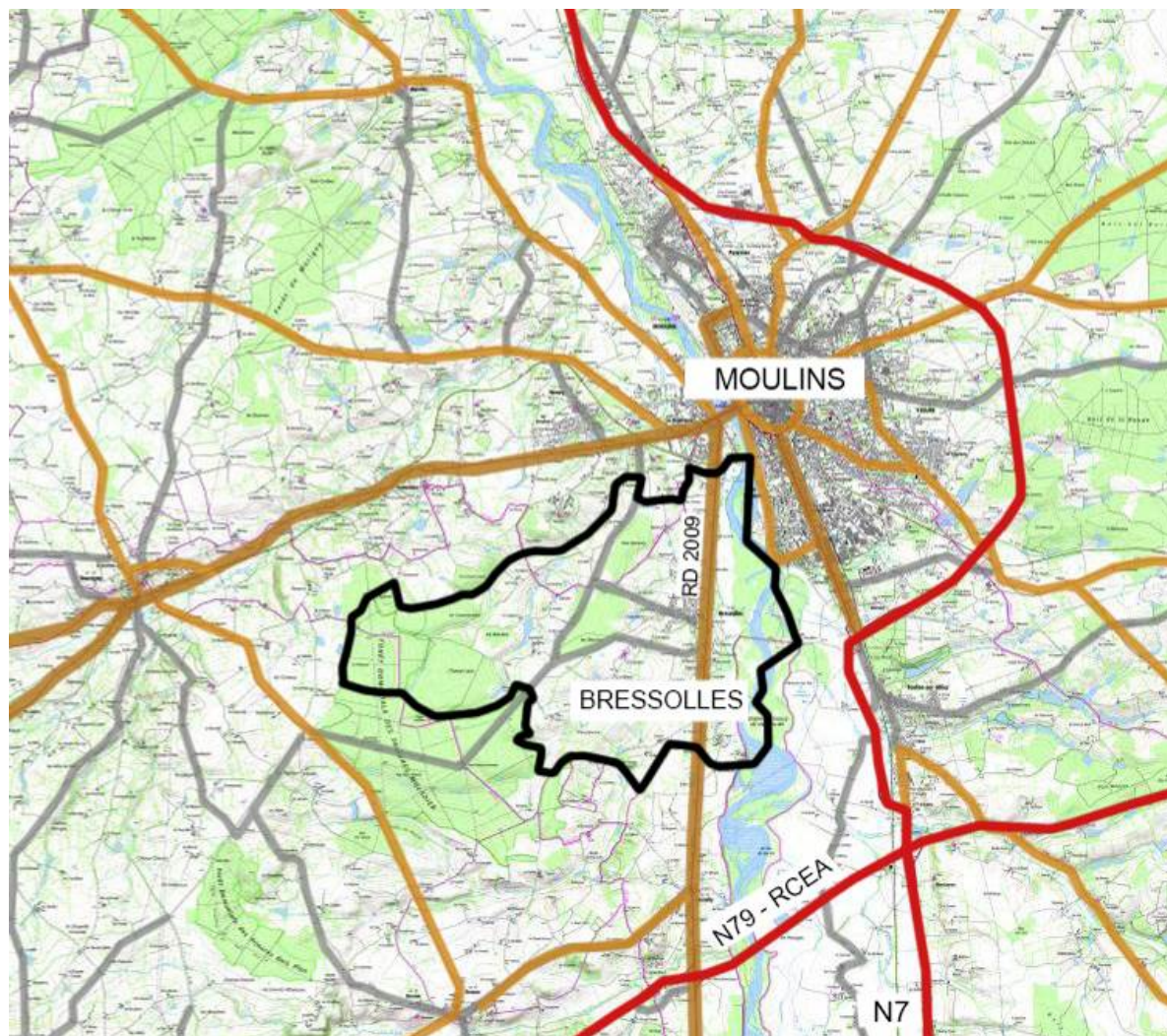
**Tableaux des surfaces
en fonction des
différents zonage du
PLU**

Secteurs constructibles	Surface disponible (ha)	Surface disponible pour construction après aménagement (-10%)	Logements supplémentaires	Estimatif Surface disponible après rétention foncière (-30%)	Logements après rétention foncière
Centre Bourg	10,6	9,5	119	6,7	84
Les Guénaudins/ Longvé	3,3	3	25	2,1	18
TOTAL	13,9	12,5	144	8,8	102

Zone	Caractéristiques	Superficie* P.O.S. (ha)	Superficie P.L.U. (ha)	Evolution (ha)
UC	Zone dense du Centre Bourg	2,3	2,7	-0,5
UD	Zone moins dense correspondant à : - aux extensions du Bourg - au hameau de Longvé/ Les Guénaudins	UD 23,35	50,9 35,9 15	+16,5
UX	Zone correspondant à la voie de chemin de fer	1,35	0	-1,35
TOTAL Zones urbaines		27	53,6	+26,6
AUa	Zone de développement du Centre bourg	NA 16,4	AUa 7,9	-8,5
TOTAL Zones A Urbaniser		16,4	7,9	-8,5
A	Zones agricoles	NC-NCi-NCp 2056,5	1026,6	-1029,9
TOTAL Zones agricoles		2056,5	1026,6	-1029,9
N	Zones naturelles et forestières ▫ N de protection des espaces naturels ▫ Nh d'accueil limité permettant l'évolution des constructions existantes ▫ NL d'accueil limité de structures à vocation sportive et de loisirs	ND-NDi 263,3 NC-ND NC-NB NA	1249,9 1200,5 48 1,4	+986,6
NB et NBp	Zones naturelles constructibles insuffisamment équipées	20,9	0	- 20,9
TOTAL Zones naturelles		284,2	1249,9	+965,7
TOTAL		2 384	2 338	

* L'évolution entre les superficies affichées dans le POS et celles qui ont été calculées dans le PLU sont à prendre avec précaution. En effet, dans le POS, la superficie totale de la commune était de 2384 ha alors que sa superficie est de 2338 ha.

LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT



4.3 Les déplacements

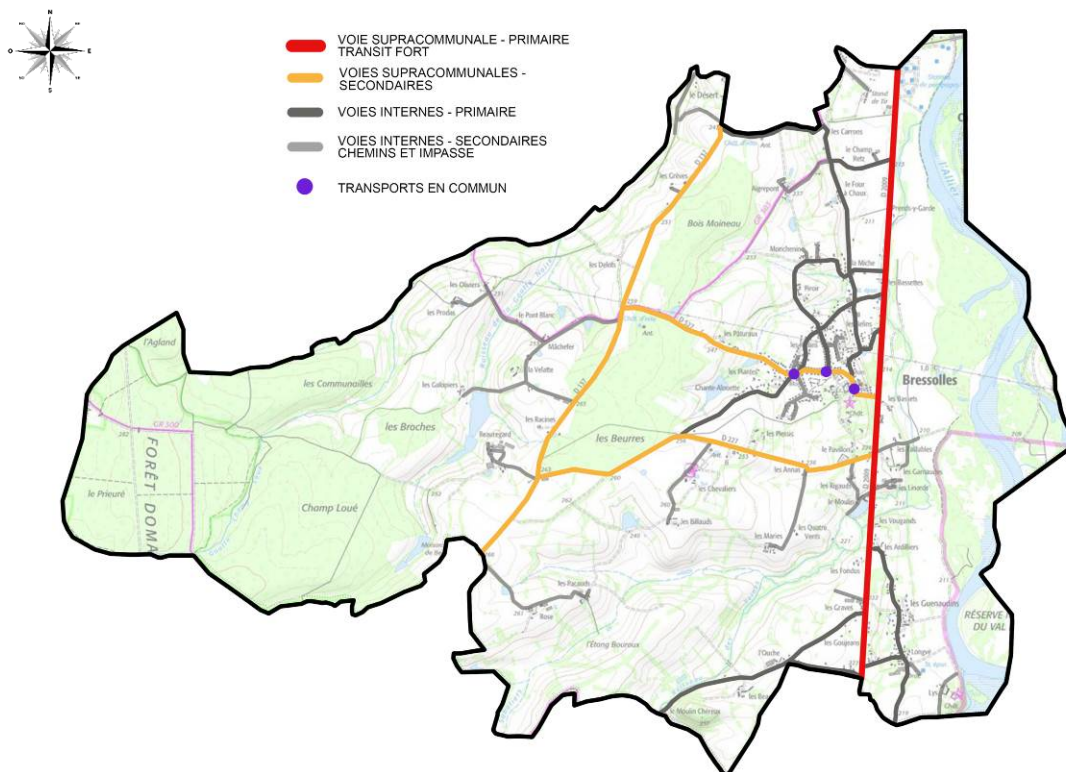
4.3.1 Réseaux d'infrastructures de transport

La population de BRESSOLLES est très mobile. Seulement 14.6% des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune. La forte attractivité du pôle urbain formé par Moulins, Avermes et Yzeure attire la grande majorité des flux migratoires quotidiens.

Ces migrations quotidiennes nécessitent le franchissement de l'Allier et posent un certain nombre de problèmes aux heures de pointes. En effet, le pont de Régemortes à proximité de Bressolles et qui permet à ces habitants d'atteindre la Rive droite de l'Allier compte 26 000 véhicules par jour. Le peu d'équipements et de commerces dans la commune, doublé de pôles d'emplois dans la ville centre, augmente ces migrations. Nombreuses sont les personnes se déplaçant afin d'atteindre les équipements scolaires (à partir du collège), sportifs, commerciaux et culturels.

La commune de BRESSOLLES est bien desservie. L'axe principal pour accéder à la ville centre est la RD 2009 qui la traverse du Nord au Sud. La RD 137 peut également être empruntée. Ces deux axes Nord-Sud sont reliés l'un à l'autre par deux autres routes départementales selon un axe Est-Ouest (RD 527 et RD 227). Mais ils sont empruntés dans une moindre mesure.

La RD 2009 permet également de rejoindre la RCEA et de fait la Nationale 7 relativement rapidement. Deux axes de transit fort à l'échelle départementale et nationale.



Les modes doux à BRESSOLLES

Au sein du centre bourg, les aménagements piétons sont relativement développés et qualitatifs. Des trottoirs larges accompagnent les principales voies de circulation (notamment rue des Ecoles). Des liaisons piétonnes ont également été réalisées au sein des zones résidentielles et relient la zone du centre historique et des équipements. Ces aménagements sont à poursuivre et à conforter dans le développement futur de la commune. Cela permet d'inciter les déplacements piétons et les sécuriser.

Toutefois cela se limite au centre bourg et à la liaison entre le centre bourg et certains lotissements. **En dehors du bourg, les cheminements piétons ne sont pas sécurisés et aucun aménagement n'existe.**

La commune ne compte également aucun aménagement à destination des vélos.

4.3.1 Transports collectifs

La commune de BRESSOLLES est limitrophe à Moulins, et est desservie par les transports en commun de l'agglomération. La commune est desservie par la ligne de bus F avec trois arrêts dans le centre bourg : Mairie de Bressolles, les Vignes, Bressolles les Plantes. Ces arrêts se situent sur la route des Ecoles. La ligne passe par Moulins et son terminus est situé à Yzeure, à proximité de la Mairie et du lycée technologique Jean Monnet.

Les horaires sont assez réguliers aux heures de mobilité pendulaire : 7h20 et 8h20 le matin (des correspondances prévues avec d'autres lignes) et 16h35, 17h35 et 18h35 le soir.

Le ramassage scolaire porté par Moulins agglomération permet aux collégiens et aux lycéens de se rendre dans leur établissement situé dans la ville centre.



RESEAU DE BUS A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

La ligne K passe par BRESSOLLES

SYNTHESE « ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE »

	ATOUTS/OPPORTUNITES	FAIBLESSES/MENACES
PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none"> • Des éléments de patrimoine importants • Ensembles bâtis anciens ayant conservé leur structure historique • Eléments paysagers nombreux et riches 	<ul style="list-style-type: none"> • Des extensions récentes plus standardisées et de qualité moindre • Architecture de plus en plus diversifiée, notamment dans le centre bourg, et de qualité variable • Mise en valeur peu évidente de certains éléments de patrimoine (les deux châteaux sont peu accessibles et visibles) • Un centre bourg historique peu présent au regard de l'emprise des extensions résidentielles plus récentes
URBANISME	<ul style="list-style-type: none"> • Une structure paysagère présente dans le centre bourg, à mettre davantage en valeur, notamment vers l'Eglise et le château • Cœur villageois préservé et de qualité malgré sa faible emprise sur le territoire • Présence de trottoirs dans le centre bourg • Seuils qualitatifs dans la partie historique de Bressolles • Liaisons piétonnes relativement développées entre les espaces résidentiels et la zone mixte • Des équipements publics bien présents et jouant un rôle fédérateur entre le centre historique et les zones résidentielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Une commune dont l'attractivité résidentielle et le positionnement entraîne une perte d'identité progressive, du village originel à un secteur périurbain banalisé • Des entrées de bourg diffuses par le Nord et par l'Ouest • Enveloppe urbaine du centre bourg qui s'est fortement étendue ces dernières décennies • Envisager un développement plus qualitatif permettant de renforcer l'armature urbaine de BRESSOLLES • Homogénéité de l'offre résidentielle et des formes proposées • Contenir le développement et l'étalement des hameaux
DEPLACEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Cheminements piétons présents entre le centre-village et les extensions pavillonnaires • Territoire bien desservi par les infrastructures routières • Trame viaire développée en lien direct avec de grands axes • Liaisons directes avec la ville centre • Transports en commun dans le centre bourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence importante de l'automobile, sur le territoire et dans le centre bourg • Rupture physique sur le territoire due à la RD 2009 • Trafic important aux heures de pointe pour se déplacer vers Moulins et la Rive droite de l'Allier

LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- Préserver le patrimoine historique et remarquable (bâti et paysager), notamment dans le centre bourg
- Veiller à la localisation et à la nature des futures zones d'urbanisation, afin qu'elles n'altèrent pas l'identité bâtie et non bâtie du bourg (préservation des vues, de la structure paysagère, des éléments de patrimoine, de la silhouette du bourg, rapport bâti / non bâti...).
- Stopper le développement dans les hameaux et le long de la RD 2009
- Favoriser la densification des zones déjà urbanisées, notamment par la construction au sein des dents creuses du centre bourg
 - Conserver les coupures agricoles et naturelles entre les hameaux et entre les ensembles bâtis plus isolés et le bourg
 - Recréer une armature urbaine cohérente entre les extensions et le développement à venir
 - Poursuivre dans les futurs espaces d'urbanisation la création de cheminements piétons
- Poursuivre l'amélioration qualitative des déplacements : sécurité et confort pour les cheminements piétons, réduction de la vitesse pour les circulations automobiles